

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD



TOME CXLVII  
ANNÉE 2020  
2<sup>e</sup> LIVRAISON



## SOMMAIRE DE LA 2<sup>e</sup> LIVRAISON 2020

● Éditorial : Une riche diversité (Dominique Audrerie) .....	155
● Le servage en Périgord méridional au xiv <sup>e</sup> siècle (Jacques Baggio) .....	157
● Le château de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin. La famille Duvigier (1668-1803) (Chantal Dauchez) .....	173
● Du nouveau sur Jeanne Barret aux Archives nationales de l'île Maurice (Sophie Miquel et Nicole Maguet) .....	191
● Les éviers en pierre des maisons à colombage du canton de La Force (Marc Bonnier et Luc Mayeux, avec le concours de Brigitte Delluc) .....	209
● Paul Bouthonnier (1885-1957), un dirigeant communiste oublié (Jean-Jacques Gillot) .....	219
● Marius Lévy (1902-1988), professeur au lycée de garçons de Périgueux (Gilles Delluc) .....	233

### Vie de la Société

● Influences du coronavirus sur la vie de notre Société .....	248
● Le mot du président d'honneur (Gérard Fayolle) .....	249
● À paraître : Peintures murales en Périgord x <sup>e</sup> -xx <sup>e</sup> siècle .....	250
● Assemblée générale : rapport moral 2019 (Huguette Bonnefond) .....	251
● Assemblée générale : rapport financier 2019 (Maurice Cestac) .....	253
● Compte rendu de la séance du 5 février 2020 : Le bilan des recherches du projet NeMo (Néandertal face à la mort), par Bruno Maureille ; Les acquisitions patrimoniales de la médiathèque Pierre-Fanlac en 2018-2019, par Jean-Marie Barbiche ; Le Belvésois Paul Crampel. Les images d'une expédition pacifique en Afrique centrale, massacrée en 1891, par Gilles Delluc .....	257
du 4 mars 2020 : À propos des noms de maisons, par Serge Larue de Charlus ; Une courte aventure du romancier Pierre Benoit dans un maquis de Dordogne, par Gilles Delluc .....	260
● Admissions nouveaux membres .....	263
● Dîner-conférence à Périgueux « La guerre de Cent Ans » (22 novembre 2019) (Jacques Bernot) .....	264
● Vie de la bibliothèque. Entrées dans la bibliothèque (Huguette Bonnefond) ; Dans nos collections : Le premier dictionnaire linguistique et encyclopédique : <i>Ambrosii Calepini Dictionarium</i> , édition de 1577 (Tristan Hordé) .....	265
● Revue de presse (Huguette Bonnefond) .....	273
● Visite du 15 février 2020. L'église et la lanterne des morts d'Atur (Huguette Bonnefond) .....	275
● Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc) .....	281
● Notes de lecture .....	287

Le présent bulletin a été tiré à 1 000 exemplaires.

**1<sup>re</sup> de couverture :** *La Cène* et *Le baiser de Judas*, peintures murales de l'église d'Atur, xv<sup>e</sup> siècle (clichés Michel Roy).

**4<sup>e</sup> de couverture :** Félicité Duvigier (p. 187) ; étiquette pour le Vin de Bugeaud (p. 283) ; Paul Bouthonnier (p. 220) ; élément sculpté, église d'Atur (p. 278) ; maison à colombage à Monfaucon (p. 215).

# EDITORIAL

## *Une riche diversité*

Quand on s’interroge sur la place d’une société savante aujourd’hui, des avis contraires se manifestent, voire même s’opposent : réunion d’intellectuels savants, rencontres d’amateurs d’histoire et d’archéologie, venue de simples curieux, c’est sans doute un peu tout cela, à condition bien sûr que chacun accepte l’autre dans sa différence.

Certes les enjeux sont d’importance. Il en va de ce type de sociétés, dont beaucoup déclinent et disparaissent.

La question est donc, et elle est d’une grande simplicité, comment s’inscrire dans le temps présent ? Non pas un regard sur le passé, bien sûr magnifié et nostalgique, non pas vers un futur rêvé et incertain, mais ici et aujourd’hui. Chacun est certain de savoir, à la meilleure réponse, et pourtant...

La vie, la vie réelle, est faite d’adaptations, non de compromissions, mais d’acceptation de ce qui est, de ce qui est réellement. Je crois que bien des incompréhensions ont leur source dans un refus du réel, de ce que l’autre, humblement et réellement, vit et attend. Donner une leçon, sa leçon, est facile et – peut-être – un peu marqué par l’orgueil, l’orgueil de soi, l’orgueil d’un certain savoir.

La vie, la vraie, est faite de personnes grandes et pauvres à la fois, et c’est là leur vraie richesse. Lorsque ensemble elles s’engagent dans une œuvre commune, reçue des générations antérieures et à transmettre à celles de demain, il convient de trouver les solutions les plus supportables pour que chacun trouve à la fois une place et une réponse à ses attentes.

S’agissant de notre compagnie, des orientations nouvelles, sans rien renier d’un riche passé, s’ouvrent désormais à nous : un bulletin nourri et divers, un site internet reconnu et visité de partout, des sorties à thème en Périgord et bien au-delà, des colloques et des rencontres. De nombreux membres s’attachent à la bonne tenue de ces activités.

Mais sans doute faut-il poursuivre la réflexion, en particulier sur la place respective des travaux papier et des ressources internet. Les jeunes générations fréquentent assidûment les différents sites à leur disposition aux dépends sans doute des bulletins savants imprimés. En d’autres termes, quelle place demain pour notre bulletin ? Quel type d’études publier et pour qui ? Comment mieux communiquer ? Quels partenariats établir ?

La réflexion est ouverte et chacun peut y apporter avis et expériences. Il nous appartient de préparer avec sérénité l’avenir dans le respect d’une riche diversité.

La présente livraison de notre bulletin témoigne à sa place de cette diversité, diversité des auteurs, diversité des thèmes et des contenus. Poursuivons ensemble la route.

Dominique Audrerie,  
Président

### Vient de paraître...

La SHAP vient de publier trois ouvrages :

*418, 1600<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation  
du Royaume wisigothique d’Aquitaine*  
86 pages, ill., 12 € (disponible à la SHAP)

*100 féligrées en Périgord, 1903-2019*, par Pascal Serre  
(en co-édition avec Les Livres de l’Îlot et Lo Bornat)  
550 pages, ill., 25 € (disponible en librairie)

*1939-2019. 80<sup>e</sup> anniversaire de l’évacuation  
des Alsaciens en Dordogne*  
152 pages, ill., 12 € (épuisé)

À paraître : *Peintures murales en Périgord. x<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*  
(voir page 250 du présent bulletin)

# Le servage en Périgord méridional au XIV<sup>e</sup> siècle

par Jacques BAGGIO

*Un document<sup>1</sup> relatif aux redevances dues pour les années 1336-1340 par les tenanciers de la châtellenie de Bigaroque – alors possession de l'archevêque de Bordeaux –, témoigne de la présence de serfs questaux. En Périgord, comme dans les autres proches régions occitanes telles que le Bordelais, le Béarn, la Bigorre et les Landes, le serf est appelé « questal » (ou « questau ») et la servitude « questalité ». Néanmoins, les études régionales ont mis en évidence un servage particulier qui s'élabore au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.*

## I. État de la question sur le « second servage »

Entre les XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, les paysans parviennent fréquemment à racheter leur liberté ou du moins à obtenir des améliorations de leur sort. Cependant, la servitude ne cesse pas pour autant, elle prend de nouvelles formes : des institutions serviles originales se développent à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce « nouveau servage » s'impose comme une reprise en main par la noblesse laïque ou ecclésiastique de la gestion seigneuriale, de manière à s'assurer le contrôle de la terre ainsi placée au cœur d'un statut qui perdure en France jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, apparaît une nouvelle redevance, la taille seigneuriale

1. Archives départementales de la Gironde (ADG), G 918.

ou *questa*, en gascon, qui montre l'émergence d'un nouveau groupe de statut, celui des questaux. Comme tenancier, le questal ne se distingue pas des autres exploitants. Il paie le cens, la dîme, le commun de la paix... Mais, au regard de ce lien de servitude personnelle envers son maître, il est tenu au paiement de cet impôt spécifique au titre de la jouissance d'un bien qu'il tient du seigneur.

La *questa* est économiquement significative et représente un véritable revenu pour les seigneurs, compensant d'une certaine manière la faiblesse des autres prélèvements effectués sur les exploitations paysannes. Elle marque l'attachement personnel du questal à son seigneur ainsi que sa fixation à une tenure dont il lui est interdit de rien aliéner. Marc Bloch<sup>2</sup>, par ses travaux, a permis de mettre en avant la nature des limitations apportées à la liberté des serfs. Deux éléments sont toujours présents, formariage<sup>3</sup> et mainmorte<sup>4</sup>, dont il fait les marques principales du servage au XIV<sup>e</sup> siècle ; ces deux taxes marquent donc la forte différence entre le paysan libre et le serf. Par le contrôle des successions et des alliances matrimoniales, c'est le contrôle de ses terres que le seigneur entend conserver. Le servage frappe ainsi au cœur même de ce qui fonde le statut d'un homme, d'une femme ou d'une famille dans une communauté villageoise : la possibilité d'avoir librement une filiation et celle de faire circuler ses biens dans son groupe de filiation<sup>5</sup>. La différenciation d'un libre sur un serf s'appuie également sur sa liberté de résidence ; de plus, l'homme libre a le droit d'ester au tribunal. En conséquence, la terre est au centre de l'instauration du servage, c'est autour de sa possession et de son contrôle que se nouent les pratiques qui conduisent à la formation d'un statut servile. Soumis à son seigneur, le serf n'est pas soumis à toute la société. Cependant, les serfs appartiennent à une strate qui prend place au dernier échelon des sociétés, y compris dans ce « nouveau » ou « second servage ».

## II. Les questaux de la châtellenie de Bigaroque

### 1. Historique de la seigneurie de Bigaroque

En 1147, la châtellenie de Bigaroque dépend du seigneur Adémar de Beynac, d'après le cartulaire de l'abbaye de Cadouin<sup>6</sup>. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, un acte, baillant à cens le manse de la Barde, nomme le nouveau seigneur

2. BLOCH, 1963, p 319.

3. FELLER, 2007, p. 170-171 : « Le formariage est une taxe à payer lors du mariage s'il s'effectue hors de la *familia* du maître. Les serfs sont en effet censés se marier entre eux, afin que leur fécondité donne lieu à un accroissement de la richesse du maître ».

4. FELLER, 2007, p. 170-171 : « La mainmorte : au moment de la mort du titulaire d'une tenure, son fils, s'il désire en conserver la jouissance, doit acquitter une taxe afin d'entrer en possession de l'héritage. La taxe correspond donc, formellement, à un rachat. Elle est un instrument très efficace d'attachement des hommes à la terre ».

5. CORRIOL, 2009, p. 38-41.

6. MAUBOURGUET, 1926, p. IX-X.

de Biron et de Bigaroque : Martin Algais. Sénéchal en Périgord pour le compte du roi d'Angleterre, il s'est installé à Biron où il a laissé s'implanter la doctrine cathare. Simon de Montfort, délégué par le pape Innocent III pour éradiquer le catharisme du comté toulousain, marche à la tête des troupes françaises sur Biron qu'il prend en 1212. Martin Algais est capturé et exécuté pour complicité d'hérésie<sup>7</sup>. La seigneurie de Bigaroque est ainsi aliénée par le chef de la croisade. Quelque temps après le départ des troupes françaises, l'archevêque de Bordeaux vient avec une armée donner l'assaut au château de Castelnau retombé aux mains des « Albigeois ». Bien que l'avenir religieux d'une partie du Périgord fût en jeu, ce n'est certainement pas le seul motif de l'intervention du légat à la tête d'une forte armée. Du fait de sa participation aux expéditions dans les possessions du comte de Toulouse<sup>8</sup>, on peut supposer que le primat accourt afin de sauvegarder ses propres terres qu'il aurait reçues du comte Simon de Montfort, provenant des biens confisqués pendant les deux campagnes de 1212-1214. Ces faits historiques pourraient expliquer le passage de la châtellenie de Bigaroque à la mense archiépiscopale. De plus, c'est une place stratégique, car à proximité de la confluence de la Dordogne et de la Vézère ; cette vallée verrouille le haut pays, espace vital pour Bordeaux par les échanges terrestres et fluviaux occasionnant de fructueux péages à Bigaroque<sup>9</sup>.

Vers les années 1336-1340 – bornes chronologiques de nos documents –, ladite seigneurie englobe les paroisses de Bigaroque, Cabans, Coux, Mouzens et Lussac. Ces mêmes paroisses sont référencées dans le dénombrement des châtellenies périgordines recensées par l'imposition d'un fouage en 1365<sup>10</sup>. La seigneurie foncière de l'archevêque de Bordeaux réunit également une partie des paroisses d'Allès, de Campagne, de Saint-Chamassy, de Saint Cyprien ainsi que le port de Siorac (fig. 1).

## 2. Recensement des questaux de l'archevêque de Bordeaux en Périgord méridional

Le document à l'étude dévoile le nom du procureur archiépiscopal chargé de percevoir les cens et autres taxes payables à chaque fête religieuse. Ainsi, pour la période de 1336 à 1340, cette fonction est assumée par Jean Vigier<sup>11</sup>, clerc au diocèse de Bordeaux qui, pour ce faire, réside au château de Bigaroque. Les quelques références afférentes à la queste dévoilent pour l'année 1336 une

7. DESSALLES, 1997, t. I, p. 290-291.

8. MEYER, 1879, t. I, vers 304 et suivants.

9. ADG, G 181, pancarte de 1364 mentionnant les droits de péage perçus devant Bigaroque ; G 918, folios 43-44-45 : les péages rapportent en moyenne 50 livres tournois entre 1336 et 1339, soit 8 % des revenus en argent de l'archevêque dans la châtellenie grâce au trafic sur la Dordogne, mais également aux nombreux pèlerins se rendant à Cadouin et franchissant la rivière au port de Vic.

10. HIGOUNET-NADAL, 1962.

11. ADG, G 918, folio 1 : « actum anno domini 1336 per me Johannem Vigarii clericum Burdegalensis diocesis, procuratorem generalem... ».

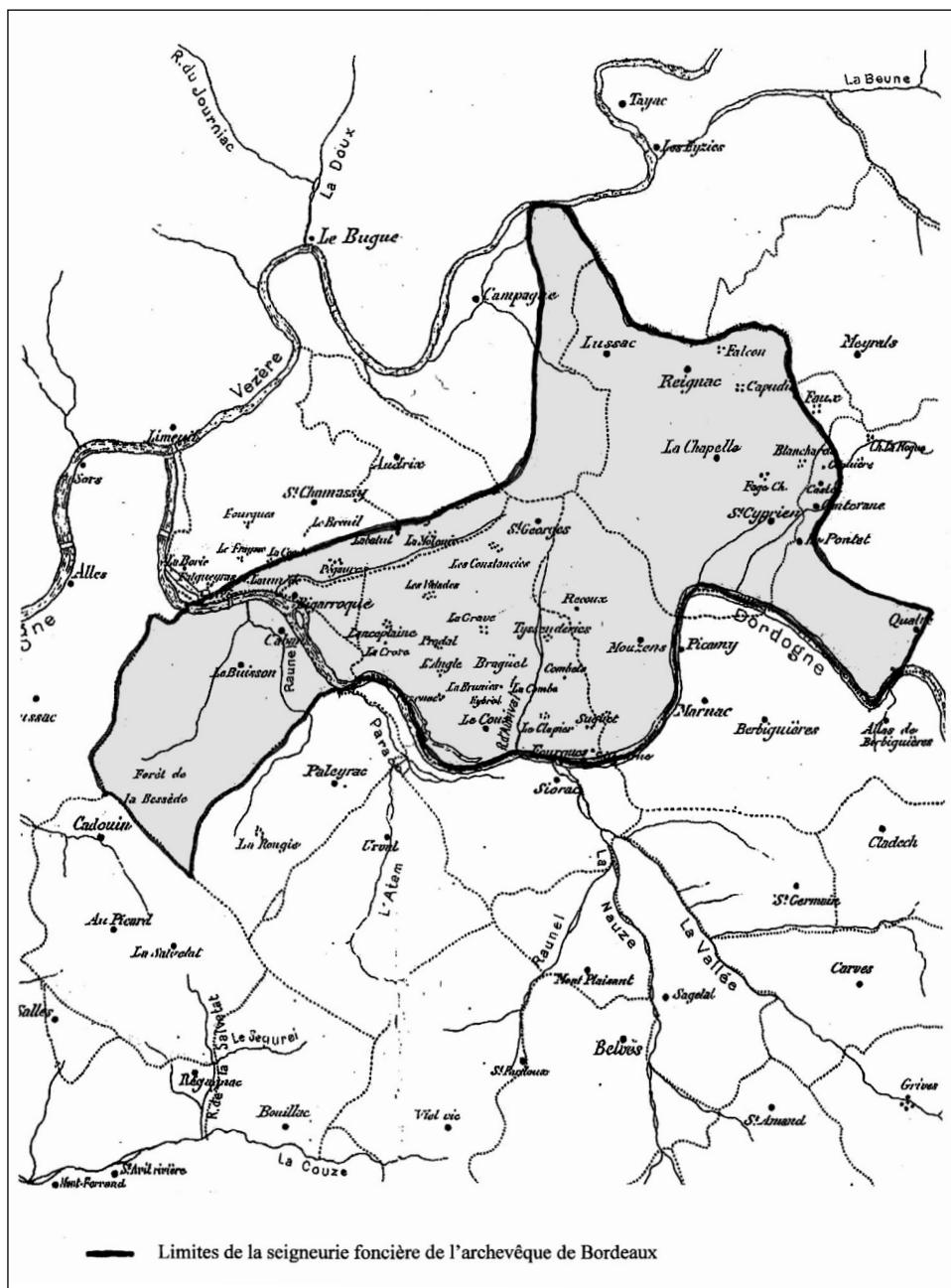


Fig. 1. La seigneurie foncière de l'archevêque de Bordeaux  
autour de Bigaroque au XIV<sup>e</sup> siècle.

liste de questaux circonscrite aux paroisses de Bigaroque, du Coux et de Mouzens. « *Illi sunt qui sequuntur solverunt questam maiorem et minorem anno quo supra prout sequitur*<sup>12</sup> ». Il est malaisé de justifier les deux niveaux de queste, mais on peut présumer que ceux qui sont assujettis à la queste majeure sont d'importants tenanciers de terres serviles. Dans la liste, on décèle des frêches et des comparsonneries – communautés tacites formées pour partager les redevances et les travaux de la tenure mais aussi dans le but d'en éviter la division<sup>13</sup>.

La valeur des monnaies est établie comme telle au XIV<sup>e</sup> siècle en Périgord ainsi que dans bien des régions indexées sur la livre tournois :

- une obole = ½ denier
- un sou = 12 deniers
- une livre = 20 sous.

La majeure partie des redevances – dont la *questa* – sont payées en argent, quelques-unes sont réglées en monnaie et en nature comme on l'observera par la suite. L'étude des relevés des questaux périgordins appelle plusieurs commentaires : on observe le nombre important de questaux dans la paroisse du Coux, soit un total de 62, auquel il faudrait ajouter les frêches – regroupant essentiellement des frères –, et les comparsonneries – composées des oncles, des neveux, des cousins –, soit approximativement 80<sup>14</sup>. Dans son travail de recherche sur lequel nous nous sommes appuyés pour étayer notre article, J.-L. Bonnefond<sup>15</sup> dénombre 226 tenanciers pour la paroisse du Coux, ce qui donne un total de plus de 30 % de serfs questaux. Pour celle de Bigaroque, sur 57 tenanciers recensés selon les redevances dues, 20 – soit 35 % – sont des questaux ; quant à celle de Mouzens, pour 94 tenanciers, seulement 2 – soit 2,1 % – sont des serviles (chiffre révélant une grande disparité malaisée à expliquer). Dès lors, on obtient pour la châtellenie de Bigaroque – toujours d'après les mêmes estimations –, un total de près de 20 % de questaux sur l'ensemble de la population. Leur répartition géographique se restreint aux trois paroisses précitées. Toutefois, bien que nous ne disposions que de ce registre de redevances pour le XIV<sup>e</sup> siècle – lequel inclut de trop rares feuillets afférents à la queste de 1336 –, nous pouvons établir que le nombre de questaux périgordins n'est pas anecdotique : à titre de comparaison pour la même période, la proportion des non-libres approche les 20 % en Bigorre<sup>16</sup>, près d'un tiers de la population des villages du piémont en Béarn<sup>17</sup>, mais également 20 % dans les provinces de Berry et d'Auvergne<sup>18</sup>.

12. *Ibid*, folio 6 à folio 9. « Ceux de cette liste doivent s'acquitter de la queste majeure et mineure pour l'année 1336 ».

13. TRICARD, 1995, p. 109-111.

14. BOURIN et DURAND, 2000, p. 48-49. Ces auteurs signalent que « la plupart des comparsonneries n'intéressent guère plus de trois ou quatre associés ».

15. BONNEFOND, 1972.

16. BERTHE, 1976, p. 135.

17. CURSENTE, 2011, p. 12.

18. GLOMOT, 2013, p. 268.

Les deux plus importants contribuables se relèvent dans la paroisse de Bigaroque avec R. Galteri qui verse la somme considérable de 20 sous<sup>19</sup>, et dans celle du Coux avec R. Trolhols qui paie 12 sous. Pour le premier, il est sans aucun doute le plus gros propriétaire terrien car il doit également 100 sous de cens pour des terres libres<sup>20</sup>. Il recourt certainement à une main-d'œuvre nombreuse afin d'exploiter ses importantes possessions terriennes. Quant au second, il ne détient que des terres questales mais il les travaille avec ses parsonniers, ce qui atteste de l'étendue de ses cultures. Afin d'approfondir notre étude, nous avons établi un tableau qui recense les principaux contribuables serviles d'après les quatre taxes les plus importantes figurant dans le censier, mais cela de manière lacunaire comme l'attestent les années mentionnées.

Avant de commenter ce tableau, il nous faut préciser le domaine d'imposition de chaque taxe. Nul besoin de revenir sur la *questa* explicitée dans notre première partie. Le coton ou « *jus coti* » est payé par la majorité des habitants de la châtellenie de Bigaroque en argent et en quartonnée de seigle (*qu. siliginis*) ou en poulets (*gallinas*) ; il affecte les pacages soumis aux surveillances d'« agents cotiers », lesquels sont nommés dans chaque paroisse<sup>21</sup> afin de réglementer l'usage des communaux – landes, taillis et parcours mis par le seigneur à la disposition des paysans possédant un cheptel contre redevances. Pour sa part, le commun ou « commune de la paix » – à l'origine imposition instaurée au XI<sup>e</sup> siècle sur toutes les catégories sociales afin de faire respecter la paix de Dieu –, est devenu un impôt individuel, une capitation perçue sur tous les habitants à l'exception des clercs, des nobles et des bourgeois<sup>22</sup>. Il grève d'un montant de 12 deniers chaque individu de plus de 12 ans, mais il affecte également le bétail des paysans de la manière suivante :

- 12 deniers pour une paire de bœufs
- 6 deniers pour un cheval
- 4 deniers pour une vache de plus d'un an
- 1 denier pour un porc
- 1 denier pour 4 brebis ou 4 chèvres<sup>23</sup>.

Les agents de l'archevêque perçoivent sur ses tenures des cens levés à l'occasion des principales fêtes religieuses de l'année. Ils sont recouvrés en argent ; toutefois, dès la reconstruction de 1450, succédant à la fin de la guerre de Cent Ans, ils sont réglés en espèces et en nature sous forme de mesure de

19. ADG, G 918, folio 3.

20. CURSENTE, 2011, p. 89-90. Cet historien explique : « Toutefois, le questal a toute latitude de prendre à fief (à cens) des pièces de terre qui viennent ainsi compléter son exploitation. Il était donc possible, et même courant, d'être questal pour sa maison et libre pour sa vigne. Ainsi, des questaux jouissent d'une certaine aisance du fait qu'ils possèdent des biens serviles mais aussi des tenures libres mouvant soit du même seigneur, soit de seigneurs différents. D'autres prennent des dîmes à ferme ».

21. ADG, G 918, fol. 75 r°-v°.

22. VIGIÉ, 1901, p. 100.

23. Bibliothèque nationale, Nouvelles Acquisitions latines, n° 1922, fol 110 r°.

Contribuables	Questa (1336)	Cotus (1337)	Commun (1337-1338-1340)	Cens (1336)
<b>Le Coux :</b>				
G. BAUSSANI	6 s 18 d		5 s 6 d	
J. de BOSCO	5 s		6 s	9 d
P. de BOSCOROTONDO	2 s	8 s, 1 qu. siliiginis	2 s 6 d	
H.de COMBALOBOZA		5 s, 2 gallinas	4 s 8 d	
P. CONSTANTI junior		8 s	5 s 7 d	
B. de FAGIA fille de G.				
St. de FAGIA		9 s, 1 qu s.	2 s 8 d	
P. de FAGIA fils de P.		5 s	4 s 8 d	
G. FAVI de Jus et sa fratrie		5 s, 1 qu s.	6 s 10 d	
P. DEL FAU et parsonniers		8 s, 1 qu s.		12 d
A. de FONTANILHAS	3 s			13 d
G -W. de FONTANILHAS	2 s 12 d			
P. de FONTANILHAS et parson.	2 s 6 d		2 s 9 d	18 d
R. de FONTANILHAS	2 s 6 d			5 s 3 d
H. de FONTE		10 s, 1 gal.		
P. de FONTE fils de J.		5 s	3 s 7 d	
R. de LANSAPLENA	20 d	12 s, 1 qu s.	4 s 8 d	1 s 11 d
B. de LAVEYSSERA			6 s 2 d	
R. MELONIS			3 s 2 d	
B. de PODIO de Labrussa junior		9 s, 2 gal.	4 s 7 d	
B. de PODIO de Labrussa senior		8 s, 2 gal.	4 s 3 d	
W. de PODIO de Labrussa			5 s	
Repaire de la REUCLIA	3 s 3 d			
P. RUSSELi et ses 4 parsonniers	2 s 2 d			
R. de SALVINHACO			3 s 7 d	
W. de SARRACENI		5 s, 2 gal.	3 s 5 d	
P. TEXTORIS et ses frères	18 d		6 s 2 d	
P. TEXTORIS Syurac et parson.	18 d	8 s, 1 qu s.	5 s	12 d
R. de TROLHOLS et parson.	12 s 6 d	8 s	8 s 5 d	17 d
J. VALRANI de Jus				2 s
G. VALRANI de Pomerio-Geraldi			4 s 2 d	20 d
<b>Bigaroque :</b>				
R. GALTERI	20 s			100 s
<b>Mouzens :</b>				
B. de MOUZENS	3 s 12 d			

Les principaux questaux assujetis d'après les quatre impositions

blés, de chapons, poulets ou pains. Le cotus n'étant plus mentionné dans les déclarations fiscales (terriers, dénombrements...) après le repeuplement de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, les cens en nature en constituent sans doute un héritage.

La *questa* et les cens établissent l'importance des possessions terriennes dont le plus notable assujetti est R. Galteri qui paie 20 sous de *questa*, et surtout des cens de l'ordre de 100 sous, lui assignant ainsi le rôle de plus gros propriétaire terrien de la châtellenie de Bigaroque. Autres exploitants notables : R. Trolhols qui verse 12 sous 6 deniers de taille et 2 sous de cens mais ce qui se justifie par le fait qu'il met en valeur ses terres avec un nombre sans doute

élevé de parsonniers ; G. Baussani pour une *questa* de 6 sous 18 deniers au regard de superficies questales importantes, lesquelles caractérisent également les parsonneries du repaire de la Reuclia et de P. Russeli, auxquelles on peut adjoindre R. de Fontanilhas pour ses 5 sous 3 deniers de cens dus. Quant au coton et au commun, nous en approfondissons l'étude dans la partie consacrée à l'élevage.

L'activité agraire médiévale est fondamentalement diversifiée du fait que, d'une part, le paysan exploite une terre avant tout pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches et, d'autre part, afin de satisfaire la demande de la population urbaine – villages et bastides proches – par le biais des marchés locaux ou régionaux (notamment l'espace bordelais) grâce au trafic fluvial permis par la Dordogne. Aux XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, l'agriculture médiévale est principalement céréalière dans nombre de régions de France. Le Périgord n'échappe pas à la règle.

### III. Activité agraire, cadre de vie et société rurale

#### 1. Une polyculture céréalière

Pour éclairer un tant soit peu les productions développées dans les exploitations serviles – mais aussi libres – de la châtellenie de Bigaroque, le fonds G 918 des Archives départementales de la Gironde signale l'accensement de la dîme des blés : « *Decima bladi de Bigarupe fuit ascensata Heli Bosqueti et Galhardi de Riaca ad quantitatem 400 sextariorum bladi mesure Bigarupe, vedelicet : 200 avene, 70 siliginis, 35 frumenti, 65 ordei, 30 falbarum*<sup>24</sup> ». Le terme générique de blé ou « *bladi* » définit une variété de semences car, dans l'énoncé ci-dessus, on décèle des graminées mais également une légumineuse, « *falbarum* », terme qui désigne les fèves. Au sein de chaque terroir, les paysans cultivent toujours plusieurs types de céréales, afin de modérer les effets des atteintes météorologiques pouvant affecter une variété spécifique, mais aussi pour varier leur alimentation. Malgré l'importance du froment dans l'économie rurale médiévale, la dîme affecte principalement l'avoine – pour 50 % du total – à laquelle s'ajoutent le seigle et l'orge totalisant ainsi 75 % de la dîme des blés ! Pour les siècles suivants, en effectuant des sondages ponctuels dans les fonds archiépiscopaux des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nous avons constaté que les cens en nature étaient réglés principalement en froment, le seigle y apparaissant pour près de 25 % et l'orge ou l'avoine restant confidentielles (5 à 10 % du total). De ce fait, la situation paraît singulière à plus d'un titre pour l'année 1336. On peut augurer des exigences seigneuriales, car la dîme

24. ADG, G 918, folio 43. Soit 200 setiers d'avoine, 70 de seigle, 35 de froment, 65 d'orge et 30 de fèves.

est levée proportionnellement à la production effective des champs pour les paroisses de la seigneurie. L'avoine, céréale de printemps, s'accommode de tous les types de sol ; nourriture essentiellement destinée aux chevaux, elle peut être consommée par les hommes sous forme de bouillie. Sa prépondérance s'explique par le besoin des montures de l'aristocratie – notamment les *milites* –, par la demande des agents de l'archevêque et, sans doute, par les paysans qui utilisent les équidés pour les labours et autres travaux du sol. Le seigle, céréale des terres pauvres, peu exigeante, robuste et de bon rendement, a accompagné la mise en culture des terres nouvellement défrichées<sup>25</sup> ; cette céréale d'hiver donne un pain noir consommé par le peuple des campagnes. Il occupe certainement les sols accidentés et acides des coteaux calcaires de la châtellenie. L'orge, céréale d'hiver qui mûrit plus rapidement que les autres grains, est surtout utilisée pour l'engraissement des porcs fréquents au sein des exploitations serviles. Le froment, semé à l'automne pour être récolté au début de l'été, est cultivé dans les terres bordant la rivière du fait de leur potentiel agronomique ; il constitue la base de la céréaliculture médiévale de par son utilisation dans la nutrition humaine – très prisé par l'aristocratie (pain, pâtisserie). Quant aux fèves, elles sont dévolues à l'alimentation des hommes mais aussi à celle du cheptel ; de plus cette culture enrichit le sol en fixant l'azote.

L'importance des taxes levées sur les animaux, à travers le cotus et le commun, met en exergue le rôle de l'élevage dans les productions des questaux périgordins.

## 2. Variété des produits de l'élevage dans la châtellenie de Bigaroque

L'élevage constitue, après la céréaliculture, le second fondement de l'économie agraire dans les régions françaises. L'animal est d'abord élevé pour la nourriture qu'il fournit, sous forme de laitages et d'œufs, mais également pour la viande et les matières premières diverses transformées par les artisans : cuir, laine... De plus, les animaux, tels les bœufs, chevaux et ânes, fournissent une force de travail qui allège le labeur des paysans. Les impositions cotus et commun dévoilent la possession de cheptel chez les questaux de la châtellenie de Bigaroque. La première taxe consiste en un droit de dépâissance sur les pacages communs ou communaux. Ce dernier terme désigne non pas une propriété collective, mais l'ensemble des terres dont la jouissance appartient à une communauté paysanne. Son usage est soumis au versement d'un droit seigneurial, en l'occurrence le cotus. Ainsi, le communal s'étend sur les terres incultes et peut se composer de parcours, friches, landes, garrigues, taillis... Il apparaît souvent comme indispensable pour assurer les besoins des exploitants

25. LETURcq, 2004, p. 17.

– surtout les plus humbles –, car il constitue de précieuses zones de pacages qui alimentent les troupeaux durant plusieurs mois. De plus, la fauche des fougères, bruyères et ajoncs apporte un appoint de fourrage ou de litière fort utile pour les bêtes durant la saison froide. Pour sa part, le commun de la paix témoigne de la possession plus ou moins importante de bovins, équidés, porcins ou ovins chez les questaux de la seigneurie.

À la considération de ces deux taxes, les plus importants contribuables sont R. de Lansaplena pour un total de 16 sous 8 deniers démontrant ainsi l'importance de son cheptel, auquel on peut adjoindre P. Del Fau pour 15 sous 10 deniers, P. de Boscorotondo pour une somme équivalente ; R. de Trolhols, très important taillable et censitaire, est assujetti à 16 sous et 5 deniers mais il s'agit d'une parsonnerie ; les Textoris, de Podio de Labrussa, G. Favi de Jus ou encore P. Constanti sont redevables chacun d'une somme comprise entre 12 et 14 sous. Certains de ces derniers sont à la tête d'une fratrie ou de parsonniers. Quant à St. de Fagia et H. Fonte, ce sont des serviles à la tête d'un cheptel conséquent du fait d'un cotus de 9 sous pour le premier et 10 sous pour le second – leur assujettissement au commun étant faible. Le plus gros contribuable pour la *questa* et le cens, à savoir R. Galteri, n'est pas redevable du cotus ce qui démontre qu'il est exclusivement exploitant de terres dévolues à la céréaliculture et aux prairies – sans doute vend-il le produit de ses récoltes sur les marchés locaux ou plus lointains par voie fluviale.

Dans son mémoire, J.-L. Bonnefond précise que les taxes levées sur les animaux fournissent en moyenne 15 % du revenu périgordin de l'archevêque de Bordeaux, démontrant ainsi l'importance de l'élevage dans la châtellenie de Bigaroque<sup>26</sup>. La qualité et la morphologie d'une partie notable des terres seigneuriales des trois paroisses a ainsi permis le développement du système agro-pastoral, dont certains questaux ont pu bénéficier au regard de la situation de leur exploitation et du choix de l'élevage en tant que production.

### 3. Géographie des terres questales dans la châtellenie de Bigaroque

Les listes d'impositions signalent parfois les lieux-dits. Nous avons recensé, pour les paroisses du Coux et de Bigaroque, les lieux de résidence suivants : Baussania, Bosroal, Brugueyra, Carreyra, Costa, Costamaynardi, Fontanilhas, Fonte, Gaucelmi, Jus, Labrussa, Lagenesta, Laioma, Lansaplena, Laveyssera, Pomeyreda, Pomerio-Géraldi, La Reuclia, Reynaldia, Salanhaco, Sarrazina. Il est indéniable que notre document est très imprécis voire lacunaire quant à la désignation des hameaux et autres lieux de résidence des questaux, ce qui est fort dommageable pour en préciser la situation géographique. De surcroît, une part notable de ces lieux a disparu du fait d'une forte chute démographique

26. BONNEFOND, 1972, p. 152.

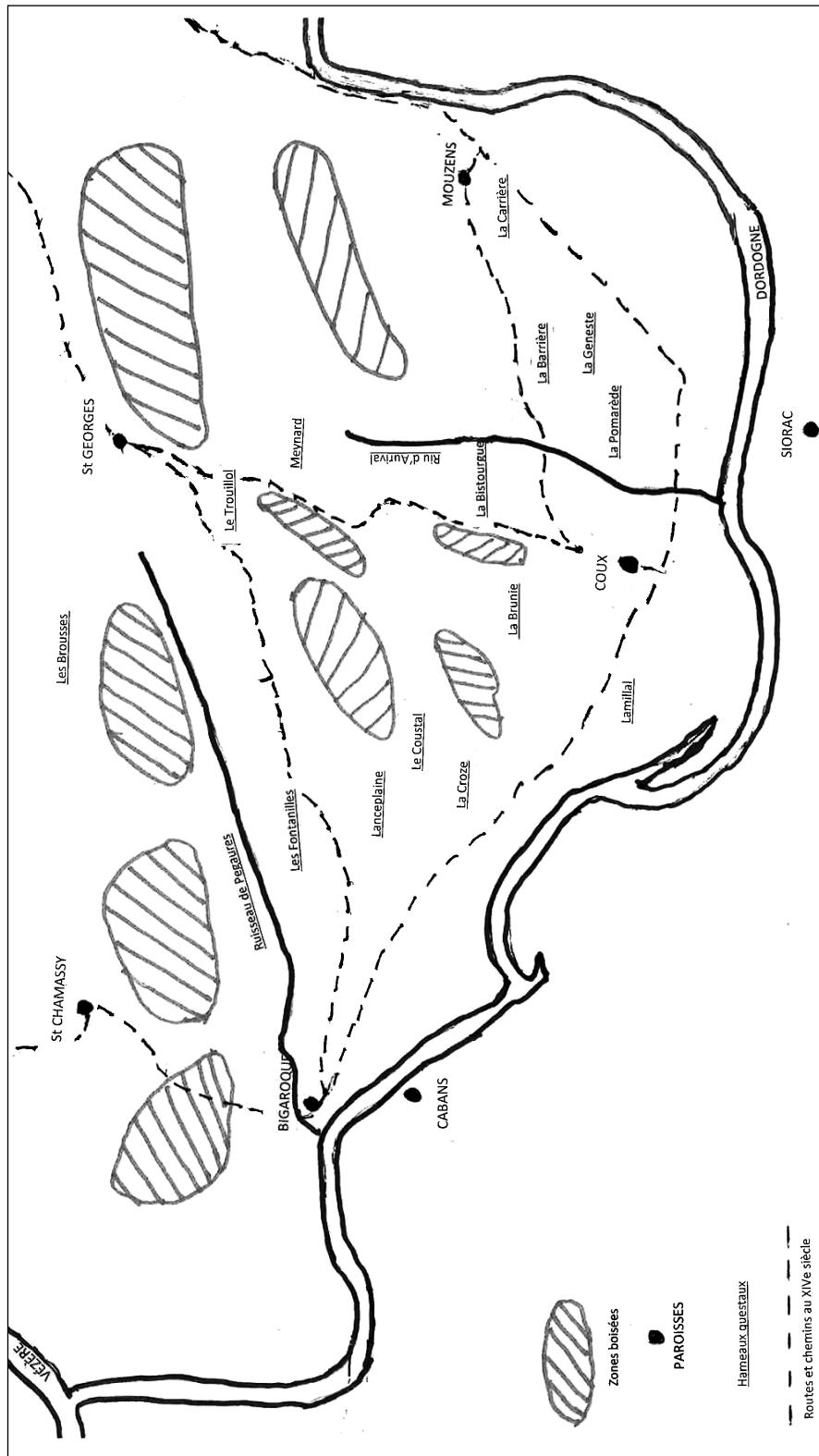


Fig. 2. La châtellenie de Bigaroque en 1336-1340. Localisation des hameaux questiaux.

et d'un exode important engendrés par l'épidémie de peste noire de 1348 et de ses récurrences durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, auxquelles s'ajoutent disettes et famines inférées par les exactions des compagnies de routiers ayant occupé en de nombreuses occasions la châtelenerie durant la guerre de Cent Ans. Toutes ces fatalités ont causé une très forte désertion des campagnes, de l'ordre de 70 à 90 % de la population au sein de la seigneurie de Bigaroque selon les sources<sup>27</sup>.

Lors de la reconstruction succédant à la fin des hostilités – dès 1450-1460 pour les terres périgordines de l'archevêque –, il a été fait appel à une forte population de migrants issus d'Auvergne et du Limousin<sup>28</sup> afin de remettre en culture les très importantes superficies à l'abandon et retournées en friche depuis des décennies. Les toponymes des paroisses et des gros hameaux perdurent ; les mutations micro-toponymiques révèlent l'apparition d'une population nouvelle qui s'installe dans les tènements désertés totalement ou en partie<sup>29</sup>. De ce fait, les noms de lieux antérieurs au long conflit franco-anglais ont été soit pour partie supprimés et donc remplacés par les patronymes des récents occupants, soit les terres n'ont pas été remises en culture et les bois se sont développés durablement sur des lieux oubliés de la mémoire collective. Seules des prospections archéologiques pourraient dévoiler une partie de ce passé lointain afférent aux lieux de vie des questaux des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. De ce fait, nous n'avons pu retrouver que quelques toponymes du XIV<sup>e</sup> siècle qui ont perduré jusqu'à nos jours. Aussi avons-nous recouru, pour les localiser, à une ébauche de carte (fig. 2) au sein de laquelle nous les signalons dans leur dénomination actuelle. Les lieux repérés sont situés pour quelques-uns dans les terrasses alluviales des fonds de vallée, mais essentiellement sur les plateaux calcaires des causses verts, favorables aux plantations d'hiver cultivées – notamment les parcelles de seigle – sur les recouvrements sidérolithiques (sables et graviers).

Hormis les villages de Bigaroque, Coux et Mouzens, les nombreux écarts révèlent un habitat dispersé.

#### 4. Cadre de vie de la communauté paysanne

La communauté paysanne constitue la cellule de base de la société rurale ; ainsi, chaque paysan qu'il soit questal ou libre est intégré dans une communauté, c'est-à-dire dans un cadre au sein duquel il participe à des solidarités. Dans le cadre de notre étude, la communauté s'exprime au sein des trois villages : le bourg castral de Bigaroque, au sommet duquel trône le château, et les villages ecclésiaux de Coux et de Mouzens. Toutefois, elle

27. DENIFLE, 1899, t. II.

28. ADG, G 186.

29. LARTIGAUT, 2001, p. 52-53.

se manifeste aussi au sein de l'habitat dispersé concrétisé par les nombreux hameaux questaux.

Nous ne disposons pas de documents nous dévoilant tous les réseaux de sociabilité qui structurent les solidarités villageoises. Dès lors, il est très malaisé de saisir à travers nos documents – longues et arides listes fiscales – les occasions de sociabilité paysanne. Toutefois, en nous basant sur les études effectuées par les historiens au sein des communautés médiévales de différentes régions françaises, nous nous appliquons à en dégager des traits communs. On peut de ce fait entrevoir différentes formes de solidarités qui caractérisaient aussi bien les villageois des trois bourgs que les paysans des écarts : les individus se rencontraient dans des lieux tels que l'église lors des moments qui précèdent et suivent la messe ou d'autres manifestations religieuses, le cimetière aux diverses fonctions<sup>30</sup>, la taverne ou encore la place du village. La sociabilité commune s'accomplissait aussi à la forge, à la fontaine ou encore aux équipements mis à disposition des paysans par le seigneur moyennant redevances – les banalités – comme le moulin, le four ou encore le pressoir. Il nous faut également signaler l'importance des terres à vocation sylvo-pastorale : les communaux, éléments prépondérants de vie communautaire du fait de leur fonction d'usages collectifs, et dont la gestion émane des solidarités agraires. De plus, le rythme saisonnier des différentes opérations culturelles amenait fréquemment les paysans à se côtoyer sur des parcelles se confrontant au sein d'un même terroir. Enfin, un paramètre-clé de la sociabilité paysanne résidait dans la veillée, moment où l'information circulait au sein de la famille et à laquelle les voisins étaient parfois associés. Dans les hameaux où régnait les groupements familiaux par le biais des fréreches ou des comparsonneries, les solidarités étaient confortées par la vie en commun « au même pot et au même feu ». Même si ces cellules familiales restent minoritaires, elles semblent répandues au sein des questaux périgordins.

## 5. L'exploitation paysanne des questaux

Autre cellule constitutive de la société rurale : l'exploitation paysanne. Là encore, notre documentation ne nous permet guère d'en connaître la superficie, la structure et les productions. Sans doute la châtelenerie de Bigaroque recèle en son sein une réalité diverse de l'exploitation de la terre, de la petite propriété à la grande ferme. La petite exploitation caractérise des ensembles fonciers de moins de 4 hectares ne permettant pas de faire vivre une famille paysanne, obligeant ainsi son exploitant à rechercher une activité

30. « Le cimetière était un lieu de rencontre public car des circonstances variées y amenaient les paroissiens : lieu de pratique religieuse, lieu de rassemblement lors d'un pèlerinage, mais également lieu d'activités profanes telles fêtes, réunion de la communauté villageoise et lieu de foires et de marchés » (BOURIN et DURAND, 2000, p. 61).

complémentaire (artisanat, salariat...) <sup>31</sup>. Les exploitations qui réunissent des ensembles fonciers suffisamment vastes pour assurer l'indépendance du ménage sont qualifiées de moyenne exploitation. Lorsqu'une exploitation dépasse les capacités de travail du paysan et de ses proches, et donc nécessite le recours à une main-d'œuvre salariée, on parle de grande exploitation. Dans sa thèse <sup>32</sup>, l'historienne Monique Zerner fixe le seuil de l'autosuffisance foncière à l'exploitation de 4 à 6 hectares. Cependant, pour notre espace agraire étudié, nous proposons une superficie moyenne de 4 à 8 hectares au regard de la nature des sols et de la morphologie du relief.

Dans certaines régions françaises, le renforcement de la charge démographique au Moyen Âge central, ainsi que l'essoufflement des défrichements associés aux divisions des héritages, ont accentué le phénomène de morcellement de la propriété devenu de ce fait prégnant au XIV<sup>e</sup> siècle. Le Périgord méridional ne doit pas faire exception à la règle. C'est peut-être pour l'éviter que les groupements familiaux se sont relativement répandus chez les questaux. En considérant notre tableau des quatre taxes majeures affectant nos serviles, on peut dégager de grands possesseurs fonciers signalés précédemment tels, bien sûr, R. Galtéri, R. Trolhlos et ses parsonniers, P. Textoris et ses parsonniers, les frêches de Favi, de Podio, de La Reuclia, Textoris, mais aussi les questaux exploitant seuls ou à l'aide d'une main-d'œuvre ou de parsonniers (non signalés par les documents), tels P. de Boscorotondo, G. Baussani, P. Constanti, P. Del Fau, et H. Fonte.

Nous proposons donc – malgré les lacunes de notre document – un classement établi en fonction de la superficie estimée (avec toute la prudence requise) :

- Grandes propriétés questales > 8 hectares : environ 15 à 18 %
- Moyennes propriétés questales de 4 à 8 hectares : environ 60 %
- Petites exploitations questales < 4 hectares : autour de 20-22 %.

Cette hypothétique estimation montre toutefois que les questaux périgordins ont su s'adapter au contexte économique d'un monde qualifié de « plein » au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils ont ainsi développé leurs exploitations en accommodant les productions à la typicité et à la qualité mais aussi à la morphologie des sols. Certains se sont constitués en communauté taïsible. Ils ont satisfait la demande des marchés locaux ou régionaux, démontrant par là-même qu'ils étaient capables de réussir aussi bien sinon mieux que les paysans « libres » et ce, malgré leur statut social avilissant.

Au sein du Périgord méridional, la châtellenie de Bigaroque a connu, comme la majorité des régions occidentales, un dynamisme démographique aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles induisant de nouveaux noyaux de peuplement et de

31. LETURCQ, 2004, p. 87.

32. ZERNER, 1993.

vie agraire, concrétisés bien sûr par l'encellulement au sein de villages castraux ou ecclésiaux, mais générant aussi un habitat dispersé sous forme de hameaux et de tènements isolés. Cette expansion a occasionné une nouvelle forme de servage qui connaît son apogée au XIV<sup>e</sup> siècle pour l'espace étudié. Aussi, en sa qualité de non-libre, le serf questal est assujetti à ce cens particulier, la *questa*, et aux droits seigneuriaux tels formariage et mainmorte. Bien que ces contraintes les différencient du paysan « libre », une part notable de questaux affiche une certaine réussite économique. Les pourcentages des exploitations agricoles questales de grande et moyenne superficie confirment cet état de fait, même si le fonds examiné reste lacunaire.

Notre étude ne consiste qu'en une modeste contribution sur une période 1336-1340 précédant les grands bouleversements économiques et démographiques suscités par la peste noire de 1348 et ses récurrences, la guerre de Cent Ans conjuguée aux exactions des compagnies de routiers. Néanmoins, il importe de souligner que, pour le temporel de l'archevêque de Bordeaux en Périgord méridional, les documents afférents à la reconstruction de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et ceux de l'époque moderne ne recensent aucune forme de servage. Charité singulière de l'archevêque de Bordeaux Pey Berland (qui administra l'archevêché de 1430 à 1456) procédant à de nombreux affranchissements ? Ou bien, en regard du vide et de la désolation des campagnes, opéra-t-il, ainsi que son successeur Blaise de Gréelle, à la suppression de la condition servile afin de susciter les accensements, de repeupler les hameaux et de redynamiser les espaces agraires ? La réponse participe sans doute de ces deux hypothèses, mais cette exception périgordine est à noter, car le servage perdura encore dans nombre de provinces françaises jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

J. B.\*

### Bibliographie

- BERTHE M., 1976. *Le comté de Bigorre : un milieu rural au bas Moyen Âge*, Paris, S.E.V.P.E.N.
- BLOCH, M. 1963. *Mélanges historiques*, t. I, Paris, S.E.V.P.E.N.
- BONNEFOND J.-L., 1972. *Le temporel de l'archevêque de Bordeaux en Périgord pendant le Moyen Âge*, diplôme T.E.R., sous la direction de Ch. Higounet, Université de Bordeaux III.
- BOURIN M. et DURAND R., 2000. *Vivre au village au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

\* Certifié de lettres modernes et titulaire d'un DEA d'histoire médiévale.

- CORRIOL V., 2009. *Les serfs de Saint-Claude. Étude sur la condition servile au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CURSENTE B., 2011. *Une histoire de la questalité. Serfs et libres dans le Béarn médiéval*, Pau, Société des sciences, lettres et arts de Pau et du Béarn.
- DENIFLE H., 1899. *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, t. II, Paris, A. Picard et fils.
- DESSALLES L., 1997. *Histoire du Périgord*, t. I, Périgueux, Libro-Liber.
- FELLER L., 2007. *Paysans et seigneurs au Moyen Âge. VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin.
- GLOMOT D., 2013. « *Héritage de serve condition* ». *Une société et son espace, la Haute Marche à la fin du Moyen Âge*, Limoges, Presses universitaires de Limoges.
- HIGOUNET-NADAL A., 1965. « Un dénombrement des paroisses et des feux de la sénéchaussée de Périgord en 1365 », *Bulletin philologique et historique*, année 1962, p. 307-345.
- LARTIGAUT J., 2001. *Le Quercy après la guerre de Cent Ans*, Cahors, Quercy-Recherche.
- LETURCQ S., 2004. *La vie rurale en France au Moyen Âge. X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin.
- MAUBOURGUET J.-M., 1926. *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Cahors, impr. Coueslant.
- MEYER P., 1879. *La Chanson de la croisade contre les Albigeois*, t. I, Paris, Renouard.
- TRICARD J., 1995. *Les campagnes limousines du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- VIGIÉ G., 1901. « Histoire de la châtellenie de Belvès », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXVIII.
- ZERNER M., 1993. *Le cadastre, le pouvoir et la terre. Le comtat Venaissin pontifical au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome / Paris, de Boccard.

# Le château de Saint-Martin à Lamontzie-Saint-Martin. La famille Duvigier (1668-1803)

par Chantal DAUCHEZ

*Les Duvigier (ou du Vigier), famille de parlementaires, arrivent à Saint-Martin par le mariage en 1643 de l'aînée des trois filles de Pierre Delbetz avec Jacques Duvigier. Ces deux familles ont connu une ascension sociale similaire. Par des alliances bien choisies, une conversion religieuse opportune, l'achat de charges publiques honorables, les Duvigier se hisseront en cinq générations jusqu'à la noblesse de cour. Au moment même où, ironie, elle sera balayée.*



## I. Jacques Duvigier (?-1678)

Jacques Duvigier<sup>1</sup> est issu d'une famille de Saint-Jean-d'Angély, toute acquise à la Réforme. Son grand-père y était « ministre du saint Évangile ». Son père Jean I Duvigier, nommé en 1608 conseiller réformé à la chambre de l'Édit de Guyenne, va conduire une carrière de parlementaire mais également de redoutable financier. Ce dernier, sieur de Besse (petite seigneurie près de Saint-Jean-d'Angély), est un homme d'affaires de premier ordre, qu'il est parfois difficile de distinguer de son fils aîné Jean II. Chez le notaire Grenier de Bordeaux, ses contrats de prêts d'argent sont en nombre impressionnant ; il prête à des Bordelais, mais aussi à des marchands d'Agen et de Bergerac. Il fait des transactions financières avec les Gillet, les banquiers de Bergerac d'alors, lesquels prêtent non seulement aux marchands de la ville, mais également à toute la noblesse des environs.

La fortune de Jean I Duvigier permet à son fils Jacques, sieur de Lisle<sup>2</sup>, de suivre la carrière des armes. Il a également les talents financiers de son père : ainsi, en 1642, alors qu'il combat en Catalogne dans le régiment de M. de Saint-Simon, il prête à deux reprises à un capitaine du régiment de Tonneins<sup>3</sup>.

### 1. Il épouse Élisabeth Delbetz en 1643

Le 30 mai 1643, « dans le château de Saint-Martin en Périgord », est signé, devant le notaire Gasc de Bergerac, le contrat de mariage entre Jacques Duvigier, sieur de Lisle, « second capitaine et lieutenant de la compagnie de chevau-légers de M. de Saint-Simon », et la demoiselle Élisabeth Delbetz. Les parents se sont-ils connus au parlement de Bordeaux ou par les finances bergeracoises ?

Jacques reçoit de son père 30 000 livres, mais en réalité ce ne sont que des créances. La veille de la signature du contrat, il a déjà reçu 9 800 livres. Il recevra d'autres créances sur des Bergeracois (Jacques Gillet, Jean Chièze, Jean Eyma, Jacob Lacombe, Jean Pépin, marchands, avocats, greffier au parlement de Bordeaux), sur le procureur d'office de la ville d'Eymet, sur des bourgeois d'Agen, etc... Fin octobre, Jacques Duvigier est reparti et, « au camp devant Leyde », il transmet à Augeard une créance de 300 livres signée l'année précédente à Barcelone<sup>4</sup>.

1. DAUCHEZ, 2019.

2. Marais salants de Lisle Chênes situés paroisse de Moix, baronnie de Soubise.

3. Archives départementales de la Gironde (AD33), 3 E 6871, 3 E 7777.

4. *Id.*

Élisabeth Delbetz apporte également 30 000 livres de dot. Elle lui donne quatre enfants : Jean l'aîné, qui hérite de la charge de parlementaire et de Saint-Martin ; Armand, le cadet, suit la carrière des armes, brigadier général, il épouse Marie-Madeleine Mareschal, fille de Charles Mareschal, seigneur de Bourgneuf, château et seigneurie dont il hérite en 1678 ; Marie épouse en 1668 Jean de Charon de Laubonnière, issu du monde parlementaire ; quant à Anne-Marie, elle devient en 1676 Madame de Cantéranne, petit château au sud d'Issigeac.

Quand Jacques Duvigier n'est pas au service du roi, il revient à Lamonzie et reprend son activité de banquier. Qualifié de seigneur de Lamonzie et de Saint-Laurent, « habitant en sa maison noble de Lamonzie » (son beau-père habite Saint-Martin), le voilà qui prête de nouveau : 2 556 livres à Guillaume Loyseau, avocat au parlement, habitant Bergerac, « pour employer à l'acquisition d'une lettre de change sur messieurs de Taleman<sup>5</sup> banquiers de Paris, pour payer les 9 000 livres que le sr Loyseau [...] doit] employer à l'achat de l'office de conseiller du roi et lieutenant criminel au siège de la présente ville » ; signe l'acte son beau-père Pierre Delbech « sgr de Saint-Martin y habitant »<sup>6</sup>.

Toute l'année 1650, il semble résider à Lamonzie ; est-il prudent devant les évènements de La Fronde ? Son frère Jean, en revanche, s'est mis au service du prince de Condé ; il meurt le 18 septembre au combat du Faubourg Saint-Sernin à la tête d'un escadron de cavalerie. Jacques va alors quitter les armes pour succéder à son frère comme conseiller au parlement<sup>7</sup>.

## 2. Le seigneur de Lamonzie

Jacques Duvigier poursuit ses prêts qu'il serait fastidieux d'énumérer, et les contentieux qui suivent. Comme seigneur de Lamonzie, il met aussi de l'ordre pour percevoir ses cens et autres rentes. « Dans le château de Lamonzie », il fait renouveler en 1661-1662 les reconnaissances des habitants par Jean Ricard, « juge et notaire » de la juridiction. L'orthographe de ce dernier peut étonner (ou celle de son greffier ?) notant que Barthe, le pasteur protestant de Lamonzie, y est « ministre de deux » (Dieu !) ; quant aux redevances dues au seigneur, elles seront portées le « jour de la xansion de la Vierge Marie au mois d'août », c'est la vieille fête patronale de l'église de Lamonzie qui se maintient malgré le protestantisme.

Tous les habitants décrivent leurs possessions, maisons, terres, prés et surtout vignes (que de « baradis » !) et ils apporteront « à la recette du

5. Il s'agit de Pierre Tallémant qui fait fortune dans la banque, quittant La Rochelle et Bordeaux pour Paris ; son fils Gédéon est l'auteur des *Historiettes*.

6. Archives départementales de la Dordogne (AD24), 3 E 7788.

7. Coÿne, 1994.

château » les sommes dues. Chacun fait serment « d'être bon et loyal fusatier<sup>8</sup>, ne détériorer lesdits fiefs mais les augmenter ». Un extraordinaire document de près de cinq cents pages qui donne les noms de bien des habitants et des surnoms pour distinguer les uns les autres. Les reconnaissances permettent de deviner les différents lieux relevant de la seigneurie de Lamonzie<sup>9</sup> : sur la paroisse bien sûr, mais également sur Le Monteil (qui relève largement de Montcuq), Saint-Sernin-de-Gabanelle, Saint-Laurent et Pomport. Héritage de l'histoire mouvementée de la grande seigneurie de Montcuq, de nombreuses enclaves relèvent des seigneurs de Montcuq, de Monbazillac, de Lespinassat, de Piles et de Longa, les petits sous-fiefs étant séparés par des chemins, des ruisseaux voire des fossés. Les carmes, les cordeliers et Cadouin ont aussi quelques possessions. De nombreux bourgeois de Bergerac ont ici leur campagne, tous les corps de métier étant représentés : batelier, cordonnier, tailleur, corroyeur, voire, plus général, « marchand de Bergerac ».

### 3. Décès de son beau-père Pierre Delbetz

En fin d'année 1665, Jacques Duvigier, après avoir vendu partie de la seigneurie de Besse (son père vient de décéder), achète pour 16 500 livres à sa tante Louise, veuve d'Arnaud de Bacalan, la charge de substitut d'avocat général que possédait ce dernier, mais il se démet<sup>10</sup>. Peut-on déduire d'un petit compte qu'il conduit des travaux à Saint-Martin ? « Ai pris sur les intérêts de cette somme trois milliers de bûche et un millier de latefeuille ». Bon financier, Jacques Duvigier tient un livre de comptes, mais il n'en demeure malheureusement que cinq pages.

Sa femme Élisabeth Delbetz ayant reçu donation de ses parents en 1667, il s'occupe de la succession de son beau-père qui décède l'année suivante. Et il peut donner en mariage sa fille Marie à Jean de Charon, deuxième fils du feu président de la chambre de l'Édit, avec 30 000 livres de dot dont une partie est payée en marais salants, d'où un beau contentieux familial dès 1674<sup>11</sup>.

### 4. Il marie ses enfants

La famille reste dans le camp réformé et le culte se poursuit. « Rivasson, ministre à La Monzie », qui possède la maison Le Guel paroisse de Prigonrieux<sup>12</sup>, a succédé à Barthe. En 1671, Jacques Duvigier est nommé

8. Fusatier : qui paye des droits féodaux, cens, rentes, en espèces ou en nature.

9. Seul le « deuxième registre » est conservé aux Archives départementales de la Dordogne (J 1049) ; aucun registre pour Saint-Martin.

10. AD33, C 4081. Marthe Marsac, qui pense qu'il s'agit de son fils Jean, émet l'hypothèse de dettes de jeu (MARSAC, 1974-1975, p. 19-20).

11. AD33, 3 E 15269.

12. Démolie vers 1975, voir BAUDRY, 1993, p. 21.

au parlement « commissaire pour l'exécution de l'Édit de Nantes ». Il reste réformé et fait célébrer le culte à Lamonzie dans le temple de Rieu de Laysse. C'est « une grange acquise par le seigneur de Saint-Martin qui sert de temple », précisait le livre de reconnaissances de 1661.

Son fils cadet Armand suit la carrière militaire. Il épouse une demoiselle du Poitou, Marie-Madeleine Maréchal. Dénommé désormais « de Lisle » ou « Duvigier de L'Isle », l'on devine par ce nom que son père lui a donné en dot les marais salants de la paroisse de Moix<sup>13</sup>, belle source de revenus que le sel de Marennes ! Son beau-père Charles Maréchal, seigneur de Bourgneuf, décède en 1672, lui laissant seigneurie et château ; et il poursuit sa carrière militaire. Une lettre à « M. de Lile (sic) cornette de maître de camp du régiment de Vivans » (conservée dans les minutes de 1674 du notaire Belso), et qui semble signée Panissaud, lui demande de trouver des chevaux. Chevalier de Saint-Louis en 1694, promu brigadier de cavalerie en 1702, comme le rapporte la *Gazette de France*, « le marquis de l'Isle » rend hommage à Poitiers en 1705 pour son château de Bourgneuf.

Anne-Marie, fille cadette de Jacques Duvigier, épouse en 1676 un noble périgourdin, Jean de Béraud, seigneur de Cantéranne, dans la paroisse de Cavarc, près de Castillon. Famille amie depuis longtemps, les Cantéranne possèdent le domaine de Lansade sur la paroisse de Prigonrieux. Ils resteront réformés convaincus<sup>14</sup>. En avril 1688, une certaine Anne de Montjoye, surnommée « la prédicante », ayant déjà prêché deux ans auparavant au Monteil, à Lamonzie, à Montcuq, reviendra « dans ces quartiers ». Le président de la sénéchaussée de Sarlat en informera l'intendant, faisant le lien avec Béraud de Cantéranne, beau-frère de « Monsieur le Président Duvigier »... Anne de Montjoye « fit la prière il y a environ deux mois dans la métairie du sieur Béraud de Cantéranne ». Le 7 mars, elle y avait fait « la prière et la lecture. Et ensuite les psaumes y furent chantés dans une assemblée nombreuse, y ayant des sentinelles postées armées de fusils aux environs de cette maison<sup>15</sup> ».

## 5. Décès de Jacques Duvigier

Jacques Duvigier semble s'installer à Saint-Martin (fig. 1) en 1674, comme en témoigne un livre de raison qu'il commence alors<sup>16</sup>. Il y note ses différents prêts d'argent, mais également, au verso, des prêts en nature aux

13. Marais salants qu'Armand lèguera en 1719 à sa fille Suzanne (AD33, 3 E 15275 et 3 E 15320).

14. Ce qui explique les « nombreuses attestations de ses visites au château de Saint-Martin après son mariage » mentionnées par M. Marsac qui ne cite malheureusement pas ses sources (MARSAC, 1974-1975).

15. Anne de Montjoie sera pendue à Libourne le 24 mai suivant ainsi que le fermier de Béraud de Canteranne, Jean Gontier, bien qu'ayant abjuré. COSTEDOAT, 1987 ; Lansade passera à la famille Taver, très protestante. Voir BAUDRY, 1993, p. 31.

16. AD24, en cours de classement.



Fig. 1. Château de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin.

habitants : « j'ai prêté le 4 juin 1675 à petit Pierre six poignères méture ; j'ai prêté à la Rose le 13 juillet trois poignères froment » ; il semble bien proche de ses voisins.

Ayant testé en juin 1677 au profit de son fils aîné Jean, il laisse 30 000 livres à son fils Armand, seigneur de Lisle. Le 20 août 1678, c'est au château de Saint-Martin qu'il décède. Le testament de Jacques Duvigier « est publié dans l'audience du siège de Bergerac à la requête des anciens de l'Église de cette terre sous le prétexte de quelque légat pie fait par mon père à la dite Église », note son fils Jean quelque peu agacé, mais qui semble plein de dévotion pour son père. À propos du livre de comptes de ce dernier, il veut le « continuer pour [son] usage et le soulagement de [sa] mémoire », écrit-il. Il n'en fera rien<sup>17</sup>.

17. *Id.* Il l'annote de la mention : *Livre de rentes ou livre de raison de feu mon père.*

## II. Jean Duvigier (?-1709)

Comme son père, le jeune Jean Duvigier (fig. 2), « sieur de Saint-Laurent » (Saint-Laurent-des-Vignes), est parlementaire, débutant la carrière comme avocat.

En décembre 1672, ses parents, « voulant favoriser leur fils Jean Duvigier sieur de St-Laurent avocat en la cour », lui font don de l'office de conseiller au parlement et chambre de l'Édit, charge qui vaut 60 000 livres, la moitié étant prise sur les biens de sa mère, et il faut compter avec « les grandes dépenses », car il faut faire le voyage de Paris « pour avoir son agrément du roi » et financer « la réception »<sup>18</sup>.

L'année suivante, âgé d'une trentaine d'années, le voilà qui succède à son père à la chambre de l'Édit. Il épouse une demoiselle réformée, Marie du Candal, fille de Jacques, seigneur de Fontenailles en Orléanais, et de Suzanne de Beringhen. Les du Candal ont pris d'importantes responsabilités politiques et financières dans le monde réformé. Marie du Candal lui donne trois enfants : Marie née en 1675, Jacques-Armand, titré « sieur de Saint-Laurent » comme il se doit, et Suzanne-Élisabeth.

### 1. Jean Duvigier abjure en 1680 et est nommé président aux enquêtes

En 1679, la chambre de l'Édit qui siégeait à Saint-Macaire est supprimée, le parlement étant alors à La Réole. Jean Duvigier sent-il le vent tourner ? Il abjure le 21 avril 1680. Il est alors nommé président aux enquêtes avec pension viagère de 3 000 livres et pourchasse violemment les huguenots (fig. 3). À la suite d'un arrêt du parlement de Toulouse, le culte réformé est interdit à Bergerac en 1682. Un *Mémoire des gentilshommes de la généralité de Bordeaux qui font faire dans leurs maisons et châteaux l'exercice de la religion prétendue réformée* mentionne encore, en 1682, le seigneur de Saint-Martin<sup>19</sup>. Il fait démolir le temple de Rieu de Laysse, mais les réformés seront encore nombreux à Lamonzie et à Saint-Martin.

En 1683, il baille à ferme le château de Lamonzie à Beauplloit pour 75 livres par an, ce qui est bien peu ; mais « le château » n'est plus un château. Jean Crou dit Mallenat, laboureur, malade en cette fin de juillet 1683, dicte



Fig. 2. Armes des Duvigier, Cabinet d'Hozier, Armorial de Guyenne.

18. AD33, 3 E 15273.

19. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XV, 1874, p. 492.



Fig. 3. Caricature de Jean Duvigier, extrait de *Les Héros de la Ligue, ou la procession monacale conduite par Louis XIV pour la conversion des protestans de son royaume*, Paris, chez Pere Peters, 1691.

son testament « dans la maison de la métairie du sgr Duvigier ». Il veut être enterré « au cimetière public de la présente paroisse de ceux de la RPR<sup>20</sup> » (le métayer de M. Duvigier n'a donc pas abjuré comme son maître, et le cimetière des religionnaires n'a pas disparu).

Le 1<sup>er</sup> mars 1683, Jean Duvigier s'est fait remettre « en la ville de Ste-Foy et bureau de mond. Sr Duvigier » les quatre livres du consistoire de Saussignac, quatre registres de baptêmes, mariages, sépultures. En septembre, il est chargé de l'enquête parlementaire sur les réformés de Saintonge ; mais auparavant, le 21, il a reçu l'ordre « de faire abattre le temple de Limeuil »<sup>21</sup>.

Devant son fidèle notaire Belso, Duvigier ajoute un codicille à son testament, à deux reprises, en mars et avril 1684 ; il doit être malade, car un

20. Religion prétendue réformée. AD24, 3 E 4836.  
21. AD33, 9 J 342.

chirurgien signe comme témoin. Le voilà qui donne 25 livres aux cinq curés de ses paroisses pour dire cinquante « messes de mort » pour le repos de son âme ; deux cents messes aux récollets de Bordeaux, cent à ceux de Bergerac ; il exonère le curé de Saint-Martin de tous droits et devoirs seigneuriaux à charge pour le curé « de tenir une lampe allumée au-devant le grand autel de lad. église de Saint-Martin les jours de dimanche et fêtes pour que les paroissiens soient plus portés à adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'eucharistie »<sup>22</sup>.

## 2. Le curé de Saint-Martin teste en faveur du fils de Jean Duvigier

Le 15 mars 1685, l'abbé de Lacarry, curé de Saint-Martin, rédige son testament<sup>23</sup>. Il demande à « Madame la Présidente Duvigier, d'agrérer qu'il donne une montre en argent, que M. du Vigier lui avait ci-devant donnée, à M. de Saint-Laurent son fils », le petit Jacques-Armand qui n'a que sept ans. Les relations sont excellentes entre le curé et le seigneur, et l'on devine que M. Duvigier finance la petite église du bourg de Saint-Martin, qui est dans un état parfait.

Le curé y est aussi pour quelque chose, comme en témoigne le registre paroissial : âgé de soixante-quatre ans, il est inhumé « contre le marchepied de l'autel de son église qu'il avait fait réédifier »<sup>24</sup> en allongeant la nef. Et il fait preuve d'une grande générosité pour les pauvres du lieu et des environs qui sont si nombreux. Ces pauvres, de sa paroisse et d'ailleurs, sont là le jour de sa sépulture : 306 pauvres, que la petite église n'a pu contenir, sont dans la cour et à chacun sont donnés trois sols. Nouvelle messe de requiem sept jours plus tard et le bourg de Saint-Martin est envahi de pauvres... Le bruit de la générosité de l'abbé a fait le tour du pays. « Le jour de la septaine [...] une quantité prodigieuse de pauvres » est là. Le procès-verbal dénombre 1 088 pauvres ! Le curé de Rouillac les fait entrer dans la cour de la maison de l'abbé Lacarry et chacun reçoit seulement un sol, ils sont si nombreux. Cinq jours plus tard, l'aumône est réservée aux habitants du bourg et le curé de Gardonne « a fait avertir tous les pauvres habitant dudit Saint-Martin pour leur distribuer le blé », et chacun est dénommé. Le 12 avril encore, pour la quarantaine du décès de l'abbé, vingt-cinq gros pains sont distribués aux pauvres « lesquels étaient en une quantité prodigieuse » rapporte le procès-verbal.

## 3. Démolition des temples en 1685

Comme à Bergerac, le curé reçoit de nombreuses abjurations : 448 personnes comme Jean de Saint-Geniès, sa femme Élisabeth de Raymond,

22. AD33, 3 E 15286, il est toujours qualifié de président de la première chambre des enquêtes habitant de la ville de La Réole.

23. AD24, 3 E 4837.

24. *Id.*

et un « petit enfant » ; de même pour les Papus : Isaac Papus, juge de Gardonne, Mizael Papus, « jadis notaire royal ». La paroisse a 114 feux. La famille « de feu Barthe ministre », sa veuve et leurs quatre filles déjà âgées (l'aînée a quarante ans, la dernière vingt-cinq) abjurent également<sup>25</sup>.

Le maire de Bergerac, Étienne de Chamillac, est de retour en sa ville ce 3 octobre 1685. Il avait accompagné M. Duvigier, « président en la première des enquêtes du parlement de Guyenne, pour assister à la démolition du temple de ceux de la R.P.R. [de] Barbezieux en qualité de substitut de monsieur le procureur général »<sup>26</sup>.

Le président Duvigier va très loin : il fait enfermer sa femme en 1686 dans un couvent. Trois de ses nièces Charon préfèrent l'exil, la quatrième est en prison à Saint-Jean-d'Angély. Elles sont « sorties du royaume » en 1689. En avril 1688, alors que Duvigier est à La Réole, il revendique la succession de la tante de sa femme, Marie de Bernizan, dame de Lorme, « exilée du royaume ». À l'appui, il joint un certificat attestant que « sa femme bien qu'élevée dans la RPR, a fait ses pâques », ajoutant ceci : « la seule espérance de la succession de madame de Lorme a fait mon mariage »<sup>27</sup>. Quel personnage !

Le *Mercure de France* d'avril 1752 rapportera à propos de Duvigier qu'« ayant été chargé par le feu roi [Louis XIV], de glorieuse mémoire, de faire démolir les temples des huguenots, [il] eut de ce prince une pension considérable, et plusieurs marques de faveurs, parmi lesquelles fut le choix que le Roi fit de sa personne pour remplir la charge de procureur général qui vint à vaquer peu de temps après ». En effet, le 25 juin 1698, il est nommé par le roi procureur général au parlement de Bordeaux, ce qui en fait un personnage notable en Bergeracois, mais redoutable<sup>28</sup>. « Il n'était pas du tout homme du Palais, et c'était M. Poitevin, l'avocat, qui le dirigeait dans tout ce qu'il faisait ; en revanche, il était très fin courtisan », note Joseph-François-Ignace de Labat de Savignac, conseiller au parlement<sup>29</sup>.

#### 4. Décès de Jean Duvigier

En septembre 1709, Jean Duvigier décède dans sa maison de la paroisse Sainte-Eulalie. La succession ne sera vraiment réglée qu'en 1711. Marie du Candal reste à Saint-Martin, où on la voit signer au château en 1710 l'afferme du vignoble de La Salagre à Mathieu Choïet de Tuilières pour 750 livres. Toujours dite « veuve Duvigier », elle continue à habiter le château de Saint-Martin où son fils se marie en 1710. Trois ans plus tard, elle dépose une requête

25. AD24, E DEP 768.

26. CHARRIER, 1901, p. 361 sq.

27. AD33, 9 J 342.

28. AD33, 1 B 33.

29. LE MAO, 2004, p. 85.

« pour crime de vol nocturne avec effraction »<sup>30</sup> : début février, « il fut volé de l’or et de l’argent à la dite dame [...] dans son cabinet », vingt-six louis d’or, trois écus blancs, des jetons d’argent, mais on a laissé à terre des bagues, une croix de diamant et des papiers. Longue enquête : aidé de deux complices, Hélie Penot dit Ambroise est monté par une échelle, a cassé une vitre, s’est emparé de la cassette, s’est caché « dessous le pont qu’on a fait de nouveau » (on peut en déduire que c’est alors que le pont-levis disparaît) ; il avoue avoir volé « à cause de sa misère ». Le curé Mézard témoigne pour souligner qu’ils « sont véritablement pauvres puisque leurs familles mendient ». La sentence est rendue le 28 mars, Hélie Penot dit Ambroise, laboureur de La Bourgat, âgé de soixante-six ans, est condamné à être pendu à Bergerac, à la potence de la place Loguadoire<sup>31</sup>. Marie de Candal meurt à Saint-Martin en 1720. Les biens de la famille du Candal échoient à son fils, d’où un nouveau titre, le voici « seigneur de Fontenailles ».

### III. Jacques-Armand Duvigier (1678-1762)

En 1709, âgé de trente-et-un ans, Jacques Armand succède à son père à Saint-Martin. Il a suivi la carrière des armes sous le commandement de son oncle Armand, « marquis » de Lisle, brigadier général, probablement son parrain (le prénom Armand devient un prénom Duvigier). En 1702, changement d’orientation, son père lui a obtenu la charge de substitut du procureur général<sup>32</sup>. Au décès de ce dernier, il hérite de sa charge de procureur général, « un des plus brillants procureurs généraux du parlement de Bordeaux<sup>33</sup> ». Mais à trente et un ans, il n’est toujours pas marié...

Le 5 avril 1710, par contrat signé à Paris<sup>34</sup>, Jacques-Armand Duvigier épouse, avec dispense, sa cousine Suzanne du Vigier de L’Isle, la fille unique de son oncle Armand du Vigier de L’Isle, seigneur de Bourgneuf, « et de défunte femme feue Marie-Madeleine Maréchal », dit le registre paroissial de Saint-Martin. Mariage de raison ? Elle lui apporte une belle dot : 150 000 livres des droits sur la succession de son père. C’est dans l’église de Saint-Martin, le 30 août, que le mariage est célébré par M<sup>gr</sup> Paul de Chaulnes, évêque de Sarlat.

Ils attendront quatre ans pour avoir enfin un fils, Armand-Claude. Suivront trois autres enfants<sup>35</sup>.

30. AD33, B 7116.

31. Un enfant illégitime, né en 1763, porte ce nom de Penot. Il sera pensionné jusqu'à la Révolution par les Duvigier (c'est un des devoirs du seigneur).

32. AD33, 1 B 39.

33. *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXX, 1895, p. 268. Grand orateur, il est désigné pour prononcer l'éloge funèbre de Louis XIV en 1715.

34. Devant le notaire Savalette, AD33, 3 E 15383.

35. L'aînée Marie-Charlotte, religieuse à la Visitation de Bordeaux, finit ses jours au château en 1802. Son cadet Antoine-François, abbé de Condom, puis vicaire général de Bazas, achève sa carrière comme doyen de Saint-Seurin de Bordeaux. Enfin, André-Pierre-Claude-Gaston, dit le

## 1. Liquidation de la succession de Jean Duvigier en 1711

Le père de Jacques-Armand Duvigier n'avait pas entièrement réglé les successions des Delbetz, ni payé les dots de ses belle-sœur ou sœur... Le règlement de la succession paternelle, avec sa sœur Suzanne, s'est fait « par devant Monseigneur le duc de La Force qui a eu la bonté de parapher lad. liquidation à toutes les pages » précise le notaire : 18 500 livres doivent lui être payées en six ans, et en attendant, elle percevra les rentes de Gardonne dépendant de la terre de Saint-Martin<sup>36</sup>. Suzanne a épousé un conseiller au parlement de Bordeaux, Antoine de Batz, vicomte d'Aurice, veuf d'un premier mariage mais avec deux enfants. Et son beau-père vient à son secours...

La femme de Jacques-Armand Duvigier décède à Bordeaux en 1723<sup>37</sup>. Un inventaire de ses biens a été dressé<sup>38</sup>.

## 2. Encore « ceux de la religion » autour de Lamonzie

Au printemps 1727, une longue enquête est menée à Lamonzie, dans le milieu des tisserands, demeurés très fidèles à la réforme : trois couples cohabitent sous le même toit, alors qu'ils ne sont pas passés ni devant le curé de Lamonzie (ce dernier n'a jamais voulu les marier, déposent-ils), ni devant celui de Saint-Martin qui semble moins strict. Et l'on interroge les voisins...<sup>39</sup>

Autre affaire : pour le jubilé de l'année sainte, les catholiques de Lamonzie font les stations à la croix du cimetière, sur recommandation de l'évêque de Sarlat. Or, « il y a dans la paroisse des nouveaux convertis qui tournent en dérision la piété des catholiques » ; le juge du lieu ne faisant rien pour mettre fin à « ce grand scandale », le procureur du roi intervient et mène son enquête<sup>40</sup>. Le 14 avril 1727, Isabeau Poilette, âgée de vingt-deux ans, « servante de la demoiselle de Saint-Geniès », est à genoux devant la croix, accompagnée de son petit chien ; et elle entend crier : « Babeau, prenez votre chien, faites-le mettre à genoux devant la croix et faites-le prier Dieu avec vous ! ». C'est un garçon de douze ans qui, interrogé, dit que c'est « Ganou recouvreur qui était sur le toit de la maison du sr de Lisle » qui lui avait soufflé les mots. S'agirait-il des vestiges du château de Lamonzie où habiterait toujours Duvigier de L'Isle ?

---

chevalier Duvigier, chevalier de l'ordre de Malte (où il faut faire ses preuves de noblesse), mène une carrière militaire.

36. AD33, 3 E 15311 et 3 E 15312.

37. AD33, G 1012 et G 1032. Lors des obsèques, éclate une belle querelle entre les chanoines du chapitre de Saint-Seurin et les corps constitués qui se disputent les places dans le chœur.

38. AD33, 3 E 15322, mais les minutes des notaires cités ne sont pas déposées.

39. AD24, B 1902.

40. AD24, B 1903.

### 3. De nouvelles seigneuries

S'il rend hommage en 1727 pour la seigneurie de Lamonzie et Saint-Martin, Jacques-Armand Duvigier va pouvoir ajouter à ses titres de nouvelles seigneuries et maisons. En 1729, Jean-Jacques de Bacalan, sans alliance, lui fait une belle donation, qui comprend le château de Vaure, près de Pujols en Bordelais, et le « *bourgiede Bacalan* » alors aux portes de Bordeaux. Jacques-Armand Duvigier peut se titrer de « *baron des baronnies de Saint-Martin, Lamonzie, Saint-Cernin et Saint-Laurent, sgr de la maison noble de Vaure en Bazadais, de la maison noble de Bourgneuf, Fontenailles et autres places* »<sup>41</sup>.

Le 17 avril 1733 est « *sépulturé* », dans l'église de Saint-Martin, son oncle et beau-père Armand dit le marquis de L'Isle. Ce dernier lui laisse ses biens, et notamment la seigneurie de Bourgneuf. L'année suivante, il achète la charge de commissaire aux requêtes pour son fils Armand-Claude<sup>42</sup>. À l'occasion du mariage de ce dernier, il obtiendra la survivance de sa charge et, fait rarissime, d'exercer en même temps. Mais Duvigier père est âgé de près de soixante-quatorze ans : en fin d'année 1752, il se démet entièrement de sa charge et cède à son fils « *la maison de Bacalan* »<sup>43</sup>.

Dix ans plus tard, Duvigier donne une procuration pour gérer la terre de Saint-Martin à Jean Jacquet, « *praticien habitant du village de Maduran* » ; il acquittera « *même la pension du jardinier* »<sup>44</sup>. Qualifié de « *Me arpenteur* », Jean Jacquet habite Saint-Martin et sera un régisseur très fidèle, et probablement très compétent, puisque deux générations de Duvigier le conserveront à son poste, jusqu'à la Révolution. La Révolution en fera le premier maire de Lamonzie-Saint-Martin. Le 17 décembre 1762, Jacques-Armand Duvigier décède au château « *âgé de 84 ans environ* ».

## IV. Armand-Claude Duvigier (1714-1763)

Armand-Claude Duvigier hérite de Saint-Martin en 1762.

À vingt ans, en 1734, il est entré dans la carrière parlementaire. Mais c'est un grand joueur : deux cents louis d'or sont donnés en 1751 au sieur de La Badie...<sup>45</sup> Il semble que la personnalité de son père ait pesé sur le jeune Duvigier. On le dit toujours « *Duvigier fils* » et pourtant il a fait un beau mariage : âgé de trente-huit ans, Pierre-Armand-Claude Duvigier a épousé, le

41. 6 novembre 1729, donation de Jean-Jacques de Bacalan (Ducarpe, notaire), confirmée par le roi le 7 mars 1730, puis contestation de la donation par Georges de Boisssecq.

42. AD33, 3 E 15335, pour 18 000 l.

43. AD33, 1 B 48 et 3 E 6212.

44. AD24, 3 E 7992.

45. AD33, 3 E 15383.

10 janvier 1752, à Paris, dans la chapelle de l'hôtel de Mortemart, Félicité de Phéliqueux d'Herbault, fille de Georges de Phéliqueux, seigneur d'Herbault, Neuvy, Brassieux, Bauzy et autres lieux, lieutenant général au département du Blésois. Pour être à la hauteur des Phéliqueux, famille ministérielle, les Duvigier se disent descendants d'un chevalier de Rhodes, oncle d'un Vigier nommé évêque de Lavaur en 1469 et dont le frère, Henri du Vigier, serait l'aïeul des Duvigier à venir<sup>46</sup>. Un an plus tard, naît une petite fille, qui reçoit le prénom de sa mère, Félicité, probablement décédée en couche. Âgé de trente-neuf ans, le procureur général ne se remariera pas.

À cette époque, la production du domaine de Saint-Martin part pour Bordeaux par bateau : six barriques de vin pour domestiques, rave, carotte, chou-fleur, châtaignes, « cent vingt-cinq œufs plus vingt boisseaux avoine, environ cinq brasses de bois, un cent de fagot pour les chambres, environ dix barriques charbon, cinquante bottes de foin ». Le vin de Saint-Martin part beaucoup plus loin : 324 bouteilles de vin rouge sont chargées à bord du navire *Le François* à destination du Cap, sur l'île de Saint-Domingue<sup>47</sup>.

Le 21 décembre 1763, Armand-Claude Duvigier, malade, décède dans son hôtel de Bordeaux, à l'âge de quarante-neuf ans. Le lendemain, sont apposés les scellés : « sommes passés dans la chambre où repose le cadavre dud. procureur général » ! Il est inhumé à Bordeaux. L'inventaire de ses biens de Bordeaux ne sera fait qu'en mars de l'année suivante, après l'organisation par arrêt du parlement, de la tutelle de sa fille Félicité.

Pour Saint-Martin, qu'il n'aura possédé que pendant un an, l'inventaire des meubles « délaissés par haut et puissant sgr Pierre-Armand-Claude Duvigier » s'achève le 4 mai 1764, biens qui sont évalués à 4 200 livres par le greffier Cabane. Quatre pages d'inventaire ont été rédigées, inventaire malheureusement non déposé chez le notaire Bonnet. Pour l'hôtel de Bordeaux, la valeur globale du mobilier et autres effets avait été évaluée à 18 000 livres. Certes, tableaux, médailles et de la belle argenterie conservée dans une malle (très peu de bijoux) font monter l'estimation. Comme pour les livres, les médailles sont d'un autre siècle que l'on pourrait dater de Jacques Duvigier, son grand-père. Quant à l'inventaire des papiers, il n'est pas jugé nécessaire d'inventorier les « vieux » actes en parchemin « de nulle conséquence ». Dommage. Les actes récents, utiles, sont quant à eux bien énumérés, concernant surtout des dettes<sup>48</sup>.

46. Annonce du mariage dans le *Mercure de France* d'avril 1752.  
47. AD33, 3 E 15383.  
48. AD33, 3 E 15383.

## V. Félicité Duvigier (1752-1835)

Lors du décès de son père en 1763, Félicité Duvigier (fig. 4) n'est âgée que de onze ans ; la voilà totalement orpheline. Dans l'hôtel de Bordeaux, une seule mention rappelle son existence : un « petit bureau très ancien » dont la clef est entre les mains « de la nommée Martin gouvernante de la demoiselle ». La petite Félicité habite alors 372, rue de Grenelle à Paris.

### 1. Des travaux à Saint-Martin pendant la tutelle de Félicité Duvigier

Joseph de Bacalan, vicomte de Cumont, conseiller au parlement à la deuxième chambre des enquêtes, est nommé tuteur. Les Bacalan comptent toujours dans la famille Duvigier. À l'hôtel Bacalan, le notaire Dugarry rédige alors l'afferme de la terre de Saint-Martin pour 91 000 livres. Jean Jacquet prend la ferme de Saint-Martin<sup>49</sup>. Un livre de comptes « pour Melle du Vigier », qui a échappé à la disparition des archives du château, commence le 15 mars 1764. Jean Jacquet y note les dépenses et recettes. Il y recopie de nombreux courriers à la demoiselle Duvigier où il commente les événements des environs. Le courrier est surtout adressé à M. de Bacalan, le tuteur, auquel il demande toutes les autorisations<sup>50</sup>.

De grands travaux sont menés aux toitures, elles sont toutes revues, au jardin, à la charmille, à l'orangerie, « pour refaire à chaux et à sable le cabinet des livres et papier ». Et l'église est rebâtie en 1765. Les travaux se poursuivent à Saint-Martin et au parquet de Rieu de Laysse, où se rend maintenant la justice. Le vieux château de Lamonzie sert de carrière de pierres.

### 2. Félicité Duvigier épouse le marquis de Flamarens en 1767

Jean Jacquet reçoit une lettre de Joseph de Bacalan, tuteur, pour qu'il envoie une procuration en blanc. « Ne perdez pas un moment », ajoute Bacalan. La question est d'importance puisqu'il s'agit d'accepter une donation de 60 000 livres de M<sup>gr</sup> Georges-Louis Phéliepeaux, archevêque de Bourges,



Fig. 4. Portrait présumé de Félicité Duvigier, marquise de Flamarens. Buste en marbre blanc, signé *Ludovicus Vassé fecit* et daté 1771.

49. *Id.*  
50. AD24, en cours de classement.

à sa nièce Félicité, pour son mariage prochain. « La dame de Saint-Martin, Lamonzie et Saint-Laurent<sup>51</sup> » épouse à Paris, par contrat du 24 mai 1767, Agésilas-Joseph de Grossolles, marquis de Flamarens, baron de Montastruc en Agenais, brigadier général. Elle a quinze ans, il en a trente-cinq. Le marquis est l'aîné des « quatre Flamarens », quatre grands joueurs depuis le collège, au dire du comte Dufort de Cheverny<sup>52</sup>.

Devenu lieutenant général des provinces d'Aunis et de Saintonge, le marquis de Flamarens habite, en 1767, son hôtel rue de Varennes où un grand bal est alors donné. Depuis 1759, il est grand louvetier de la maison de Madame Adélaïde de France, fille de Louis XV ; Félicité est lectrice de cette dernière et participe à la vie de la cour. Et les « barils » de cuisses d'oeie confites, dindes fourrées de truffes vertes partent de Saint-Martin pour Paris, avec la production locale de tissu.

Dès cette année, Jean Jacquet s'adresse directement à M. de Flamarens : « j'ai fait augmenter l'île d'environ un quart plus qu'elle n'était. Je commence à faire planter jusqu'au bourg de Saint-Martin ». À la fin de l'année, Jean Jacquet souhaiterait que le marquis vienne passer « quelques jours pour bien des choses ». La tutelle va prendre fin, s'inquiète-t-il ?

### 3. Félicité Duvigier vit loin de Saint-Martin

1774, mort de Louis XV. Le jeune Louis XVI fait appel au comte de Maurepas comme premier ministre. Maurepas n'est autre que l'oncle de Félicité Duvigier. Âgée de vingt-et-un ans, elle fera « les honneurs de la maison de M. et madame de Maurepas jusqu'à la mort du premier ministre<sup>53</sup> ».

Son époux, le marquis de Flamarens, « étant ce jour [19 août 1776] au château de Saint-Martin », a emprunté « à l'amiable » 30 000 livres à la marquise de Caumont pour acquitter les dettes (c'est en toutes lettres) de Félicité, et il a produit « les quittances des différents créanciers »<sup>54</sup>, une hypothèque pourrait être mise sur la terre de Saint-Martin. L'on peut se demander si ces dettes sont faites en Périgord ; l'acte est assez étonnant. Et l'on procède à la séparation de biens des époux. Félicité « n'avait jamais habité avec son mari », précisera le comte Dufort de Cheverny.

Après le décès en 1781 de son oncle le comte de Maurepas, Félicité part chez son autre oncle, l'archevêque de Bourges. Héritière universelle, elle reçoit un superbe hôtel à Paris et des droits sur la terre d'Herbault. Les comptes de ces années ne mentionnent aucun passage de Félicité à Saint-Martin.

51. « St-Sernin de Gabanelle » a disparu du titre. Son père a-t-il vendu des droits ?  
52. DUFORT DE CHEVERNY, 1909, t. I, p. 45.

53. DUFORT DE CHEVERNY, 1909, t. I, p. 406 et t. II, p. 144.  
54. AD24, Q 55, n° 343 et n° 374.

Quand l'ingénieur Latapie visite le château de Buzet près de Damazan, le 26 avril 1789, il note que « M. de Flamarens a fait beaucoup de réparations, un pavillon chinois, un jardin anglais<sup>55</sup> ». En 1789, Latapie passera aussi au château de Saint-Martin « qui est accompagné d'un joli bois », écrit-il. Flamarens aurait-il aussi embelli Saint-Martin ? La carte de Belleyme montre bien la grande avenue d'arrivée depuis la route de Bergerac et le joli bois percé en étoile, au-delà du parterre.

Pour les élections aux états généraux, Félicité se fait représenter, pour Saint-Martin, par le baron du Lau à Périgueux. Elle « vivait grandement à Paris, suivant, comme de droit, le parti de la cour<sup>56</sup> ». Avec le 10 août 1792, Félicité quitte Paris pour Blois. Malgré deux certificats de résidence, Félicité, « présumée émigrée<sup>57</sup> », voit ses biens en Périgord mis sous séquestre. Le 1<sup>er</sup> mars 1793, le fidèle Jean Jacquet, qui habite toujours Saint-Martin, décède étant « procureur de la commune et officier municipal, habitant au château de Saint-Martin, mais décédé au bourg du Monteil ». Comme dans beaucoup d'autres châteaux, le régisseur, devenu maire, a sauvé les biens. Il a même fait cacher les girouettes au grenier du château.

#### 4. La tourmente révolutionnaire et la vente du château en 1803

Depuis 1792, Félicité Duvigier et sa nièce Flamarens se cachent à Blois ; elle y loue discrètement une maison. Mais avec la Terreur, de février à octobre 1794, Félicité est emprisonnée « avec tous les gens les plus marquants de la France ». Un certificat d'écrou prouve qu'elle n'a pas quitté le territoire. Cependant, le district de Bergerac ordonne l'inventaire<sup>58</sup> du château. Les clefs sont chez le citoyen Foucaud, maire de Prigonrieux et régisseur de Saint-Martin. Le temps d'aller à Prigonrieux, on prend note des bestiaux de chaque métairie. L'inventaire qui, curieusement, commence par « une petite chambre au haut du grenier » où se trouvent les cinq girouettes du château (la sixième est dans un grenier), donne une belle description des lieux. Cependant, le mobilier semble bien peu à la mode : tapisseries de laine ou de cuir, lit à quenouilles... Les jardins sont néanmoins bien entretenus, notamment l'orangerie : « L'orangerie qui est de conséquence puisqu'elle est une des plus belles de ces contrées, sera-t-elle vendue comme mobilier ou attendra-t-on pour en faire la vente lors de celle du château ? », note la correspondance du district.

Félicité est libérée le 5 octobre 1794, après la chute de Robespierre en juillet. Le 27 août 1796, le séquestre est définitivement levé, alors que son mari

55. Il fait des dépenses formidables dans ses jardins, notamment un kiosque chinois commandé à Soufflot en 1782-1783 et conduit de Paris jusqu'à son château de Buzet (BÉRIAC, 1992, p. 63). Comme à Saint-Martin, l'on trouvait des colombes d'amour en stuc (*id.*, p. 16).

56. DUFORT DE CHEVERNY, 1909, t. II, p. 40.

57. AD24, Q 24, 45, 46.

58. AD24, Q 581/1.

a signé devant un notaire de Toulouse l'autorisation de vendre. Pense-t-elle déjà à se défaire de ses terres lointaines ? Elle va trouver un acquéreur en la personne du général comte Jean Boudet. Le 12 octobre 1803, Félicité Duvigier de Flamarens, âgée de cinquante ans, signe à Paris<sup>59</sup> la vente de Saint-Martin, pour 200 000 F<sup>60</sup>. Le général reprend également deux grosses dettes de Félicité de 30 000 et 36 000 F.

« Maison aux champs » de parlementaires bordelais pendant un peu plus d'un siècle, le domaine de Saint-Martin sera la propriété de trois générations Boudet au XIX<sup>e</sup> siècle. Résidant au château, y conduisant d'importants travaux, ils moderniseront également le domaine agricole de façon remarquable, comme bien des notables de ce siècle.

C. D.\*

### Bibliographie

- LE MAO Caroline, 2004. *Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle : le Mémorial de Savignac*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- BAUDRY Omer, 1993. *Prigonrieux, les trois églises*, Excideuil, Imprimerie de l'Éperon.
- BÉRIAC J.-P., 1992. « Le parc du château de Buzet », *Revue de l'Agenais*, oct-déc.
- CHARRIER Gustave, 1901. *Les Jurades de la ville de Bergerac*, t. X, Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest.
- COSTEDOAT René, 1987. *Le peuple rebelle des huguenots de Bergerac*, Beauregard-et-Bassac, Guliver.
- COYNE P.-L., 1994. *Dictionnaire des familles protestantes de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> s.*, tapuscrit (AD33).
- DAUCHEZ Chantal, 2019. « Le château de Saint-Martin à Lamonzie-Saint-Martin. De la famille d'Aydie aux Delbetz (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. CXLVI, p. 199-214.
- DUFORT DE CHEVERNY Jean-Nicolas, 1909. *Mémoires du comte Dufort de Cheverny* (édité et annoté par Robert de Crèvecœur), t. I, Paris.
- MARSAC Marthe, 1974-1975. « Seigneurs et seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (tiré à part).

59. Denis, notaire à Paris, archives en cours de classement aux AD24.  
 60. Elle se retira dans son château de Villiers-les-Maillets à Saint-Barthélémy (Seine-et-Marne) où elle mourut le 17 novembre 1835 (cf. note concernant le buste de L. Vassé, <https://www.aguttes.com/en/lot/7697/1499018>).  
 \* Chantal Dauchez, docteur en histoire du droit (Paris II), maître de conférences à la faculté de droit de Tours, s'est spécialisée dans l'histoire des lieux, châteaux et demeures du grand Sud-Ouest.

# Du nouveau sur Jeanne Barret aux Archives nationales de l'île Maurice

par Sophie MIQUEL et Nicolle MAGUET

*Notre Bulletin s'était fait l'écho en 2017 du début d'une enquête sur Jeanne Barret (1740-1807), collaboratrice du naturaliste Philibert de Commerson, pendant la célèbre expédition de Bougainville autour du monde. La poursuite de cette minutieuse enquête aux Archives nationales de l'île Maurice permet de suivre pas à pas la vie de cette femme depuis le moment où elle a quitté l'expédition de Bougainville, jusqu'à son mariage avec un Périgourdin à Port-Louis (île Maurice) et son installation en Dordogne, en éclairant des zones d'ombre et en supprimant quelques légendes.*

Voilà 250 ans, Louis XV arme la *Boudeuse* et l'*Étoile*<sup>1</sup>. Les deux navires de l'expédition autour du monde commandée par Bougainville<sup>2</sup> reviennent en Europe en 1769, sans le naturaliste de l'expédition Philibert de Commerson (1727-1773). Son voyage s'interrompt à l'Isle de France (actuelle île Maurice)<sup>3</sup> avec sa compagne Jeanne Barret (1740-1805), déguisé en

1. La *Boudeuse* appareille en 1766 et l'*Étoile* en 1767.  
2. BOUGAINVILLE, 1771.  
3. Colonne française de 1715 à 1810.

valet<sup>4</sup>. L'étude de Taillemite<sup>5</sup> est incontournable sur ce périple, reprenant les journaux de voyage de Bougainville et de ses compagnons.

Commerson décède le 13 mars 1773. Jeanne, la Bourguignonne, se marie en 1774, à Port-Louis, avec un soldat, tambour-major de la légion Isle de France, Jean Dubernat (1735-1817), originaire de Saint-Antoine-de-Breuilh, en Périgord. À leur retour en Aquitaine, en 1775, Jeanne Barret et Jean Dubernat<sup>6</sup> achètent une maison à Sainte-Foy-la-Grande, rue Perrine<sup>7</sup>, et une propriété aux Graves, aujourd'hui sur la commune de Saint-Antoine-de-Breuilh. Ces achats indiquent une aisance financière confirmée par le montant des successions<sup>8</sup> ; un inventaire après décès<sup>9</sup> révèle un intérieur de maison simple mais confortable. Jeanne Barret fait venir un neveu et une nièce du Morvan, Romain Gigon et Françoise Lanoisellée ; Jean Dubernat retrouve ses frères et sa sœur<sup>10</sup>.

Jeanne Barret n'a pas laissé de témoignage direct de cette aventure qui va inspirer de nombreux romanciers et voyageurs<sup>11</sup>. Après les indices nouveaux mis au jour aux archives de Périgueux, Sainte-Foy-la-Grande, Bordeaux et Paris, des éléments inédits ont été repérés aux Archives nationales de l'île Maurice à Port-Louis : contrat de mariage des époux Dubernat, annonces dans le journal local, concessions accordées, achats et ventes des maisons, droit de cantine, départ publié, actes notariés correspondants et registres paroissiaux ; ces sources d'histoire familiale peu utilisées par les historiens permettent de préciser la vie de Jeanne Barret (annexe 1).

## I. Installation et mort de Philibert de Commerson à l'île Maurice (1769-1773)

Jeanne Barret, démasquée, et Philibert de Commerson doivent quitter l'expédition et s'installent à l'île Maurice (fig. 1), lorsque Bougainville interrompt leur voyage, les navires du roi ne pouvant embarquer de femme.

Les clandestins, hommes, femmes, enfants ne sont pas rares<sup>12</sup>. Jeanne Barret n'est pas la première femme à embarquer ni à s'être travestie, mais

4. Son « valet fille en homme », selon les termes du commandant dans son journal de bord (Journal de Bougainville, dans TAILLEMITE, 1977).

5. TAILLEMITE, 1977.

6. MIQUEL, 2017 ; MAGUET et MIQUEL, 2019.

7. Actuelle rue Victor-Hugo.

8. MIQUEL, 2017 ; MAGUET et MIQUEL, 2019.

9. Archives départementales de la Dordogne (ADD), inventaire après décès de J. Barret, notaire Lajonie, 3 E 3945, an XIV-1807 (n° de feuillett illisible).

10. Généalogie <https://gw.geneanet.org/jbarret24>

11. Comme Fanny Deschamps, Michèle Kahn, Bernadette Thomas...

12. BEAUCHESNE, 1962. Par exemple, en 1771, sur le Penthièvre, vingt individus sont dissimulés. En 1776, quinze personnes sont découvertes sur le Pondichéry. D'après les relevés de G. Beauchesne dans les rôles de bord des archives de Lorient, environ 70 femmes ont embarqué clandestinement entre 1730 et 1776.

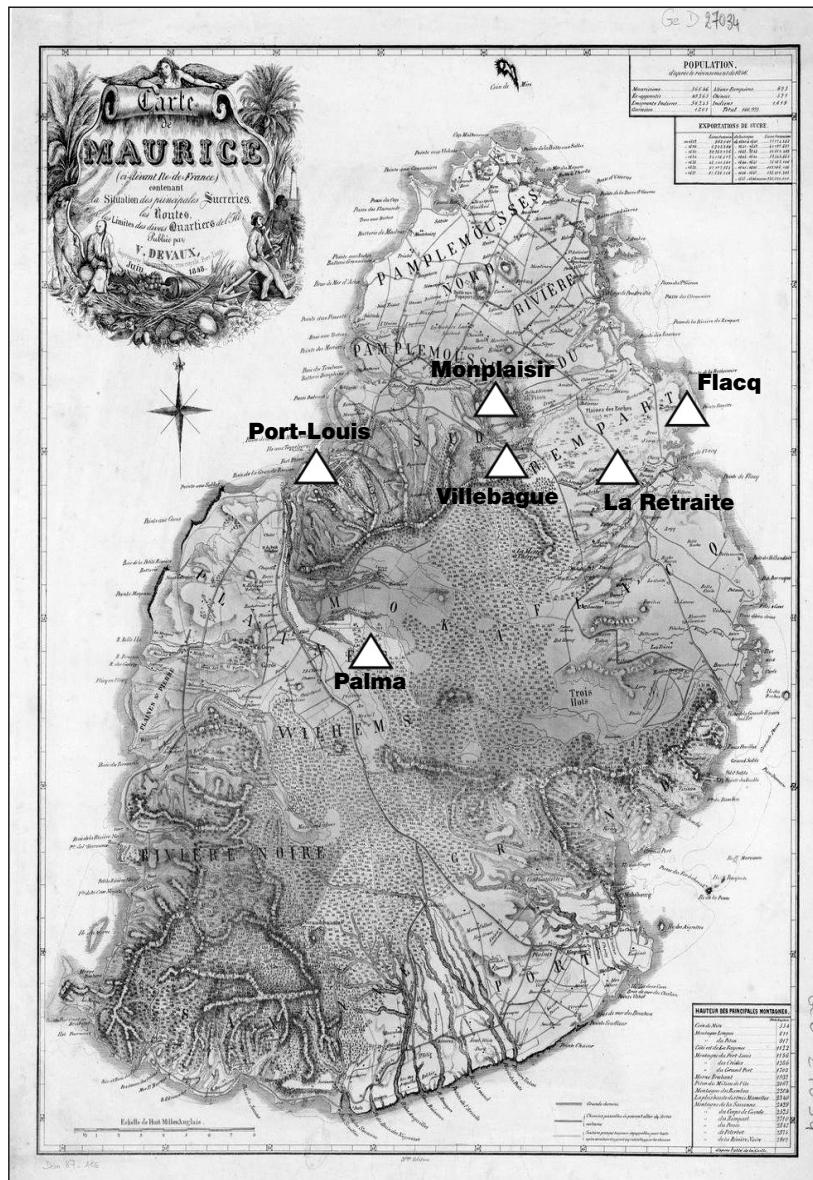


Fig. 1. Lieux cités dans cet article (Carte de Maurice ci-devant Ile-de-France contenant la situation des principales sucreries, les routes et les limites des divers quartiers de l'île, V. Devaux, 1848 (BNF Gallica)).

c'est la première à traverser les océans Atlantique, Pacifique, Indien, à passer le détroit de Magellan, le cap de Bonne-Espérance, puis à rentrer à Bordeaux.

Les navires arrivent à Port-Louis les 8 et 9 novembre 1768. Philibert Commerson et Jeanne Barret sont accueillis par l'intendant Pierre Poivre, ami de longue date du naturaliste. Bougainville repart le 12 décembre 1768<sup>13</sup>.

La plupart des biographes (Montessus, Cap, Dussourd, Christinat...) admettent que Commerson et Jeanne Barret ont continué une vie commune jusqu'au décès du naturaliste en 1773. En fait, nous n'avons trouvé aucun témoignage, après leur débarquement, d'un parcours commun de Jeanne Barret aux côtés de Commerson, que ce soit aux îles Mascareignes ou à Madagascar.

Quand les deux naturalistes débarquent de l'*Étoile*, Pierre Poivre offre le gîte et le couvert à Commerson. Poivre loge dans le centre de Port-Louis à l'Intendance et il a acheté la propriété de Monplaisir, le « jardin de Pamplemousses », créé par Fuset-Aublet en 1753<sup>14</sup>. Dans ce jardin, il cultive poivre, cannelle, arbres fruitiers tels que le mangue et le cacaoyer. Il réussit à acclimater, avant de les disperser, des muscadiers et des girofliers prélevés aux Moluques<sup>15</sup>. Cette propriété, Commerson la connaît, il y réside parfois, mais tout indique qu'il logeait à l'Intendance, à Port-Louis, où Poivre habitait la plupart du temps.

Bernardin de Saint Pierre<sup>16</sup>, ce célèbre voyageur qui décrit paysages et personnages de l'île entre 1768 et 1770 et qui réside un temps au jardin de Pamplemousses, ne fait aucune mention de Jeanne Barret.

Bougainville et Commerson sont reçus par Joseph-François Charpentier de Cossigny<sup>17</sup> à Palma où il possède une propriété lui servant de terrain d'essai pour introduire toutes sortes d'espèces végétales : il a implanté le litchi à l'île Maurice et à la Réunion (Isle de Bourbon). Commerson va passer 6 semaines à Palma, se livrant à de nombreuses herborisations. Le botaniste lui dédie le genre *Cossinia*. Il entretient ensuite avec son hôte une correspondance régulière sur la botanique, font des échanges d'échantillons<sup>18</sup>. Jeanne Barret ne semble pas accompagner le botaniste.

Deux ans après son arrivée, Commerson part à Madagascar, en tant que chargé de mission naturaliste par l'intendant Pierre Poivre. Il embarque sur l'*Ambulante*, frégate du roi, avec Paul Philippe Sanguin de Jossigny<sup>19</sup>, suivi par l'*Isle de France* avec Pierre Sonnerat à bord, à destination de Fort-

13. Il termine son voyage à Saint-Malo le 16 mars 1769 sur la *Boudeuse*, avec à son bord « Pierre, noir à Monsieur de Bougainville » (Archives nationales d'outre-mer (ANOM), liste de passagers, F/5B/9).

14. ALLORGE, 2019.

15. <https://histoiresmauriciennes.com>

16. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, 1773.

17. GUEHO, 1988.

18. Ainsi, l'herbier Commerson contient des plantes venant d'Inde où il n'est pas allé.

19. BOUR, 2015.

Dauphin<sup>20</sup>. Ces deux derniers vont exercer leur talent de dessinateur au service de Commerson.

Après un séjour de quelques semaines, il s'arrête plusieurs mois à la Réunion et réside chez l'ancien gouverneur Desforges-Boucher, dans sa propriété du Gol<sup>21</sup>. Le volcan de La Fournaise est en éruption en novembre 1771 et une expédition y est organisée. Pendant 19 jours, une quarantaine de personnes partent à sa découverte. Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy sert d'assistant à Philibert de Commerson<sup>22</sup>. Il raconte qu'il a porté les herbiers de Commerson et son fusil lors de cette expédition<sup>23</sup>.

À Madagascar, « M. Commerson s'était attaché un petit Nègre qui allait au loin lui chercher des plantes, avec un instinct si particulier, qu'il ne rapportait presque jamais deux fois la même plante, et en découvrait toujours de nouvelles<sup>24</sup> ». On peut comprendre que Jeanne Barret n'est pas là pour l'aider. Le naturaliste l'honore cependant par des dédicaces d'espèces : en septembre 1768, aux Moluques, il lui a dédié la perruche de Bourou<sup>25</sup>, symbole de l'amour sur cette île (actuelle île Buru) (fig. 2). En mai-juin 1769, il attribue le nom de sa compagne à un genre végétal : *Baretia*. À ce jour, nous avons répertorié deux espèces de *Baretia* dédiées à Jeanne Barret : *Baretia bonafidia*<sup>26</sup> (*Turraea rutilans*<sup>27</sup>) collectée en mai-juin 1769 à l'île Maurice et *Baretia quivia* (*Turraea heterophylla* ou *thouarsiana*<sup>28</sup>) collectée en mai-juin 1771 à la Réunion aux environs du Gol.

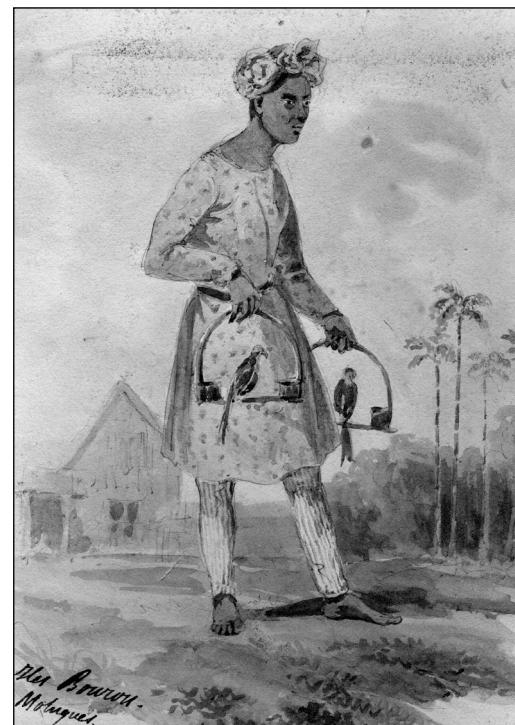


Fig. 2. Marchand d'oiseaux de Bourou, Moluques, 1828. L.A. de Sainson. Aquarelle réalisée lors du voyage de Dumont d'Urville. Musée d'art et d'histoire de Rochefort.

20. MOREL, 2012b.  
 21. *Ibid.*  
 22. Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Ms 1904, VIII cahier Commerson.  
 23. LISLET-GEOFFROY, 1890.  
 24. LALANDE, 1775.  
 25. MONNIER, 1993.  
 26. Cet échantillon d'herbier *Turraea rutilans* nous a été communiqué en mai 2019 par Louis Nusbaumer, conservateur à l'herbier de Genève, information complétée par un échantillon de l'herbier Jussieu à Paris indiquant la date.  
 27. FONTAINE-LAVERGNE, 2010.  
 28. BOSSER, 2002.



Fig. 3. *Turraea thouarsiana*, La Réunion, juillet 2018.

ger de l'Intendance, ses revenus sont supprimés car ce séjour tropical n'était pas programmé. Le nouvel intendant, Maillart-Dumesle, va lui faire rétablir sa pension<sup>33</sup>. Au 1<sup>er</sup> décembre 1772<sup>34</sup>, il s'installe à Port-Louis dans une maison qu'il a acquise rue des Pamplemousses, parcelle 194, une ancienne boutique. L'existence de cette maison est connue par l'inventaire après décès<sup>35</sup>. Elle est identifiable sur le plan terrier de Bataille<sup>36</sup>.

Pendant l'année 1772, Commerson est malade<sup>37</sup> ; il cherche à gagner Flacq pour trouver un embarquement. En janvier-février 1773, il herborise à Villebague<sup>38</sup>. Il se fait transporter chez M. Bézac, chirurgien à Flacq. C'est là qu'il décède 15 jours plus tard, le 13 mars 1773<sup>39</sup>. Dans une lettre<sup>40</sup> adressée à Maillart-Dumesle, M. Bézac laisse entendre qu'il est venu seul. « Il n'a pas voulu qu'on fit venir personne mais seulement le prêtre ». Aucun de leurs contemporains n'indique la présence de Jeanne Barret aux côtés de Commerson, contrairement aux informations des anciens auteurs comme Montessus, Role...

Il aurait aussi collecté *Baretia bonafidia* dans les bois du Gol, en août-septembre 1771<sup>29</sup> (fig. 3).

De nos jours, la Réunion honore Philibert de Commerson et Jeanne Barret<sup>30</sup> : Jean-Baptiste Bory de Saint-Vincent<sup>31</sup> dédie au premier un cratère du volcan de La Fournaise. Deux siècles plus tard, en 2018, dans ses flancs, Alain Bertil et ses coéquipiers passionnés de volcans découvrent un puits-tunnel qu'ils nomment : puits Jeanne Barret<sup>32</sup>.

À son retour à Port-Louis en février 1772, Commerson doit déménager

29. MNHN, Isotype. Herbier Paris, coll. Jussieu, P 00391569.
30. CRESTEY, 2010.
31. BORY DE SAINT-VINCENT, 1804.
32. BERTIL, 2017.
33. MOREL, 2012a.
34. LALANDE, 1776.
35. Archives nationales de Maurice (ANM), inventaire après décès, OA 100 E.
36. BATAILLE, 1777.
37. MONTESSUS, 1889.
38. ANM, inventaire après décès, OA 100 E.
39. *Annonces, affiches et avis divers pour les colonies des Isle de France et de Bourbon*, 17 mars 1773.
40. ANM, inventaire après décès, OA 100 E, lettre de Bézac à Maillart-Dumesle.

Un inventaire après décès est rédigé<sup>41</sup>. Le document d'une centaine de pages inventorie pêle-mêle les collections du naturaliste : cahiers manuscrits, instruments scientifiques, livres, maigres effets personnels, des pierres précieuses, saphirs du Brésil, émeraudes, topazes, améthystes, des bagues en or ainsi que son contrat de mariage, son testament, des quittances. On apprend que la maison a été achetée 4 994 livres tournois, réglée par lettre de change chez le sieur Vachier. Au décès, la lettre de change n'est toujours pas partie et le sieur Louis Esterre demande à être payé immédiatement lors de l'inventaire, ce qui lui est refusé<sup>42</sup>. Sont mentionnés trois esclaves, Joseph de Madagascar, Sharla du Mozambique et une femme malgache, Annette. Aucun effet ou objet appartenant à Jeanne Barret n'est cité.

Un inventaire des collections de Commerson est commandé par Maillart-Dumesle. Les 34 caisses d'herbier, d'animaux et autres échantillons récoltés au cours de l'expédition sont expédiées<sup>43</sup> en France sur le navire *La Victoire*. Jossigny rentre sur ce même navire, avec tous ses dessins qui sont aujourd'hui à Paris, au Muséum national d'histoire naturelle<sup>44</sup>. Le bateau, parti le 5 décembre 1773, arrive à Lorient le 3 mai 1774. Des envois antérieurs assurés par la Compagnie des Indes, 6 caisses et un tonneau, stockés dans les entrepôts de la compagnie des Indes, sont présentés à des experts par Vachier à Paris<sup>45</sup>. Lignereux indique que ce sont des coquillages<sup>46</sup>.

Jean Baptiste Reynier est nommé pour régler la succession de Commerson à Port-Louis. Un conseil de famille, réuni le 13 décembre 1775, désigne un tuteur au fils de Commerson<sup>47</sup>. Le dossier sera clos en octobre 1781<sup>48</sup>.

Une stèle en sa mémoire est érigée à Flacq, en 1862, par François Liénard et la Société royale des arts et des sciences de l'île Maurice<sup>49</sup>. Soigneusement entretenue, elle est aujourd'hui un lieu de recueillement et de dépôts votifs (fig. 4).



Fig. 4. Stèle dédiée « au célèbre naturaliste Philibert de Commerson » en 1865 près de Flacq (cliché N. Maguet, S. Miquel, juillet 2018).

41. ORIAN, 1973.

42. ANM, inventaire après décès, OA 100 E.

43. Lettre du 9 novembre 1773 de Maillart-Dumesle au ministre (<http://www.pierre-poivre.fr/doc-73-11-9.pdf>).

44. MNHN, dessins de Jossigny, ms 281, Bibliothèque centrale Paris.

45. MONNIER et al., 1993.

46. LIGNEREUX, 2004.

47. ANM, conseil de famille pour Archambault, JL2/49.

48. ANOM, dossier Commerson (ark:/61561/up424zwvtvm).

<https://rsasmauritius.org/fr/intro/monument/2/Commerson>

## II. Jeanne Barret, de la concession au cabaret

À travers les actes notariés et les différents registres (registres paroissiaux, police, insinuations...) se dessine, pour Jeanne Barret, un parcours indépendant de celui de Commerson, sans pouvoir dire à quel moment ils se sont séparés.

Le 12 août 1770, une concession lui est attribuée par Le Chevalier Desroches et Pierre Poivre, respectivement gouverneur et intendant :

« Avons concédé et concérons à Dame Jeanne Baret un terrain d'emplacement situé en ce Port-Louis quartier de la petite montagne sur lequel sont construits deux bâtiments, l'un en pierre, l'autre en bois à elle appartenant dont partie qui se trouve sur la nouvelle rue qui descend de la dite petite montagne doit être démolie. »

La surface est de « 60 toises carrées<sup>50</sup> ». La concession touche les propriétés de Béthune à l'est, Gerville au nord, Jeannot « dans la profondeur » et la nouvelle rue au sud.

Lui est donc accordé un lieu de résidence, situé en centre-ville, près du port. Le départ de Commerson pour Madagascar a lieu trois mois après cet octroi<sup>51</sup>.

À partir de 1735, Mahé de La Bourdonnais exerce un rôle prépondérant dans le développement de l'île et de Port-Louis<sup>52</sup>. Colonie militaire, Port-Louis est une escale vivrière et stratégique importante sur la longue route des Indes. Après la faillite de la Compagnie des Indes, l'île passe sous tutelle royale et va connaître un nouvel essor avec l'action des gouverneurs Dumas puis Desroches et l'intendant Poivre. Reconstruction des bâtiments publics, aménagement de la voirie, remise en état du port, développement de l'agriculture, tous ces travaux n'ont pu être réalisés qu'avec un nombre considérable d'esclaves<sup>53</sup>.

En 1767, la population de l'île se compose de 2 342 blancs, 18 100 esclaves et 500 autres habitants, sans compter les militaires et gens de passage. Parmi les blancs, près de la moitié résident à Port-Louis<sup>54</sup>. Poivre, en 1767, donne un triste état des lieux de la ville<sup>55</sup> : par exemple, la rue Terre Sainte appelée ainsi par dérision. Le nombre des débits de boisson a été fortement réduit par ses ordonnances, suite aux problèmes créés par l'alcool.

50. ANM, registre d'enregistrement des concessions à Port-Louis, 10 avril 1769-1<sup>er</sup> mars 1774, LC 7.

51. MOREL, 2012b.

52. Sa statue trône aujourd'hui au centre-ville. CHELIN, 2010.

53. TOUSSAINT, 1972.

54. Archives nationales (AN), lettre Poivre au ministre, 30 novembre 1767, recensement, col C/4/18 f°381 (consultable en ligne : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-11-30e.pdf>).

55. AN, lettre Poivre au ministre, 30 novembre 1767, col C/4/18 f°243 (consultable en ligne : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-11-30y.pdf>).

Jeanne Barret est néanmoins autorisée à ouvrir un cabaret. On peut supposer que celui-ci est installé dans les maisons de sa concession près de la rue Royale, dès 1770. Une amende<sup>56</sup> de 50 livres lui est infligée le 12 décembre 1773 pour avoir servi du vin pendant la messe. L'incident est relaté dans la gazette locale du 22 décembre 1773 :

« On aurait trouvé, le dit jour, pendant l'Office divin, dans la maison de Jeanne Barret, ayant privilège de tenir cantine<sup>57</sup>, des gens buvans vin et eau de vie. [...] Ordonne à tous cantiniers, cafetiers et gens tenant billard de se conformer à ce qui est prescrit ».

Elle a ainsi contrevenu à l'ordonnance n° 173 du 20 septembre 1767 qui stipule qu'il est interdit de donner à boire les jours de dimanche et fêtes pendant les offices divins de 8 à 10 heures et de 14 à 16 heures. En 1773, son établissement fait partie des 30 cabarets autorisés.

### III. La rencontre Barret-Dubernat

Jean Dubernat, bas-officier du régiment Royal Comtois, 2<sup>e</sup> bataillon<sup>58</sup>, compagnie Lieutenant-Colonelle, embarque le 7 janvier 1770 à Lorient sur le Pondichéry et arrive à l'île Maurice le 8 avril 1770 après un voyage de trois mois. Son ami, Jacques Lafont, fusilier, même régiment, même bataillon mais compagnie Memes, est du même voyage que Jean Dubernat, passager appointé.

Entre avril et octobre 1772, Poivre a fait repartir pour la France ce régiment<sup>59</sup> et se crée la légion Isle de France dans laquelle Dubernat s'engage. Lors du contrôle des troupes de la légion Isle de France, le 6 septembre 1772, par Mr de Ternay, *Dubernard* est cité comme tambour-major<sup>60</sup>.

Le 15 avril 1772, Jean Dubernat est présent sur l'île et achète « case et terrain situé près de la caserne à la porte du quartier du côté du camp des noirs », pour une somme de 600 livres, à Joseph Helzl, musicien de la légion<sup>61</sup>.

Aucune information à ce jour ne nous est parvenue sur la rencontre entre Jeanne Barret et Jean Dubernat. La première mention commune dans les archives se trouve dans les registres paroissiaux : le 23 septembre 1773, ils sont parrain et marraine de Jeanne Lafont<sup>62</sup>, fille de leurs amis Jacques Lafont et Noëlle Poirier, mariés à Port-Louis le 6 juillet 1773<sup>63</sup>.

56. ANM, amende répertoriée, index des journaux de police, Z 2 B 1.

57. Cantines : magasins « qui ont le droit de vendre en détail vins et eaux de vie ». Ordonnance du 20 septembre 1767 (consultable en ligne : <http://www.pierre-poivre.fr/doc-67-11-30y.pdf>).

58. Rôle d'équipage du Pondichéry. Association des Amis du Service historique de la Défense à Lorient, 2P 44-1-10. <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

59. ANM, OC 54.

60. ANOM, D/2C/171.

61. ANM, donation à J. Lafont. Gombaud, NA 22/4, novembre-décembre 1774.

62. ANOM, baptême, BMS, Port-Louis, 1773, p. 33.

63. ANOM, mariage, BMS, Port-Louis, 1773, p. 24.

Jeanne Barret et Jean Dubernat se marient<sup>64</sup> le 17 mai 1774 à Port-Louis dans la cathédrale Saint-Louis, le mariage étant célébré par le préfet apostolique Contenot. Le couple fait établir un contrat de mariage, le 14 mai 1774, chez les notaires Gombaud et Auffray<sup>65</sup> (annexe 2).

Ce texte nous apprend que Jeanne Barret a mis au monde un enfant quelques mois avant de partir pour son tour du monde<sup>66</sup> : Aimé Prosper Eugène Bonnefoy, né à l'Hôtel-Dieu de Paris le 15 mai 1766. Elle lui fait une donation de 6 000 livres, s'il est toujours vivant, enfant pour lequel nous n'avons aucune autre information. Dans ce contrat, les deux époux déclarent leurs biens respectifs :

- Jeanne déclare maisons, esclaves, meubles, linges, hardes, bijoux et argent comptant, représentant une somme de 19 500 livres.

- Jean réserve 4 000 livres de douaire pour son épouse et apporte esclaves, argent comptant, linges et hardes évalués à la somme de 10 000 livres.

Très moderne, ce contrat envisage les conditions d'une séparation. Au décès de l'un ou l'autre, ils se font donation mutuelle de tous leurs biens. Les deux donations sont officialisées par leur inscription sur les registres d'insinuations de Port-Louis, le 15 juillet 1774<sup>67</sup>.

Nous trouvons ici une partie de l'origine des fonds investis en Périgord lors du retour apportés par les ventes des concessions, droit de cantine, maisons.

Pour Jeanne Barret, au moins une partie de la source de ses revenus est connue : droit de cantine, cabaret. Pour Jean Dubernat, il en est autrement : « ses biens proviennent de son travail et industrie<sup>68</sup> », est-il noté dans le contrat de mariage, sans plus de précision.

L'article 3 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1770<sup>69</sup> prévoit qu'il sera accordé un congé absolu aux bas-officiers et soldats « qui voudront s'établir et se marier dans la colonie, une concession de 10 arpents de terre » et dix ouvriers « pour les aider pendant un mois ». En 1772, par exemple, cinq congés absolus sont accordés pour rester dans l'île et sept pour un retour en France<sup>70</sup>. Jean Dubernat se voit accorder un congé absolu<sup>71</sup> et il présente une requête pour la concession, le 4 mai 1774. Elle lui sera accordée le 5 juin 1774<sup>72</sup>.

La propriété est située dans le « quartier de la petite montagne dans une petite rue derrière le port qui aboutit à la rue Royale ». Elle touche au sud la rue

64. ANM, mariage, BMS, Port-Louis, 1774, KA61.

65. ANM, contrat de mariage, Gombaud, NA 22/2, mai-juillet 1774.

66. Elle ne fait pas mention d'un premier enfant connu par la déclaration de grossesse du 22 août 1764 (Archives départementales de la Saône-et-Loire, 3 E 22802).

67. ANM, insinuations, JK3.

68. ANM, contrat de mariage, Gombaud, NA 22/2, mai-juillet 1774.

69. DELALEU, 1826.

70. ANOM, contrôle des troupes, D/2C/171.

71. Archives départementales de Gironde (ADG), congé absolu, accord Jean Dubernat-Jeanne Barret, 20 germinal an XIII, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 3 E 42645, an XIII-an XIV, f° 71.

72. ANM, concession J. Dubernat, LC 14.

Royale, à l'ouest la propriété de Ferret, à l'est celle de Loiseau, au nord celle de Sauvage séparée d'une petite ruelle.

Nous pouvons énumérer des personnes proches du couple : témoins de mariage, voisins, mais leur vie sociale sur l'île ne nous est pas connue. Leurs deux noms apparaissent dans les registres paroissiaux comme marraine<sup>73</sup> et parrain<sup>74</sup> de deux enfants d'esclaves. Jeanne Barret est marraine d'André, fils naturel de Flore, « Négresse Bengalie », esclave de la veuve Huet, baptisé le 17 juin 1774 à Port-Louis. Jean Dubernat est parrain de Marguerite, baptisée à Port-Louis, le 26 juin 1774, née le 16 juin, fille naturelle d'Agathe, « Négresse Malebarde », esclave de M. Chauvigny.

#### IV. Préparatifs de départ

Deux mois après leur mariage, Jean Dubernat et sa femme informent, dans le journal local<sup>75</sup>, de la vente de leurs biens et de leur retour en France.

Le 6 juillet 1774, Dubernat annonce la 4<sup>e</sup> enchère pour la vente de la maison au quartier de la Petite Montagne.

Le 3 août 1774, « Duberna, cabaretier » propose « une maison et ses dépendances, rue de la Terre Sainte, 241. Cette maison est distribuée en 15 pièces ». En même temps est à vendre le privilège de cantine.

Et enfin, le 26 octobre 1774, « Duberna, bourgeois et sa femme » annoncent leur prochain départ pour la France.

Les actes de vente nous donnent la localisation et la description de leurs habitations, petites maisons de centre-ville, composées de modestes cases, bâties de poteaux et de planches qui peuvent chuter à la première tempête tropicale.

Le 12 juillet 1774, chez les notaires Gombaud et Leroux de Cinq Noyers, est vendue la propriété de Jeanne Barret, rue Neuve de la Petite Montagne, au sieur Gerville pour 7 530 livres. Les constructions ont été réalisées par Jeanne Barret suite au contrat de concession de soixante toises carrées du 12 août 1770 impliquant la démolition d'un ancien bâti pour alignement<sup>76</sup>. Par recouplement, le terrain de Jeanne Barret correspond au n° 341 du plan terrier Bataille (fig. 5).

La deuxième vente se réalise le 22 septembre 1774<sup>77</sup> chez les mêmes notaires : « Joseph Ithier et Pierre Bahuaud, bourgeois de cette isle » achètent la maison pour 15 000 livres. Jean Dubernat et Jeanne Barret cèdent :

73. ANOM, baptême, BMS, Port-Louis, 1774, p. 23.

74. ANOM, baptême, BMS, Port-Louis, 1774, p. 25.

75. *annonces, affiches et avis divers pour les colonies des Isle de France et de Bourbon*, 6 juillet, 3 août, 26 octobre 1774 (ANM).

76. ANM, vente, Gombaud, NA 22/3, mai-juillet 1774.

77. ANM, vente, Gombaud, NA 22/3, août-octobre 1774.

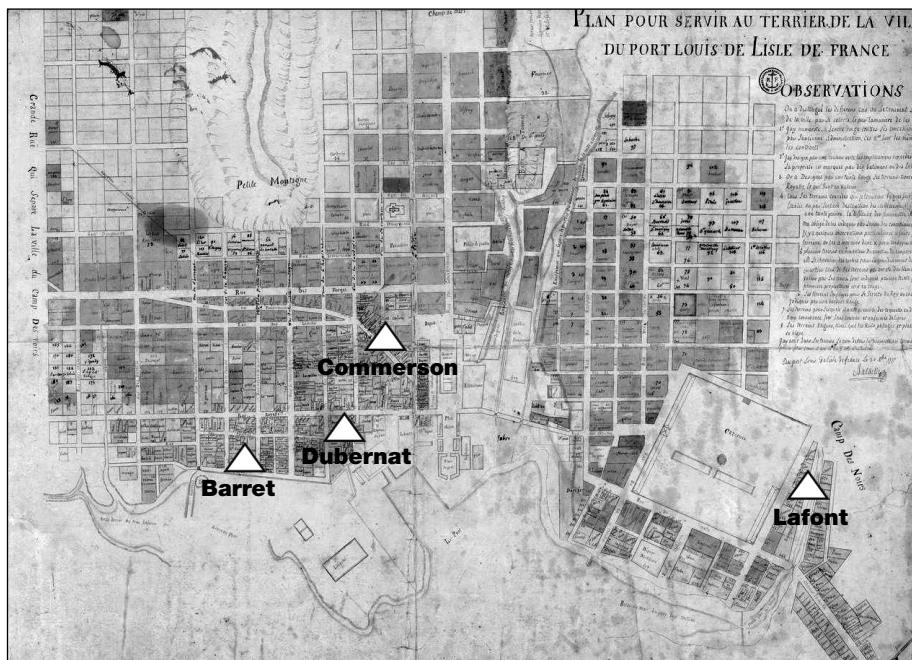


Fig. 5. Localisation possible des maisons. Plan Port-Louis 1777, Bataille (BNF Gallica).

« La propriété possession et jouissance d'un terrain emplacement seis en le port quartier de la Petite Montagne dans une petite rue derrière le port qui a sa sortie dans la rue royale [...] Ensemble les bâtiments construits élevés sur le dit terrain, consistant en une grande case de 40 pieds de long sur 18 de large bâtie en poteaux plantés en terre, à laquelle est jointe une varangue le tout doublé en planches couvert en bardeaux divisé en une salle et 6 cabinets une autre case de 24 pieds sur douze divisée en 3 cabinets et un appentis et à la fin une autre case de 22 pieds sur onze divisée en une cuisine et deux cabinets [...] Et aussi compris en la présente vente un privilège de cantine accordé aux S<sup>r</sup> et D<sup>e</sup> vendeurs par MM les gouverneurs et intendant le 18 décembre dernier ».

Les maisons avaient été achetées à Bonaventure, « nègre traiteur », le 29 mai 1773, devant le notaire Douaud. Le terrain avait été concédé à Jean Dubernat le 5 juin 1774<sup>78</sup>. Les acheteurs peuvent disposer des lieux à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1774. Les vendeurs conservent l'usage de deux cabinets jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1775.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1774, Jeanne Barret et Jean Dubernat font donation à leur filleule Jeanne Lafont<sup>79</sup> de la maison acquise le 15 avril 1772 par « sieur

78. ANM, concession J. Dubernat, LC 14.

79. ANM, donation à J. Lafont. Gombaud, NA 22/4, novembre-décembre 1774.

Duberna, tambour major de la légion ». La vie est rude sur l'île, la jeune Jeanne Lafont décède le 31 décembre 1774<sup>80</sup> et sa mère dix ans plus tard le 5 février 1784<sup>81</sup>.

Le dernier témoignage de la présence du couple sur l'île est l'obtention, le 15 novembre 1774, d'un extrait de l'acte de mariage délivré par le curé Chalan<sup>82</sup>. Cette information nous est connue par l'inventaire après décès de Jeanne Barret, en 1807<sup>83</sup>.

Le premier témoignage de leur présence en Aquitaine, est l'achat de la maison de Sainte-Foy-la-Grande à Claudine Chaize, le 3 octobre 1775<sup>84</sup>.

## Conclusion

Les Dubernat reviennent avec une belle somme d'argent investie rapidement dans l'immobilier à Sainte-Foy-la-Grande et dans le foncier à Saint-Antoine-de-Breuilh. Les fonds rapportés de l'île Maurice leur permettront d'avoir une vie aisée. Jean Dubernat fait préciser dans un acte de 1805 que les biens des deux voyageurs leur « appartiennent à chacun par moitié désirant rendre hommage à la vérité<sup>85</sup> ».

Jean Dubernat est dit « marchand » dans l'acte d'achat de la maison de Sainte-Foy en octobre 1775<sup>86</sup> et on peut se demander s'il a participé au commerce avec les îles, très actif autour de Bordeaux<sup>87</sup>.

Les mérites de Jeanne Barret sont reconnus par ses contemporains et confirmés par la pension de 200 livres que le roi lui accorde en 1785<sup>88</sup>. Son tour du monde est bouclé en 8 ans, elle révèle dans son parcours de vie une personnalité hors du commun : elle sait fréquenter les scientifiques, la noblesse, récolter des échantillons botaniques, acquérir du bien, construire une maison, choisir son univers pour le reste de ses jours. Ce n'est pas la première à s'être travestie pour embarquer mais c'est la première qui a traversé ainsi tous les océans autour de la terre.

Commerson, dans une lettre à son beau-frère Beau, donne un aperçu de ce qu'a pu être la réalité de ce voyage :

- 
80. ANOM, décès Jeanne Lafont, BMS, Port-Louis, 1774, p. 23.  
81. ANOM, décès Noëlle Poirier, BMS, Port-Louis, 1784, p. 5.  
82. Chalan, missionnaire lazare, est vicaire puis curé à l'Isle de France de 1771 à 1775, il rentre sur le *Marie Adélaïde* en 1775. COLLECTIF, 2007, p. 103-104.  
83. ADD, inventaire après décès de J. Barret, notaire Lajonie, 3 E 3945, an XIV-1807 (n° de feuillet illisible).  
84. ADG, acte d'achat, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 1775, 3 E 42616, f° 172.  
85. ADG, Accord Jean Dubernat-Jeanne Barret, 20 germinal an XIII, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 3 E 42645, an XIII-an XIV, f° 71.  
86. ADG, acte d'achat, P. Brun, Sainte-Foy-la-Grande, 1775, 3 E 42616, f° 172.  
87. BUTEL, 1989.  
88. AN, décret d'attribution d'une pension, 13 septembre 1785, MAR C7 17.

« Il est facile sans doute de s'écrier comme on le fait déjà de toutes parts que le voyage est beau ! Qu'il y a de la gloire à l'avoir fait ! Mais qui peut s'imaginer ce qu'il en a coûté de le faire ! Mille écueils affrontés autant de nuit que de jour, les aliments les plus immondes, les plus infects, les chiens, les rats, les cuirs de nos vaisseaux apprêtés par la main de la famine qui nous a poursuivis pendant plusieurs mois ; le scorbut, les dysenteries, les fièvres putrides moissonnant la fleur de notre troupe, et, ce qui est plus triste encore, un état de défiance et de guerre intestine nous armant les uns contre les autres. Telles sont les ombres de ce grand et beau tableau d'histoire<sup>89</sup> ».

S. M.\* et N. M.\*\*

*NB : article mis à jour en novembre 2019.*

**Annexe 1 : Documents d'archives consultés en 2018-2019**

Lieu	Document	Date	Référence
AN Mauritius	Concession Jeanne Barret	1770	LC 7 - 12 août
	Achat maison de Jean Dubernat à Hetzl	1772	Acte privé annexé à NA 22/3
	Amende Jeanne Barret	1773	Z 2 B1 - 12 décembre
	Concession Jean Dubernat	1774	LC 10 - 4 mai/5 juin
	Contrat de mariage	1774	NA 22/2 - 13 mai
	Acte mariage	1774	KA 61 D - 17 mai
	Insinuations des 2 donations	1774	JK 3 - 15 juillet
	Vente maison à Gerville	1774	NA22/2 - 12 juillet
	Vente maison à Itier et Bahuaud	1774	NA 22/3 - 22 septembre
	Donation à Jeanne Lafont	1774	NA 22/4 - 1 novembre
	Inventaire après décès de Commerson	1773	OA 100 E 26 mars-16 avril
	Conseil de famille pour Archambault Commerson	1775	JL 2/49 13 décembre
	<i>annonces affiches...</i> Décès Commerson	1773	17 mars (date du journal)
	Amende J. Barret	1773	22 décembre
	Annonce vente	1774	6 juillet
	Annonce vente	1774	3 août
	Annonce départ	1774	26 octobre
ANOM	Dossier succession Commerson	1766-1781	Colonies E 89
	Baptêmes de Flore et Marguerite	1774	BMS Port-Louis 1774

89. Lettre du 30 novembre 1768, de Commerson au curé Beau dans MONTESSUS, 1889.

\* Société historique et archéologique du Périgord, sophi.m@free.fr

\*\* Société botanique du Périgord, geonicmag@gmail.com

## Annexe 2. Transcription du contrat de mariage de Jeanne Barret-Jean Dubernat

13 mai 1774 Mariage sieur Jean Dubernat et D<sup>e</sup>lle Jeanne Barret  
Par devant les notaires du Roy à l'Isle de France soussignés furent présents  
Sieur Jean Duberna bourgeois de cette isle natif de la paroisse St Eulalie près Sainte  
Foye en Perrigord évêché de Perrigueux, fils majeur de defunts Pierre Duberna et  
d'Anne Penau, demeurant rue Royale port et paroisse St Louis d'une part  
Et D<sup>e</sup>lle Jeanne Barret, native de la paroisse de la Commelle sous Beuvray en Bourgogne  
évêché d'Autun fille majeure de defunts Jean Barret et de Jeanne Pochard, icy  
présente et de son consentement pour elle et en son nom d'autre part.  
Lesquelles parties pour raison du mariage qui sera incessamment célébré entr'elles en  
ont fait et arrêté les conditions en présence et de l'agrément de  
[suivent 8 lignes blanches]  
Premièrement les dits sieur Duberna et D<sup>e</sup>lle Barret promettent se prendre l'un l'autre  
pour mari et femme par nom et loy de mariage et iceluy faire célébrer  
[p. 2]  
en foie de la Sainte Eglise incessamment.  
Il y aura communauté de biens entre les futurs époux suivant la coutume de Paris qui  
régit cette isle, encore que par la suite ils feraient leur demeure ou des acquisitions  
en pays de coutumes, lois ou usages contraires auxquels il est expressément dérogé  
et renoncé.  
Ne seront néanmoins les futurs époux tenus des dettes l'un de l'autre anthérieures à la  
célébration du présent mariage, s'il s'en trouve elles seront acquittées par celui du  
côté duquel elles procéderont sans que l'autre ni ses biens en soient tenus.  
Le futur époux a doué la future épouse d'une somme de quatre mille livres de douaire  
prefix une fois payée, à l'avoir et prendre sur tous ses biens meubles et immeubles  
présents et à venir, qu'il a affectés, obligés et hypothéqués à garantir fournir et faire  
valoir le dit douaire, lequel faisira et les intérêts en coureront à compter du jour du  
décès du futur époux, sans la future ni les enfants du présent mariage être tenus d'en  
faire la demande en justice.  
Le survivant des futurs époux aura et prendra par preciput et avant partage des biens de  
la communauté des meubles d'icelle suivant la prisée de l'inventaire et sans crue à  
son choix, jusqu'à la concurrence de la somme de mille livres ou la dite somme en  
deniers au choix du survivant.  
Déclare le futur époux que ses biens consistent, en  
[p. 3]  
esclaves, argent comptant linges et hardes à son usage évalués entre les parties à la  
somme de dix mille livres, lesquels biens proviennent de son travail et industrie et  
entreront en totalité en la future communauté, mais ceux qui pourront lui avenir et  
échoir par la suite lui seront propres et aux siens de son côté et ligne.  
La future épouse apporte au présent mariage, en maisons esclaves meubles, linges  
hardes, bijoux et argent comptant, une somme de dix neuf mille cinq cent livres,  
qu'elle a fait apparaître au futur époux, ainsi qu'il le reconnaît, sur laquelle somme  
en a prélevé celle de six mille livres que la future épouse déclare avoir été déposée en  
ses mains pour confiance, pour en faire la remise à Aimé Prosper Eugène Bonnefoy  
né à l'hôtel dieu de Paris le quinze may mil sept cent soixante six avec condition  
que la dite somme de six mille livres lui appartientrait en toute propriété dans le

cas où le dit enfant viendrait à décéder avant d'avoir touché la dite somme. Des quels biens réduits à treize mille cinq cent livres le tiers entrera à la communauté et les deux autres tiers ensemble ce qui pendant le dit mariage adviendra à la future épouse par succession, donation legs ou autrement lui sera propre et aux siens.

Le remploi des propres alliénes se fera en la manière accoutumée et l'action pour le dit remploi sera propre à celui des futurs qui aura droit de l'exercer et

[p. 4]

aux siens de coté et ligne. Avenant la dissolution de la communauté pourront la future épouse ou les enfants venant du présent mariage accepter ou renoncer à icelle et en renonçant reprendre ce quelle aura apporté au dit mariage. Ensemble ce qui pendant icelui lui sera avenu et échu, même la future exerçant cette faculté reprendra en outre ses douaire et preciput cy dessus stipulés francs et acquittés des dettes de la communauté quoi qu'elle y eut porté. S'y fut obligée ou ayant été condamnée dont en dit cas elle et ses enfants seront acquittés et indemnisés par le futur époux et sur ses biens, sur les acquêts pour raison de le et de l'autre clauses et conditions du présent contrat il y aura hypothèque à compter de ce jour.

Les futurs époux se sont faits donation mutuelle irrévocabile et entre vifs en la meilleure forme que faire se peut, au survivant et eux l'acceptant réciproquement pour le survivant, de tous les biens meubles, immeubles acquêts conquêtes propres et autres de telle nature qu'ils soient et en quelques lieux qu'ils se trouvent ou non situés qui se trouveront appartenir au premier mourant d'eux au jour de son décès pour par le survivant en jouir en usufruit la vie durant durant seulement, à la charge pour le dit survivant de faire la remise de six mille livres livres ci-devant mentionnées à Aimé Prosper Eugène Bonnefoy s'il n'était pas décédé, les donations cy dessus seront sans effet si lors du décès du premier mourant il y avait enfant

[p. 5]

vivant nés ou à naître du dit mariage mais s'il y en avait et qu'ils vinssent par la suite à décéder en minorité ou même en majorité sans être pourvu par mariage ou avoir valablement disposé de leurs biens, les dites donations reprendront leur force et valeur et auront même effet que s'il n'y avait pas d'enfant. Et pour faire enregistrer et insinuer les présentes ou besoin sera les parties en ont donné pouvoir au porteur et d'en requérir acte promettant obligeant renonçant. Fait et passé au Port-Louis isle de France en l'étude le treize may mille sept cent soixante quatorze.

Jeanne Barret Jean Duberna Auffray Gombaud

Note : La donation insérée au contrat de mariage cy en droit a été enregistré pour tenir lieu d'insinuation suivant l'usage de cette isle sur les registres de la juridiction royale de cette isle dont mention a été fait sur l'expédition d'iceluy par le dit Douaud Greffier de la dite Juridiction ce jour quinze juillet mil sept cent soixante quatorze. Gombaud

## Bibliographie

- ALLORGE Lucile, 2019. « Jean Baptiste Fusée-Aublet botaniste apothicaire sans compromis », *Hommes et Plantes*, n° 108, p. 38-46.
- BATAILLE, 1777. *Plan pour servir au terrier de la ville de Port Louis de l'Isle de France* (consultable en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53105295x>).

- BEAUCHESNE Geneviève, 1962. « Voyageurs clandestins dans la marine marchande au XVII<sup>e</sup> siècle, d'après les archives du port de Lorient », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, t. 49, n° 174, p. 5-79 (consultable en ligne : [https://www.persee.fr/doc/outre\\_0300-9513\\_1962\\_num\\_49\\_174\\_1346](https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1962_num_49_174_1346)).
- BERNARDIN DE SAINT-PIERRE Henri, 1773. *Voyage à l'Isle de France, à l'Ile de Bourbon, au Cap de Bonne-Espérance, etc. avec des observations nouvelles sur la nature et sur les hommes par un officier du Roi*, Amsterdam, 2 vol. (consultable en ligne : <https://gallica.bnf.fr>).
- BERTIL Alain (réalisateur), 2017. *Le Puits Jeanne Baret*, La Réunion, Cité du Volcan, 48°20" (consultable en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=XrYulZqxQjY&feature=youtu.be>).
- BORY DE SAINT-VINCENT J.-B.-G.-M., 1804. *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, 3 vol. (rééd. Marseille, Laffitte reprints, 1980).
- BOSSER Jean, 2002. « Une nouvelle espèce de *Turraea* (Meliaceae) des Mascareignes. Localisation de *T. thouarsiana* et identité de *T. casimiriana* », *Adansonia*, sér. 3, 24 (1), p. 113-116.
- BOUGAINVILLE Louis-Antoine, 1771. *Voyage autour du monde par la frégate du roi « la Boudeuse » et la flûte « l'Étoile », en 1766, 1767, 1768 & 1769*, Paris, Saillant.
- BOUR Roger, 2015. « Paul Philippe Sanguin de Jossigny (1750-1827), artiste de Philibert Commerson. Les dessins de reptiles de Madagascar, de Rodrigues et des Seychelles », *Zoosystema*, 37 (3), p. 415-448 (consultable en ligne : <https://doi.org/10.5252/z2015n3a1>).
- BUTEL Paul, 1989. « Le trafic colonial de Bordeaux de la guerre d'Amérique à la Révolution », *Annales du Midi*, H-S 2, p. 472-491.
- CAP Paul-Antoine, 1861. *Philibert Commerson, naturaliste voyageur : étude biographique suivie d'un appendice*, Paris, Masson, 199 p. (rééd. Nabu Press, 2012).
- CHELIN Jean-Marie, 2010. *Histoire maritime de l'île Maurice : récits et anecdotes (1500-1815)*, Tamarin, J.-M. Chelin, 414 p.
- CHRISTINAT Carole, 1995. « Une femme globe-trotter avec Bougainville : Jeanne Barret (1740-1807) », *Annales de Bourgogne*, t. 67, n° 265, p. 41-55.
- COLLECTIF, 2007. *Les bâtisseurs de l'île Maurice : pierres et patrimoine de Port-Louis : une découverte historique au plein centre de Port-Louis*, Tamarine, Heritage.
- CRESTEY Nicole, 2010. « Les expéditions scientifiques au piton de la Fournaise », *Cahiers scientifiques de l'océan Indien occidental*, 1, p. 7-26.
- DELALEU M., 1826. *Code des îles de France et de Bourbon*. Port-Louis, Tristan Mallac et Cie, 2<sup>e</sup> éd.
- DUSSOURD Henriette, 1987. *Jeanne Baret (1740-1816) première femme autour du monde*, Moulins, Impr. Pottier, 84 p.
- FONTAINE C., LAVERGNE C., 2010. *Turraea rutilans (Sm) Bosser. Plan d'urgence - Fiche d'identité. Outils d'aide à la reconnaissance des espèces végétales présumées éteintes à la réunion*, Saint-Leu, La Réunion, Conservatoire botanique de Mascarin, 8 p.
- GUEHO Joseph, 1988. *La végétation de l'île Maurice*, Rose-Hill, Éd. de l'Océan Indien, 77 p.
- GUNNY Amhad, 1981. « L'Isle Maurice et la France dans la deuxième moitié du siècle », *Revue Dix-Huitième siècle*, n° 13, p. 297-316 (consultable en ligne : [www.persee.fr/doc/dhs\\_0070-6760\\_1981\\_num\\_13\\_1\\_1344](https://www.persee.fr/doc/dhs_0070-6760_1981_num_13_1_1344)).

- LALANDE M. de, 1775. « Éloge de M. Commerson », *Observations sur la physique, sur l'histoire naturelle et sur les arts*, fév., p. 89-120.
- LALANDE M. de, 1776. « Lettre de M. De La Lande, de l'Académie Royale des Sciences à l'auteur de ce recueil », *Journal de Physique*, nov., t. 8, p. 357-363.
- LIGNEREUX Yves, 2004. « Philibert Commerson, médecins-naturaliste du Roi (1727-1773) ou la traversée inachevée », *Bulletin du Centre d'étude d'histoire de la médecine*, n° 47, p. 7-51.
- LISLET-GEOFFROY Jean-Baptiste, 1890. « Notice sur le voyage de Monsieur de Crémont au volcan de Bourbon en 1772 », *Revue historique et littéraire de l'île Maurice*, t. 33, vol. 3 p. 361-365.
- MAGUET Nicolle et MIQUEL Sophie, 2019. « De l'Océan Indien aux rives de la Dordogne : le retour de Jeanne Barret après son tour du monde ; Jeanne Barret Jean Dubernat, propriétés et familles en Dordogne et en Gironde », *Cahier des Amis de Sainte-Foy*, n° 114, p. 15-42.
- MIQUEL Sophie, 2017. « Les testaments de Jeanne Barret, première femme à faire le tour de la terre, et de son époux périgordin Jean Dubernat », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. CXLIV, p. 771-782.
- MONNIER J., LAVONDES A., JOLINON JC., ELOUARD P., 1993. *Philibert Commerson le découvreur du Bougainvillier*, Châtillon-sur-Chalaronne, Association Saint Guignefort, 191 p.
- MONTESSUS F.-B. de, 1889. *Martyrologe et biographie de Commerson, médecin botaniste et naturaliste du roi, médecin de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Chalon-sur-Saône, 245 p.
- MOREL Jean-Paul, 2012a. <http://www.pierre-poivre.fr/>
- MOREL Jean-Paul, 2012b. *Philibert Commerson à Madagascar et à Bourbon*, <http://www.pierre-poivre.fr/Commerson-Madagascar-Bourbon.pdf>
- MOREL Jean-Paul, 2018. *Sur la vie de Monsieur Poivre, une légende revisitée*, Montpellier, éd. à compte d'auteur, 524 p.
- ORIAN Alfred, 1973. *Vie et œuvre de Philibert Commerson des Humber*, Port-Louis, The Mauritius Printingey Cy.
- ROLE André, 1973. *Vie aventureuse d'un savant : Philibert Commerson martyr de la botanique (1727-1773)*, La Réunion, Académie de La Réunion, p. 151-172.
- TAILLEMITE Étienne, 1977. *Bougainville et ses compagnons autour du monde. 1766-1769*, Paris, Imprimerie nationale, 2 vol.
- TOUSSAINT Auguste, 1972. *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault, 351 p.
- UNIENVILLE Antoine Marrier (baron d'), 1838. *Statistique de l'île Maurice et ses dépendances, suivie d'une notice historique sur cette colonie*, Paris, G. Barba, 1187 p. (consultable en ligne : <http://google.com/books>).
- Société d'Histoire, les Amis de Sainte-Foy la Grande. <http://jeannebarret.free.fr>

# Les éviers en pierre des maisons à colombage du canton de La Force

par Marc BONNIER et Luc MAYEUX  
avec le concours de Brigitte DELLUC

*Les maisons à colombage du canton de La Force ont fait l'objet d'une étude méthodique (inventaire et datation). Les auteurs de la présente note complètent ce travail par l'étude et l'inventaire d'un aménagement domestique particulier : les éviers de pierre de ces maisons.*

Le canton de La Force est situé dans le Landais, entre Mussidan, Bergerac et Sainte-Foy-la-Grande (fig. 1). C'est une région dépourvue de pierre dans laquelle on a mobilisé les ressources locales pour bâtir : le bois et la terre argileuse ont été utilisés pour tous les bâtiments pendant très longtemps. Quatre bâtiments à colombage et torchis ont fait l'objet de datation en dendrochronologie par le Laboratoire d'analyses et d'expertises en archéologie de Bordeaux de Béatrice Szepertyski en 2007. Le premier serait de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, deux autres du XVIII<sup>e</sup> siècle et le dernier du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Progressivement, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les colombages ont été remplacés par des constructions en pierre calcaire et les toits pentus couverts en tuiles plates ont cédé la place aux toits à faible pente, recouverts de tuiles canal. Les bâtiments primitive-ment à colombage, qui n'ont pas été détruits, ont parfois évolué. Les ajouts et les réparations, faits après 1835, sont en pierre et en briquettes et, souvent, en plaine, en briquettes et galets. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les exploitations se sont agrandies par acquisition de terres devenues vacantes



Fig. 1. Carte du département de la Dordogne avec localisation du canton de La Force.

du fait de la dépopulation de la région et de nombreuses maisons sont restées inhabitées avec un entretien minimum. De ce fait, elles ont conservé, pour la plupart, leur état d'origine.

Un inventaire des maisons à colombage du canton de La Force a été effectué en 1987 par le syndicat d'initiative du canton de La Force. 37 maisons d'habitation ont été répertoriées et leur plan coté a été réalisé. L'examen de ces documents nous montre que 22 maisons n'ont pas d'évier et 15 en possèdent un.

## I. Les maisons à colombage à évier récent

Sept de ces maisons ont une façade refaite en pierre et un évier y a été installé. Il s'agit donc d'une modernisation tardive. Ces évier sont récents.

## II. Les maisons à colombage à évier modifiées

L'évier de la maison Mariot à Lunas a été installé postérieurement à l'édification de la façade, car sa pose a nécessité la suppression d'un poteau de remplissage du pan de bois.

Celui de la maison Pinlou (fig. 2) à Lunas a été rajouté lui aussi. Un bâti a été réalisé contre le mur à colombage pour soutenir la pierre d'évier et les 3 étagères ont été placées au-dessus. La sablière basse a été coupée et un poteau de remplissage du pan de bois a été réduit pour laisser passer la sortie de l'évier.

L'évier de la maison de Taffin (fig. 3) a, semble-t-il, été rajouté : la pierre a été posée contre le mur et la sortie de l'eau à travers le mur se fait grâce à une tuile canal. Du ciment a été utilisé pour coller la tuile à l'évier.

La maison Bosviel est la seule de ces maisons qui a fait l'objet d'une étude approfondie. La datation en dendrochronologie a été complétée par une étude d'archives ainsi qu'un examen de tous les détails intérieurs et extérieurs. Elle a été édifiée avec des bois abattus en 1750 environ. Sur le linteau de la porte d'entrée est gravée la date de 1788 (fig. 4). Les bois de deux sablières de la façade ont été datés d'environ 1810 (entre 1802 et 1817). La façade de cette maison a donc été remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle. L'étude des archives nous apprend qu'en 1750 le propriétaire (famille Chadeau) était brassier : il travaillait pour

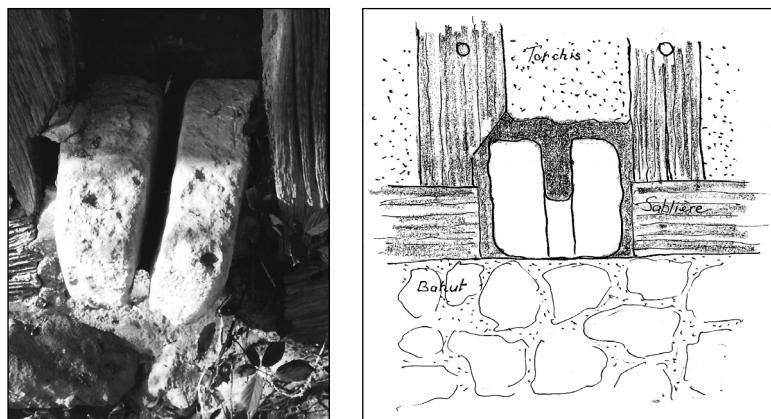


Fig. 2. Maison Pinlou. a. Sortie de l'évier (cliché M. Bonnier) ;  
b. Coupe de l'évier (croquis L. Mayeux).

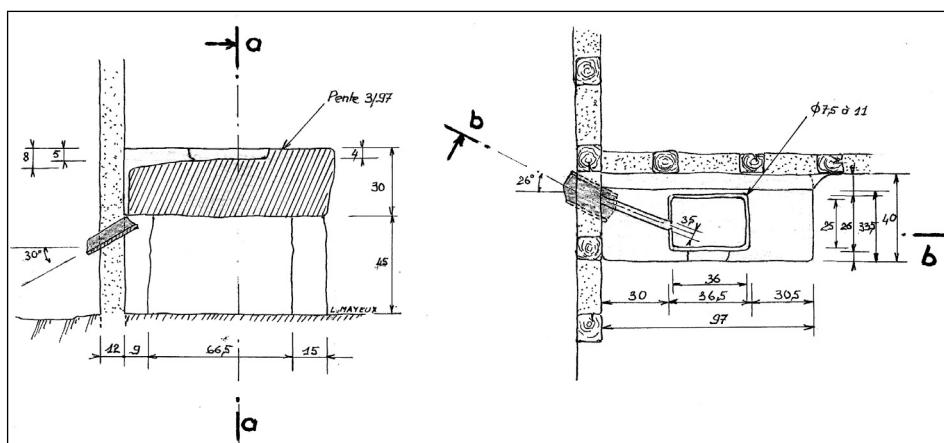


Fig. 3. Maison Taffin (croquis de la coupe et plan L. Mayeux).



Fig. 4. Maison Bosviel. Linteau de la porte d'entrée (cliché M. Bonnier).

d'autres propriétaires. À sa mort, c'est son fils qui y habite en 1784 avec sa mère et sa femme. Il est « propriétaire cultivateur ». Cette famille a gardé la propriété jusqu'en 1855, la famille Bosviel lui a succédé et on ne connaît pas les éventuelles transformations effectuées dans cette maison. L'évier est marqué par une niche rectangulaire saillante à l'extérieur. Il n'y a pas de trace de cheville sur le linteau de la niche, ce qui implique que l'emplacement de l'évier était prévu quand le mur a été refait (fig. 5).

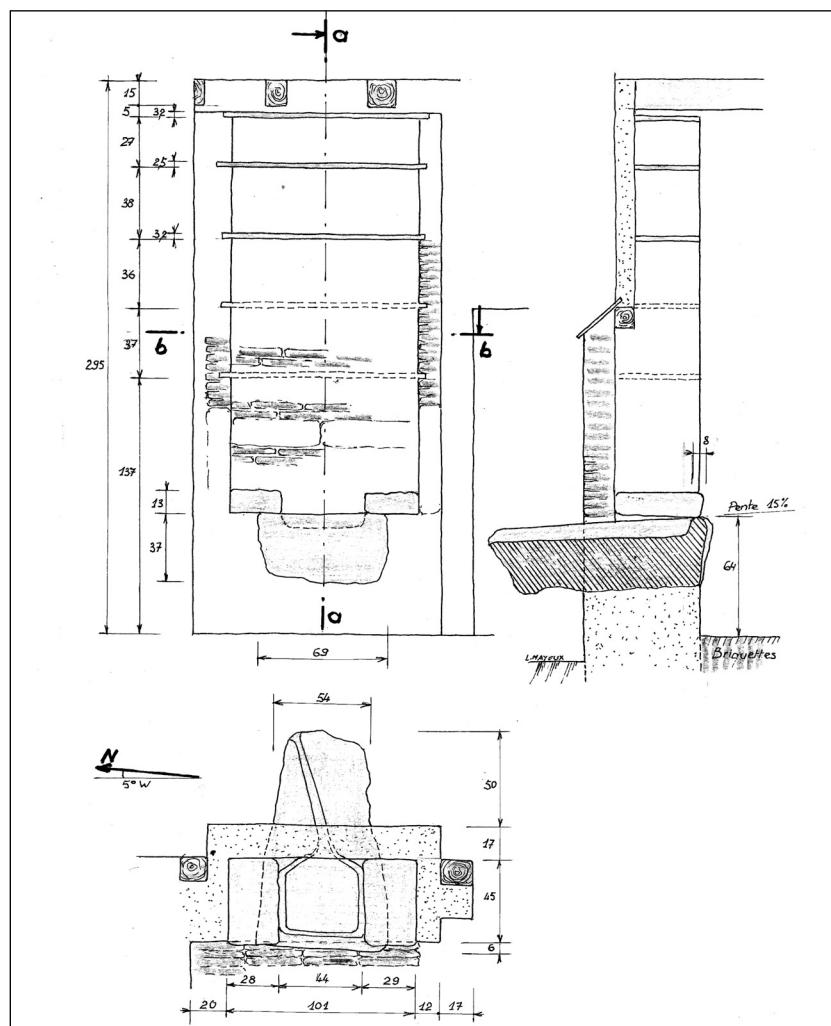


Fig. 5. Maison Bosviel. Évier : a. Vue de face ; b. Vue de profil en coupe ; c. Vue de dessus (dessins L. Mayeux).

### III. Les maisons à colombage à évier d'origine

D'après l'inventaire de 1987, il reste quatre maisons à colombage à examiner, situées à Blancaneix, Bosset, Fraisse et Monfaucon. Nous avons pu étudier trois de ces maisons à colombage dotées d'évier. Malheureusement, celle de Fraisse a disparu depuis longtemps et nous n'avons pas d'information précise sur l'évier si ce n'est son emplacement dans la maison grâce au relevé de l'enquête (fig. 6).

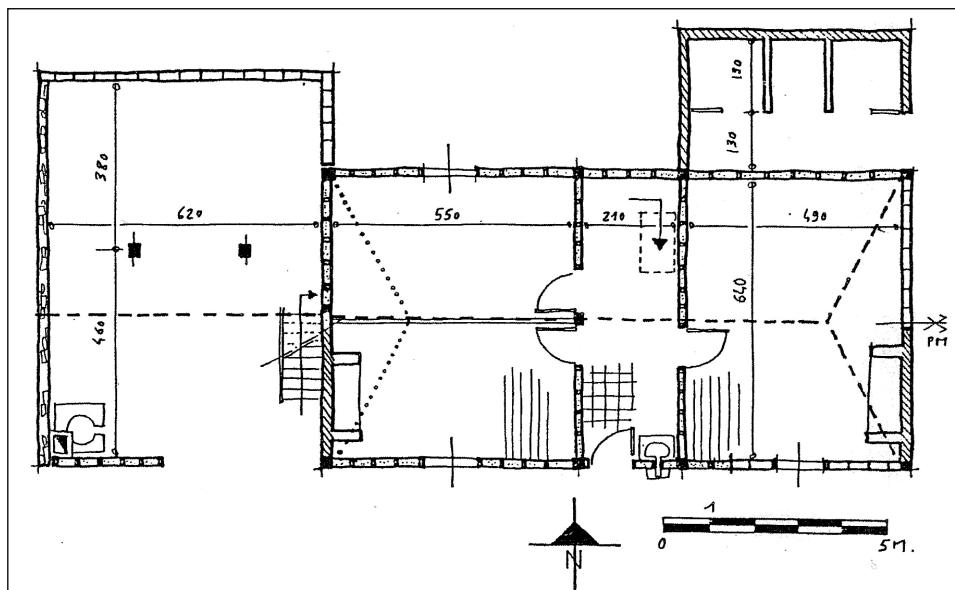


Fig. 6. Maison de Fraisse. Dessin en plan (Inventaire de 1987).

#### 1. Maison Alleman à Saint-Georges-Blancaneix

L'évier de la maison Alleman (fig. 7) de Saint-Georges-Blancaneix était placé dans une maison de maître qui appartenait à la famille Travers. Il a une particularité intéressante : les deux pierres latérales reposant sur la pierre d'évier sont rainurées de façon à pouvoir y glisser une planche qui rehausse le bord du bac. Une petite planche à laver était posée dessus. Il suffisait de boucher l'évacuation de l'eau pour pouvoir laver du petit linge (fig. 8). Ce dispositif original s'explique sans doute par le fait que la maison Alleman n'est pas une habitation modeste. Dans ce cas, les habitudes ne sont pas les mêmes que pour la majorité des gens. Les domestiques rapportent de l'eau autant de fois qu'il est nécessaire. Il y a davantage de vaisselle à faire et de linge à

laver... Les éviers les plus anciens étaient autrefois des éléments de prestige, de luxe et un marqueur social. Ils sont mentionnés dans les châteaux dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

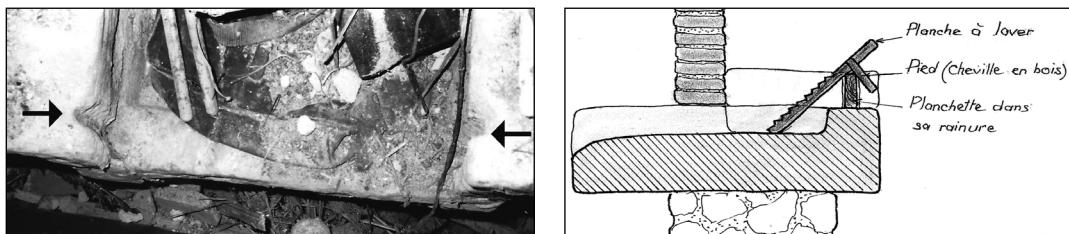


Fig. 7. Maison Alleman. a. Évier vu de dessus (rainure indiquée par des flèches) (cliché M. Bonnier) ; b. Coupe de l'évier avec planche à laver et planchette (croquis L. Mayeux).



Fig. 8. Exemple d'une planche à laver pouvant être utilisée dans un évier en pierre (cliché L. Mayeux).

## 2. Maison Trainchot à Monfaucon

En 1988, la maison appartenait à M. Trainchot à Monfaucon. Il s'agissait d'une habitation modeste occupée par un résinier (fig. 9). En effet, des familles venues des Landes se sont installées en Dordogne après les grèves de 1908 car les résiniers les plus engagés ont été obligés de partir. Cette maison pourrait donc dater de cette époque, ce qui en ferait une des dernières constructions en colombage du canton. Actuellement, elle appartient à Lino Ottogali. L'évier de cette maison n'a pas de niche. Il repose sur une pierre calcaire et sa sortie est encastrée dans un mur en briques (fig. 10).



Fig. 9. Maison Tainchot (cliché M. Bonnier).

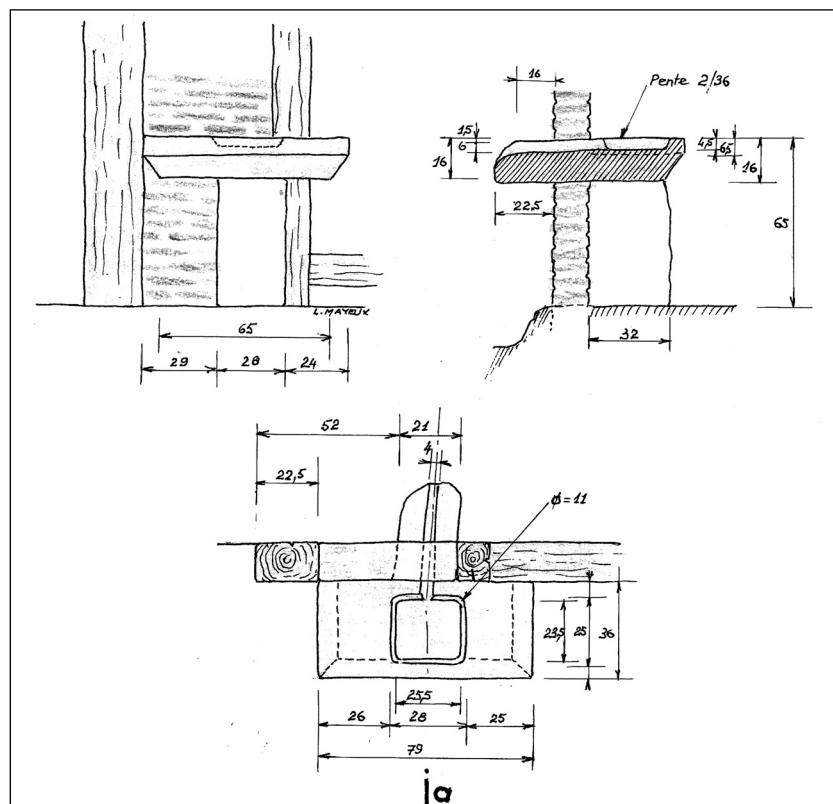


Fig. 10. Maison Tainchot. Évier : a. Vue de face ; b. Coupe ;  
c. Vue de dessus (croquis L. Mayeux).

### 3. Maison Serre à Bosset

Le dernier évier étudié était dans un bâtiment en très mauvais état qui a été rasé. Il nous reste quelques photos et un dessin intéressant (fig. 11). Sur le cliché de la façade de la maison Serre au lieu-dit Neypoulier, on voit une construction à sommet triangulaire qui correspond au fond de la niche de l'évier (fig. 12). Il y a aussi, à l'intérieur, une petite niche sous la pierre d'évier, ce qui évite aux utilisateurs d'user l'extrémité de leurs sabots ou de leurs chaussures. Cet évier a été réparé : les banquettes latérales usées par les seaux ont été recouvertes avec du ciment et des briquettes.

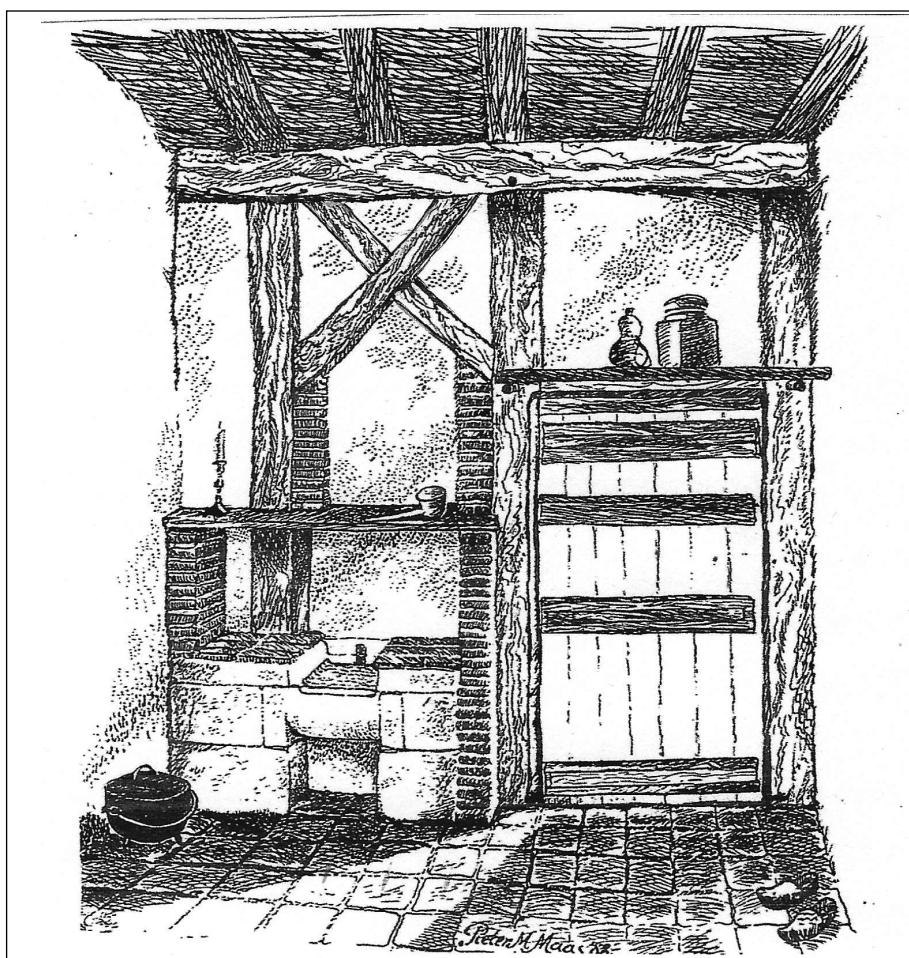


Fig. 11. Maison Serre (dessin de Pieter M. Maas).



Fig. 12. Maison Serre. À droite, le fond de la niche de l'évier (cliché M. Bonnier).

L'emplacement des trois derniers éviers étudiés avait été prévu avant que les façades de ces maisons aient été construites. Il s'agit donc d'aménagements intimement liés à la construction des maisons à colombage du Landais.

## Conclusion

Les maisons à colombage dans le Landais sont très typiques mais malheureusement rarement conservées intactes. 37 maisons anciennes à colombage et torchis sont décrivées dans l'étude de 1987 réalisée par le syndicat d'initiative de La Force. À l'exception de 7 d'entre elles, ces maisons sont très modestes, 19 n'ont à l'origine qu'une seule pièce et 11 deux pièces. La façade de 14 de ces maisons à colombage a été remaniée et bâtie en pierre, 7 n'ont pas d'évier et 7 ont des éviers. Seules 3 de ces dernières, à pans de bois, à une ou deux pièces, ont, depuis leur construction, un évier de pierre aménagé dans la façade près de la porte, avec un écoulement extérieur.

Les éviers, dans le Landais, sont très rarement présents dans l'habitat rural modeste et leur généralisation ne s'est faite sans doute qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle puisque beaucoup de bâtiments restés inhabités à cause de l'exode rural sont dépourvus d'évier. L'un d'eux, à Coutancie (commune de Prigonrieux), possède une façade portant la date de 1873 et à cette date, on n'a pas jugé nécessaire d'y installer un évier.

Peut-on généraliser ? Peu de recherches de ce type ont été réalisées ! Malheureusement, plus le temps passe, plus il est difficile de recueillir des informations : beaucoup de maisons ont été démolies, d'autres ont été remaniées et des éviers ont pu être achetés et réinstallés comme décor, sans souci de fonctionnalité.

Le Landais reste toutefois un terrain de recherche intéressant, car les évolutions des bâtiments sont très visibles. Les parties anciennes sont en torchis et les parties plus récentes en pierre ou briquette, puis en parpaings pleins. De plus, en cas d'extension à colombage et torchis, la charpente peut garder la trace du noyau d'origine.

M. B. \*, L. M. \*\* et B. D. \*\*\*

### Bibliographie

- SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON DE LA FORCE, 1987. *Inventaire des bâtiments ruraux en colombage de canton de La Force*.
- BIDART Pierre et COLLOMB Gérard, 1999. *Pays aquitains : Bordelais, Gascogne, Pays basque, Béarn, Bigorre*, [Die], A Die (coll. « L'architecture rurale française »).
- PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, 2001. *Architecture : méthode et vocabulaire*, Paris, Éditions du Patrimoine.
- DOYON Georges et HUBRECHT Robert, 1982. *L'architecture rurale et bourgeoise en France*, Paris, C. Massin.
- CHAUVET Jean-Yves, 2005. *La maison paysanne*, Paris, Aubanel.
- SIMON Jean-Paul, 1991. *L'architecture paysanne en Périgord et sa restauration*, Périgueux, P. Fanlac.
- FONTAINE René, 1995. *La maison de pays*, Paris, Seghers.
- ECOMUSÉE DE LA GRANDE LANDE, s.d. *Guide du visiteur*.
- COMBET Michel et MORETTI Anne-Sylvie, 1995. *La Dordogne de Cyprien Brard*, Périgueux, Archives départementales de la Dordogne.
- DUHAMEL Martine, 1988. *Origine de propriété d'une maison de Bosset, village du Haut Bonnetias*, tapuscrit.

\* Agriculteur dans le Landais, autodidacte expert du bâti rural et connaisseur de la civilisation paysanne locale.

\*\* Ingénieur général des Ponts Eaux et Forêts honoraire, engagé dans la protection du bâti rural ancien (Maisons Paysannes de France, Fondation du patrimoine, Pierre angulaire).

\*\*\* UMR 7194 du CNRS (Histoire naturelle de l'Homme préhistorique), Département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (gilles.delluc@orange.fr).



# Paul Bouthonnier (1885-1957), un dirigeant communiste oublié

par Jean-Jacques GILLOT

*Désormais oublié sinon méconnu, mais pourtant premier maire « bolchevique » de Périgueux, dirigeant national du parti communiste français pendant les années 1920 et formateur de centaines de cadres nationaux du parti, Paul Bouthonnier est un personnage qu'il importe de ressusciter pour comprendre notre histoire. Dépassé par les événements de 39-45 mais resté utile à sa cause, il fut remplacé par Yves Péron en Périgord à la Libération.*

Paul, Joseph, Numa Bouthonnier (fig. 1) naquit au village de Meyrinas, à Saint-Laurent-sur-Manoire, le 4 janvier 1885. Son père, négociant en fruits aisés, aux affinités boulangistes, fut conseiller municipal de sa commune. Le fils cherchait sa voie quand il entra pour trois ans au 13<sup>e</sup> RI, en octobre 1905<sup>1</sup>. Réformé l'année suivante pour « hypertrophie cardiaque et palpitations », il fut rendu à la vie civile nanti d'un certificat de bonne conduite. Doté d'un niveau

1. La loi Freycinet du 15 juillet 1889 avait fixé la durée du service militaire à trois ans. La loi Berteaux du 21 mars 1905 le ramena à deux années.



Fig. 1. Paul Bouthonnier en 1921  
(cliché agence Meurisse, BNF).

d'instruction de 3/5 selon les critères de l'armée, il put obtenir un emploi intérimaire de répétiteur à l'école primaire supérieure de Sarlat. C'est dans cette ville qu'il fut initié franc-maçon à la loge « Vers la Justice » du Grand Orient de France, le 12 mai 1907.

Jusqu'en 1909, le jeune homme suivit par correspondance les cours de l'École normale supérieure de Saint-Cloud (Seine), « la Normale sup des modestes ». Cette année-là, son registre-matricule militaire le situa à Nontron puis, en 1910, à Excideuil. Il s'affilia à la loge maçonnique « Solidarité nontronnaise » sans se montrer particulièrement actif<sup>2</sup>. En 1911, habitant au 30 boulevard du Petit-Change, à Périgueux, il professait à l'école normale d'instituteurs, puis au lycée de garçons de la ville. Cette même année, Bouthonnier épousa à Nontron l'institutrice

Marceline Lamazière, qu'il avait connue lorsqu'il travaillait à l'école primaire de cette ville. Leur fille Marie naquit trois ans plus tard alors que le couple habitait toujours boulevard du Petit-Change à Périgueux. En août 1914, lors de la mobilisation, il dit demeurer à Saint-Laurent-sur-Manoire. Un mois plus tard, le registre-matricule le situe à son adresse déjà indiquée de Périgueux<sup>3</sup>. Par la suite, le foyer s'installe au 119 de la rue Victor-Hugo, à mi-chemin entre le centre-ville, les ateliers ferroviaires et le quartier cheminot du Toulon.

## Les débuts de Paul Bouthonnier en politique

À cette époque, par ses relations avec les intellectuels Jacques Sadoul, Marcel Cachin, Albert Treint et Boris Souvarine, Bouthonnier fut lié avec des dirigeants socialistes de pointe<sup>4</sup>. La rupture se creusa avec ses parents, sa sœur Jeanne et son frère Lucien<sup>5</sup>.

2. Dossier Bouthonnier au *Grand Orient de France* (Paris) et entretien avec l'historien et archiviste Pierre Mollier (4 octobre 2016).

3. Archives départementales de la Dordogne (ADD), registres-matricules, 2 R 945, matricule 464.

4. Jacques Sadoul (1881-1956). Collaborateur du ministre socialiste Albert Thomas. Pendant la guerre de 14-18, au grade de capitaine, il fut chargé de mission à Moscou. En 1917, il se rallia au bolchevisme et en fit la propagande auprès de troupes françaises venues soutenir les armées blanches à Odessa. Condamné à mort par contumace pour trahison, il revint en France après son amnistie. Par la suite il devint correspondant des *Izvestia* et resta un stalinien aligné.

5. L'une de ces rares rencontres se produisit le 14 juillet 1935, au stade Buffalo, à Colombes, en banlieue de Paris, dans l'euphorie préalable au Front populaire, lorsque « républicains et ouvriers jurèrent de rester unis pour défendre les libertés ouvrières, pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses qui mettaient en péril les libertés du peuple, de donner du pain aux travailleurs, du travail à

Son engagement l'amena à se présenter aux élections législatives du 26 avril 1914. Il le fit dans la circonscription de Nontron et obtint 2 804 voix soit 15 % des suffrages exprimés. Le déjà dominant Léon Sireyjol (fig. 2), radical-socialiste et médecin, fut réélu dès le premier tour.

Réformé militaire et classé en service auxiliaire en 1910, il fut appelé au 50<sup>e</sup> RI dès la déclaration de guerre. Il ne rejoignit son corps que le 14 décembre 1914. Le 3 novembre 1915, il fut réformé définitif pour cause de « tuberculose pulmonaire<sup>6</sup> ».

Tout juste avant d'être envoyé aux armées, le militant se disait favorable au ralliement de la SFIO au gouvernement d'Union sacrée. Ainsi, il venait d'écrire à Jules Guesde une lettre en pleine tonalité avec le sentiment des socialistes de l'époque : « Quelle admirable besogne aurons-nous à faire après la guerre ! Après avoir coopéré de toutes nos forces à la défense du Pays [en majuscule dans le texte], il nous sera donné, sans doute, d'être les meilleurs artisans de son développement<sup>7</sup> ».

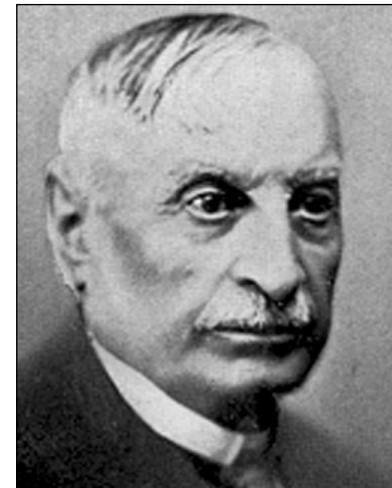


Fig. 2. Léon Sireyjol (1861-1942) (cliché senat.fr).

## Bouthonnier et l'orientation pacifiste et « bolchevisante » de la SFIO

Quelques mois au contact direct avec les réalités, le soldat prit conscience de la folie de la guerre. Réformé définitivement, il quitta l'uniforme pour ne jamais plus le porter<sup>8</sup>. Après les conférences socialistes de 1915 et 1916, tenues à Kienthal et à Zimmerwald (la Suisse étant presque le seul pays européen hors du conflit), Bouthonnier fut sensible à l'influence du propagandiste russe Chelisa Chechelovsky qui vivait à Périgueux<sup>9</sup>. Il suivit alors les « minoritaires » d'Alphonse Merheim acquis à la rupture gouvernementale et se mit à militer pour la paix immédiate<sup>10</sup>.

la jeunesse et, au monde, la grande paix humaine » (*Le Populaire* (publication socialiste clandestine), 15 juillet 1942). Son neveu, Jacques Bouthonnier assista à cette rencontre : « Il méprisait notre condition » (entretien à Saint-Laurent-sur-Manoire, 28 juin 2005).

6. ADD, 2 R 945, matricule 464.

7. Lettre de novembre 1914, citée par SALON, 2000, p. 114.

8. ADD, registre militaire, 2 R 945, matricule 464.

9. Enseignant en électricité à l'école professionnelle se trouvant alors dans les actuels locaux de la compagnie de CRS, dans le quartier Saint-Georges.

10. ADD, 4 M 206, doc. 66 sq. (800 participants à Périgueux lors d'un meeting du conférencier Albert Bourderon : « Le peuple, ne pouvant compter sur le gouvernement, doit agir lui-même pour mettre fin à cette effusion de sang en cherchant un moyen d'entente par une conférence internationale »).



Fig. 3. Robert David (1873-1958)  
(coll. SHAP).



Fig. 4. Georges Saumande (1851-1930).

Dès l'automne 1917, il prit fait et cause pour la révolution russe. Pour autant, l'unanimité n'était pas acquise dans les rangs socialistes périgordins. Ainsi, l'ouvrier cheminot et militant coopérateur Yvan Darche, fils d'un radical-socialiste, déclara : « Je veux bien, moi aussi, le renversement du gouvernement bourgeois, mais sans effusion de sang. C'est plutôt une Évolution qu'une Révolution que je voudrais<sup>11</sup> ».

Aux élections législatives de 1919, la mouvance nationaliste « bleu horizon » rallia des modérés de gauche et des francs-maçons comme Clément Clament, Robert David (fig. 3) ou Georges Saumande (fig. 4) autour de son noyau dur<sup>12</sup>. Le radical-socialiste Léon Sireyjol sauta le pas : pour lui aussi, l'Allemagne devait payer. Félix Gadaud et Georges Bonnet continuèrent à entretenir le flambeau radical-socialiste officiel. Plus à gauche, Bouthonnier fut placé en deuxième position de la liste des six candidats SFIO qui firent du Bloc national leur adversaire essentiel. Pressentant la difficulté de leur tâche, l'hebdomadaire *Le Prolétaire*, de tirage encore modeste, décrivit les candidats socialistes comme portant un témoignage face au « mirage trompeur du grand nombre de voix ».

La presse nationaliste se gausa de cette attitude : « C'est une excellente précaution pour éviter des désillusions pénibles car les électeurs de la Dordogne ont bien trop de bon sens pour accorder leurs suffrages à des fervents admirateurs du bolchevisme<sup>13</sup> ». Mais, aux élections municipales, déjouant les pronostics, Bouthonnier devint le premier maire « bolcheviste » de Périgueux. Comme l'a écrit Géraud Lavergne, il

11. ADD, 4 M 206, rapport du commissaire spécial, n° 75, 20 novembre 1918. Yvan Darche était né le 20 octobre 1885 à Périgueux. Premier adjoint de Delagrange à la mairie de Périgueux, en 1921, il fut aussi cofondateur de l'imprimerie *La Prolétarienne*.

12. Georges Saumande (1851-1930), franc-maçon du Grand Orient et devenu vénérable de la loge « La Tolérance », maire radical de Périgueux (1887-1896 puis 1908-1919), président départemental des planteurs de tabac, fut élu député, sans discontinuer, à huit reprises, entre 1893 et 1924. L'avocat Robert David, « fédération des gauches », réélu en 1919, fut sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur en 1920.

13. Georges Réjou, *L'Union Nontronnaise*, 14 septembre 1919.

avait su bénéficier « de la déception et des rancœurs de la guerre comme du retentissement profond de la révolution russe » au détriment « d'un adversaire décontenté<sup>14</sup> ».

Le nouvel édile se fit placer en congé professionnel mais son mandat municipal fut invalidé pour avoir tardivement pris en compte l'incompatibilité avec son emploi d'enseignant. Le cheminot Marcel Delagrange<sup>15</sup> lui succéda à la mairie mais l'intellectuel conserva la haute main effective sur le parti local<sup>16</sup>. Après la scission de décembre 1920, devenu secrétaire de la fédération communiste et conseiller général, Bouthonnier émit des vœux en faveur de la Russie soviétique et du vote des femmes ainsi que contre l'occupation militaire de la Ruhr<sup>17</sup>. Le congrès de Tours allait constituer dans le milieu périgordin « un éternel diviseur du genre humain<sup>18</sup> ».

## Un militant communiste en missions successives

En 1921, Bouthonnier fut chargé de la responsabilité communiste en Centre-Ouest, c'est-à-dire la région de Limoges qui englobait alors cinq départements. Il fit face à une crise interne : des adhérents, des militants et des responsables locaux, comme Darche, prenaient leurs distances avec la bolchevisation du parti français. D'autres communistes considéraient aussi qu'il y avait bien là un infléchissement aux thèses leninistes initiales<sup>19</sup>.

Aligné sur les prescriptions venues d'en haut et bien que précédemment adhérent à deux loges du Grand Orient, il enjoignit les communistes francs-maçons de choisir entre leurs engagements. Il y incita tout autant les libres penseurs lors d'une réunion de la section de Périgueux<sup>20</sup>. L'artisan Latournerie et le commis postier Sautet obtempèrent. Il est vrai que le second était l'un des conseillers municipaux majoritaires<sup>21</sup>.

En 1922, de plus en plus « révolutionnaire professionnel<sup>22</sup> », Bouthonnier entre au comité directeur de la Section française de l'Internationale communiste (IC). Il y voisine avec Daniel Renoult, Paul Vaillant-Couturier, Boris Souvarine

14. LAVERGNE, 1945, p. 151.

15. En 1925, le cheminot Delagrange (Issoudun, 1883 - Clichy-la-Garenne, 1964), passa à l'éphémère mouvement fasciste du Faisceau (1925-1928).

16. ADD, 4 M 192, rapport de police du 17 novembre 1922.

17. Archives du conseil général de la Dordogne et ÉLOI, s. d., p. 142.

18. PROUT, 2014.

19. Sur les déflections de communistes périgordins et limousins, réunion de la section communiste de Périgueux à la Bourse du travail (ADD, 4 M 192, rapport de la police spéciale, 7 juin 1922).

20. ADD, 4 M 192, rapport de police du 19 décembre 1922.

21. ADD, 4 M 192, réunion du conseil de section de Périgueux, 8 janvier 1923.

22. Connus des services de police politique, il fut constamment imputé au militant périgordin une invariable ligne radicale : « M. Bouthonnier fut l'un des propagandistes les plus actifs des doctrines moscouïtaires et, dès 1922, il fut membre du Conseil Central du parti communiste » (Dossier Bouthonnier, Archives nationales, CAC Fontainebleau, n° 1989.0464). Et lire ROBRIEUX, 1984, p. 110. Bouthonnier fut mentionné par Marcel Cachin dans ses *Carnets* de 1915.

et Albert Treint. Sans le moindre doute lut-il avec grande attention et tira-t-il toutes les leçons du rapport de Zinoviev, président de l'IC, devant les délégués au congrès de Moscou du 9 octobre :

« L'avant-garde communiste a besoin naturellement d'intellectuels qui apportent à son organisation leurs connaissances théoriques, leurs dons d'agitateurs et d'écrivains, mais à condition que ces éléments rompent absolument avec les mœurs et les coutumes du milieu bourgeois<sup>23</sup> ».

Ayant des doutes sur la capacité d'adhésion du monde paysan, Bouthonnier saisit l'occasion d'une réunion tenue avec Laporte, dirigeant national des Jeunesses communistes, à Sigoulès, le 1<sup>er</sup> mars 1923<sup>24</sup>. Ils firent face au député catholique girondin Philippe Henriot<sup>25</sup> et à l'abbé nationaliste Georges Tournebise<sup>26</sup>. Bouthonnier déclara que les paysans étaient des exploités et il prit à son compte le thème de « la terre à ceux qui la travaillent » devant 400 convaincus, sympathisants et autres curieux.

Le militant « se dit ému » lorsqu'un conseiller municipal du lieu « se disant républicain » intervint pour prôner « l'union et abattre le Bloc national et la Réaction aux futures élections ». Apparemment conscient des réalités, Bouthonnier aurait répondu qu'il s'agissait d'une éventualité « peu susceptible de réalisation<sup>27</sup> ». Pour autant, le lendemain, à Bergerac, il entretint la flamme révolutionnaire en déclarant que l'ordre de descendre dans la rue allait « parvenir de Moscou ». Face à la contestation, il revint à Périgueux où des tensions et des rixes se produisaient dans le milieu syndical. Une réunion publique d'« anti-moscoutaires » y fut organisée par l'éphémère ancien communiste René Aumard avec la participation de Ludovic Frossard et du « député Laffont<sup>28</sup> ». Sans en préciser les raisons, un rapport de police indique que la manifestation fut remise *sine die*<sup>29</sup>.

En 1923, Bouthonnier quitta son épouse et sa fille de neuf ans<sup>30</sup> et partit dans le Gard prendre en charge le journal *L'Humanité du Midi*. L'affaire vint aux oreilles des milieux nationalistes qui n'y trouvèrent qu'avantage.

23. Cité par P. Darrigrand dans COLLECTIF, 1962.

24. Les autorités estimaient à « sept ou huit » les adhérents locaux du parti et à une trentaine celui de ses sympathisants.

25. Philippe Henriot (1889-1944) sera pendant la guerre une des figures de la collaboration : orateur sur Radio-Paris, puis secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande du gouvernement Laval.

26. Georges Tournebise, né le 8 juin 1887 à Saint-Vincent-de-Cosse. Décédé le 24 avril 1966 à Temniac (Sarlat). Resté douze ans en poste dans la seule ville de Bergerac (archives diocésaines).

27. ADD, 4 M 192, rapport de la police spéciale de Bergerac.

28. Sans doute s'agit-il de Paul Laffont, né le 25 avril 1885 au Mas-d'Azil (Ariège), député et sénateur radical-socialiste de son département de 1914 à 1940, secrétaire d'État aux PTT entre 1921 et 1924. Le 13 juillet 1944, il fut assassiné par des miliciens du PPF.

29. ADD, 4 M 192, rapport de la police spéciale de Périgueux.

30. Marceline Bouthonnier et sa fille résidèrent à Nontron. Elle se remaria avec Jean Dumond, fonctionnaire des contributions indirectes, le 24 décembre 1936, à Périgueux, et habitait à Vatan (Indre), au début de 1940. Décédée le 21 novembre 1986, à Pessac (Gironde), elle repose au cimetière de Saint-Laurent-sur-Manoire.

Le directeur de presse Georges Réjou relata les difficultés financières de l'adversaire :

« Nous apprenons que M. Bouthonnier, délégué à la propagande du P.C., dirigera à Nîmes à partir du 15 novembre, une édition régionale du journal *L'Humanité*. Notre confrère [sic] hebdomadaire, *Le Proletaire du Centre* cesse d'être imprimé à Périgueux. À partir du mois prochain, il sortira des mêmes presses que *L'Humanité*, à Nîmes. Son rédacteur, M. Courdavault, accompagne M. Bouthonnier dans sa nouvelle résidence ainsi que M. Ratinaud<sup>31</sup> ».

Réintégré dans l'Éducation nationale, en 1924, il fut nommé professeur à Rouen, sur sa demande. Cette activité de mission couramment menée par les éléments agissants du parti communiste constituait une mise à l'épreuve des clercs car « un intellectuel marxiste n'est marxiste que dans la mesure où il est militant<sup>32</sup> ». Pour Lénine, le parti devait « s'appuyer sur des gens qui consacrent, non leurs soirées libres, mais toute leur vie à l'action révolutionnaire ». La mutation de Bouthonnier répondit aux impératifs de relance d'un parti aux prises avec des difficultés matérielles et électorales<sup>33</sup>. D'ailleurs, en 1925, Guy Jerram ayant pris la direction du Nord, Bouthonnier fut nommé secrétaire du comité fédéral de Basse-Seine.

Dans ses nouvelles fonctions, il activa la constitution des coopératives ouvrières mais sans répondre aux impératifs de relance des effectifs<sup>34</sup>. Membre du comité directeur national du parti et formateur idéologique attitré, Bouthonnier participa à la mise en place des écoles élémentaires communistes. Avec Paul Vaillant-Couturier, Pierre Semard et Georges Cogniot, il publia le manuel pour militants *Parler au peuple*<sup>35</sup>.

Conformément à une ligne constante, le PCF estimait que les militants devaient améliorer leur bagage : des analphabètes devinrent cadres, telle Martha Desrumeaux qui apprit à lire et à écrire grâce à son entrée au parti communiste<sup>36</sup>.

31. *L'Union Nontronnaise*, 4 novembre 1923. Courdavault quitta le parti communiste (Léon Trotsky, *International institute of social history*, 1931). En 1944, Ratinaud, démissionnaire du parti communiste, fut exécuté par les FTP.

32. Cité par Pascal Ory, au sujet de Paul Nizan, professeur de philosophie, secrétaire de rayon et candidat à la députation en 1932 à Bourg-en-Bresse (ORY, 2005, p. 100).

33. En 1932, le syndicaliste périgordin Firmin Bouvier parut avoir été envoyé en mission dans le Var. De même, Guy Jerram, cadre national d'envergure et président national de l'ARAC, fut missionné dans le Pas-de-Calais puis en Lorraine alors que Jean Chaintron avait été commis en Algérie avant de devenir le commissaire politique d'une brigade en Espagne républicaine.

34. Au meilleur des années 20, le parti avait eu un millier d'adhérents en Basse-Seine. Selon les recherches, « il toucha le fond en 1933 avec seulement 300 militants » (AUBIN, 2002).

35. Paris, Comité populaire de propagande, circa 1925.

36. PUDAL, 1989. Amilcare Rossi (de son vrai nom Angelo Tasca) indique que Martha Desrumeaux accompagna Thorez en Belgique lors de sa désertion d'octobre 1939 (Rossi, 1951, p. 74). Syndicaliste CGTU et CGT, la militante fut la première femme du comité central du PCF en 1927. Déportée à Ravensbrück sous l'Occupation, elle revint de ses épreuves, devint adjointe au maire de Lille et députée du Nord.

Bouthonnier revint en Périgord à quelques occasions pour des tournées de propagande. Il y dénonça « le Cartel des gauches qui a trahi les républicains en n'appliquant pas son programme » et promit la création d'une école léni-niste dans le département<sup>37</sup>. Le 9 avril 1926, il participa à un « meeting anti-fasciste » au manège d'artillerie de Périgueux. Bouthonnier fit conspuer la politique du gouvernement et le sénateur-maire radical-socialiste Félix Gadaud. André Châtignon, représentant la SFIO, refusa de constituer un front politique local, estimant léonines les conditions du parti communiste<sup>38</sup>.

Aux élections législatives de 1928, « Bouton », dit aussi « Moutonnier » par ses adversaires, fut un candidat communiste malheureux à Rouen, au moment de la tactique « classe contre classe<sup>39</sup> » prônée par le *Komintern*. Il soutint l'option de l'isolement délibéré, l'élimination des derniers militants venus de la SFIO et porteurs de « tendances déviationnistes » car le parti ne pouvait que « se renforcer en s'épurant ».

De nouveau en congé de son administration et resté un élément du bureau politique central, Bouthonnier se fixa à Enghien (Seine-et-Oise) au début de 1929. Il intervenait à l'Université ouvrière, où se trouvait également le jeune agrégé de philosophie Paul Nizan qui avait été périgourdin pendant plus de dix ans. Bouthonnier aurait même été, en 1928, « un des trois secrétaires



Fig. 5. À la prison de la Santé à Paris en 1929. Paul Bouthonnier est en haut au milieu. On reconnaît également Maurice Thorez (avec un bâton), entouré de Gabriel Péri (à sa droite) et André Marty (à sa gauche). Assis devant eux, Paul Vaillant-Couturier.

37. Bouthonnier tint une conférence à Sarlat (ADD, 4 M 196, rapport de police du 7 avril 1926) et une autre à la salle Sainte-Ursule, à Périgueux, à laquelle n'auraient assisté que 80 personnes (ADD, 4 M 192, rapport de police du 8 avril 1926).

38. ADD, 4 M 193, rapport du 8 avril 1926 cité supra et celui du commissaire de police urbaine de Périgueux, 10 avril 1926.

39. Sur son approbation de la tactique « classe contre classe », voir BOUTHONNIER, 1927.

clandestins » du parti communiste dans l'Éducation nationale alors qu'il était tout aussi « capable de remplacer au pied levé tout professeur manquant de l'Institut supérieur ouvrier<sup>40</sup> ».

Il fut à cette époque condamné à deux ans de prison ferme et à 200 francs d'amende<sup>41</sup> : il avait été jugé coupable d'avoir, par un article relatif aux conflits sociaux des mineurs de fond de La Grand-Combe (Gard), incité à la « provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste<sup>42</sup> ». D'abord en détention provisoire à la prison de la Santé à Paris, un cliché d'époque (fig. 5) l'y représente entouré de Maurice Thorez, André Marty, Gabriel Péri et Paul Vaillant-Couturier<sup>43</sup>. Il accomplit la suite de sa peine à la maison centrale de Clairvaux dans l'Aube. Une loi d'amnistie lui valut sa libération anticipée le 15 avril 1931 (fig. 6).

Sorti de prison, Bouthonnier « fut l'objet d'un ostracisme des plus rigoureux de la part des dirigeants du Parti communiste [car] André Marty, détenu dans la même prison, lui reprochait d'avoir eu de longues entrevues avec le directeur ». Mais il paraît avoir conservé toutes ses convictions puisque le même rapport de la police spéciale fit état de ses relations renouvelées avec des envoyés du *Komintern*<sup>44</sup>.

### Un « apparatchik » actif

Par culture professionnelle et convaincu que la prise en charge intellectuelle des militants relevait de l'indispensable, Bouthonnier dispensa des cours à l'Université Ouvrière dès sa création au début des années 1930. Il s'y lia avec Georges Politzer, que la prose communiste décrivait comme un « patriote ardent, exemple d'intellectuel épris de liberté et de progrès<sup>45</sup> ».

### PAUL BOUTHONNIER A ÉTÉ LIBÉRÉ HIER DE CLAIRVAUX

« Notre camarade Paul Bouthonnier a quitté hier la prison de Clairvaux, ayant achevé les deux ans de prison dont il avait « tiré », une partie à la Santé.

On se souvient qu'il avait été condamné lors de la « fraternisation des soldats » avec les mineurs du bassin de la Grand-Combe.

A l'occasion de ce fait historique, la répression a frappé trois de nos camarades : Paul Bouthonnier, pour un article politique relatif à l'événement, deux ans de prison ; Lacan, pour un reportage écrit sur les lieux, trois ans de prison ; de Champs, pour un dessin concernant un même sujet, six mois. Lacan est à Clairvaux et de Champs à la Santé. L'administration pénitentiaire a tenté



de « garder » Bouthonnier abusivement à Clairvaux en comptant sa détention à partir du mandat de dépôt. Mais sur ses protestations et celles de son avocat, notre camarade M. Robert Foissin, l'administration dut reconnaître que le complète devait partir du mandat d'arrêt et Bouthonnier a été libéré hier comme il y avait strictement droit.

Fig. 6. Article de *L'Humanité* (16 avril 1931) annonçant la libération de P. Bouthonnier.

40. Selon Jacques Girault, repris par Laurent Fajerman (MAITRON, 1983 et FRAJERMAN, 2008).

41. Jugement du 31 juillet 1929, tribunal correctionnel de Paris.

42. Les « braves soldats du 17<sup>e</sup> (d'infanterie) » avaient mis crosse en l'air face aux vignerons languedociens, à Narbonne, en 1907. Après des sanctions du moment, leur régiment en subit encore les conséquences en 1914-1918. Bouthonnier avait incité le 19<sup>e</sup> RI à ne pas intervenir dans le Gard (ADD, registre-matricule 2 R 945, matricule 414 ; Archives de la Préfecture de police de Paris, cote B6/4 349).

43. MAITRON, 1982, p. 32.

44. Note n° 2 160, cabinet du préfet de police, affaires de sûreté générale, 1<sup>er</sup> bureau, « a/s de Bouthonnier Paul, signalé comme étant en relations avec des agents de la III<sup>e</sup> Internationale, actuellement en mission à Paris », 30 juin 1938 (Arch. Préf. police Paris, précitées).

45. DUCLOS et al., 1964. Georges Politzer, né hongrois en 1903 dans l'actuelle ville d'Oradea, était un philosophe juif marxiste venu en France. Il fut marié avec une demoiselle Tardy, originaire de Bergerac (selon M. Serge Tardy de Montagnac, son cousin).

Lui qui avait connu le centre de formation socialiste de Longjumeau, avant 1914, enseigna à l’École des cadres communistes d’Arcueil jusqu’au Front populaire<sup>46</sup>. C’est donc sans surprise qu’il fut alors signalé comme lié à l’historien Jean Bruhat et à Albert Bourderon, syndicaliste politique et antimilitariste.

Outre ses chroniques dans *Le Peuple*, *Le Proletaire* et *L’Humanité*, Bouthonnier fut surtout, jusqu’à 1939, un rédacteur attitré de *La Vie ouvrière*, organe de la CGTU puis de la CGT réunifiée. Membre du comité central du parti communiste, il le représenta souvent dans les inspections des « régions<sup>47</sup> ». Il fut aussi de ceux qui prônèrent un cadre de référence strict : « S’il y avait des discussions libres, personne n’ignorait jamais l’autorité, c’était nécessaire si l’étudiant voulait faire carrière, le conférencier devenir professeur, le professeur se maintenir en activité<sup>48</sup> ».

Ayant lu et relu Marx et Engels, il se méfia toujours de certains groupes sociaux, surtout s’ils comportaient des mercantis :

« Les classes moyennes, le petit industriel, le petit commerçant, l’artisan, le paysan, tous combattent la bourgeoisie pour préserver de la disparition leur existence de classes moyennes. Elles ne sont donc pas révolutionnaires, mais conservatrices. Plus encore, elles sont réactionnaires car elles cherchent à faire tourner à l’envers la roue de l’histoire<sup>49</sup>.

## Tous contre un et un contre tous

En novembre 1930, les communistes perdirent de peu les élections municipales de Périgueux. L’union avec les socialistes, qui aurait pu inverser le résultat, ne se fit pas. Par contre, entre radicaux et conservateurs catholiques, il y eut partie liée et, à la proclamation des résultats dans une école du centre-ville, des militants communistes entonnèrent *l’Ave Maria*. La presse liée à l’évêché se félicita de la mise à bas d’une formation idéologiquement très adverse : « Nous avons mis à la porte les communistes. C’est fort bien. L’anticléricalisme de ces gens, qui se croient obligés d’être grossiers pour essayer de tromper le peuple, était vraiment trop révoltant<sup>50</sup> ».

L’activisme communiste délaissa, jusqu’à sa prise de pouvoir, le fascisme montant en Allemagne. En Périgord, il ne fut d’abord contesté que

46. Bibliothèque marxiste de Paris (BMP), bobine de microfilms n° 699, rapport du 19 mars 1934.

47. BMP, bobines n° 796 et 798, rapports sur les « régions » du Tarn et d’Eure-et-Loir (1936), d’Orléans (1937).

48. GHEORGHIU, 1997, p. 232 sq.

49. *Manifeste du Parti communiste* (LGF, 1973, p. 65).

50. *La Liberté de la Dordogne*, 2 nov. 1930 (au 1<sup>er</sup> tour, liste de concentration radicale : entre 3 291 et 3 810 voix ; liste communiste : entre 2 470 et 2 823 ; liste SFIO : entre 874 et 930).

par les trotskistes de *La Vérité*<sup>51</sup>. En 1933, le parti communiste français avait pourtant dénoncé l'accession au pouvoir d'Hitler et fait défiler ses « Jeunesse » à Périgueux. L'organisation poursuivit la dénonciation de la guerre. Au mois de mars, présenté comme un représentant officiel de la CGTU, Bouthonnier était revenu dans sa ville pour animer un meeting d'union avec « les travailleurs chrétiens, autonomes, inorganisés et réformistes ». L'orateur insista sur « les coups répétés de l'offensive capitaliste » et « les menaces de réaction fasciste » dans l'Hexagone<sup>52</sup> ». C'est dans ces circonstances que l'ancien franc-maçon devenu pourfendeur de ses affinités de jeunesse se fit « intervenant extérieur » dans une conférence du Grand Orient de France<sup>53</sup>.

L'ancien maire cristallisa sur sa personne toute l'irritation patronale. Le Cercle Fénelon, qui cultivait l'Action française, avait vu un socialiste en Georges Bonnet quand il se disait encore « républicain de gauche ». Mais les dirigeants d'entreprises craignaient le discours de Bouthonnier, qu'ils nommaient sarcastiquement « le moscoutaire Moutonnier<sup>54</sup> ». Pour les besoins de sa réimplantation à Périgueux, Bouthonnier prit une sous-location de circonstances chez son ami politique Paul Eyraud, au 19 de la rue Kléber<sup>55</sup>.

Après avoir manqué la reprise de la municipalité de Périgueux en 1930, les communistes avaient perdu une position à dimension déterminante pour espérer trop ardemment. Ainsi, à l'occasion d'un passage du propagandiste, la police apprit par ses informateurs que l'ancien maire « avait l'intention de revenir sous peu dans la région pour essayer de réorganiser le Parti Communiste et de "renflouer" les syndicats unitaires en Dordogne<sup>56</sup> ».

L'homme était revenu en grâce dans son parti mais ses démarches de réintégration professionnelle tardèrent à aboutir, les dirigeants radicaux-socialistes n'y voyant que source d'inquiétude. Selon Laurent Frajerman, Bouthonnier revint dans la fonction publique en 1924, « dans un poste éloigné » qui aurait donc été la Normandie<sup>57</sup>. Pour d'autres, l'affaire ne se régla qu'en octobre 1936, après qu'il ait accusé Jean Zay et Yvon Delbos d'avoir laissé traîner son dossier en longueur. Entre-temps, il vécut chichement de ses appointements syndicaux au Cartel des fonctionnaires, cheminots et travailleurs de l'État et des services publics et publia occasionnellement dans

51. Organe de la Ligue communiste de France fondée par Raymond Molinier, ancien membre des Jeunesse communistes.

52. ADD, 4 M 207, doc. 187, rapport du commissaire spécial de Périgueux, n° 517-518, 24 mars 1933.

53. Dossier Bouthonnier au GOF (Paris) et entretien avec Pierre Mollier.

54. MALAVAL, 2005, p. 121.

55. Bouthonnier fut également localisé au n° 8 de l'avenue Mathurin-Moreau, à Paris 19<sup>e</sup> (ADD, 3 M 306).

56. ADD, 4 M 207, rapport du commissaire spécial de Périgueux, n° 519, 24 mars 1933. Au même moment, professeur et militant communiste dans l'Ain, Paul Nizan notait : « À Bourg, ville surtout agricole, le sous rayon s'était décomposé, il ne restait à la reprise des timbres de (19)32 qu'une cellule locale. Un grand découragement régnait parmi les camarades qui répétaient qu'il n'y avait rien à faire » (*L'Humanité*, 14 février 1932 et COHEN-SOLAL, 1980, p. 107).

57. FRAJERMAN, 2008.

*L'Humanité*. Il exerça aussi auprès de la Fédération unitaire de l'enseignement et fut vice-président de *La Vie Ouvrière*<sup>58</sup>.

## La ligne doctrinale incertaine du Parti

À la mi-entre-deux-guerres, l'appareil communiste périgordin atteignit l'étiage de ses effectifs et de ses résultats électoraux : 450 adhérents et une quarantaine de cellules, dont seulement deux ou trois d'entreprises. Mais, malgré ses nombreux organismes, le parti traversait une période difficile liée à la tactique « classe contre classe ».

Après ses ponctuelles interventions, le retour en Périgord de Bouthonnier se concrétisa par sa réélection au conseil général en 1934. Déjouant les pronostics, il battit le candidat du parti radical soutenu par Georges Bonnet. En 1935, il fit une vive campagne aux municipales de Périgueux. Il aurait souhaité former une liste commune avec la SFIO mais dut céder à la ligne dure de son parti sur la question des alliances<sup>59</sup>. La venue de Jacques Duclos et son discours de refus annihilèrent une intention électoralement viable. Avec le soutien de l'informel Front national de l'époque, le sénateur Félix Gadaud conserva la mairie. Mais, ce fut de justesse puisqu'il arriva dernier de la liste radicale-socialiste élargie. Bouthonnier fut tout de même élu conseiller municipal.

Sous le Front populaire, le parti accrut son audience en récupérant à son profit la *vox populi*<sup>60</sup>. Il dut ses deux succès législatifs aux accords de réciprocité avec la SFIO, aux divisions entre radicaux-socialistes. Il bénéficia d'actions protestataires en milieu rural et du thème « la terre à ceux qui la travaillent » érigé en programme agraire. En dépit d'importantes distorsions entre les six circonscriptions, l'élection des députés se traduisit par une moyenne de 22 % des voix contre moitié moins en 1932. Sur Périgueux 1, Bouthonnier reçut 30,50 % des suffrages exprimés et 41,83 % dans la ville même. Malgré une forte participation, la dissension socialo-communiste permit à Georges Bonnet (fig. 7) de sauver son siège de député dès le premier tour<sup>61</sup>. Un dernier combat opposa Bouthonnier au parti radical-socialiste. Aux élections cantonales de 1937, il affronta le bijoutier et franc-maçon Pierre Laudu pour le siège de conseiller général de Périgueux<sup>62</sup>. Malgré l'absence de candidat SFIO, il fut battu.

58. Blanc RG, n° 4.349, 11 février 1952 (Archives de la Préfecture de police de Paris, précitées).  
59. Entretien avec Jean-Paul Salon, ancien secrétaire fédéral communiste (24 juin 2005).

60. Durant l'été 1936, l'effectif de la fédération communiste doubla. Avec 2 630 adhérents, elle tripla le nombre de ses cellules qui passèrent à 129, soit au moins deux par canton. La dimension conjoncturelle de cette réussite apparut toutefois rapidement : en deux ans, les effectifs s'étiolèrent...  
61. 26 avril 1936, premier tour de la circonscription de Périgueux 1 : inscrits 20 098, votants 17 154, exprimés 16 429. Bonnet, 8 549 (élu) ; Bouthonnier, 5 012 ; Bayol (SFIO), 2 727 ; Bouyon (ex-PCF), 135 ; divers 731.

62. Pierre Laudu (né en 1886), appartenait à l'influente loge « Les Amis persévérand » du Grand Orient de France. Il fut candidat suppléant radical-socialiste aux législatives de 1958 qui virent la victoire du gaulliste Raoul Rousseau. Pour autant, son petit-fils, Jean-Paul Daudou, milita auprès d'Yves Guéna et fut un temps maire de Périgueux.

En 1938, Bouthonnier n'apparut plus dans l'organigramme de la fédération de la Dordogne<sup>63</sup> mais il avait eu le temps de faire exclure du parti les époux Chapdeville, sur l'accusation de « travail fractionnel », alors qu'il s'agissait d'une vengeance personnelle à l'égard du couple<sup>64</sup>. Les cellules ne furent que la moitié à faire preuve d'activité<sup>65</sup>. Quand il ne fut plus secrétaire fédéral en titre, Paul Bouthonnier resta néanmoins influent et « dans la ligne ». Il ne souffrit pas la contestation et provoqua plusieurs exclusions et des mises au pilori.

Destitué de son mandat de conseiller municipal à l'automne 1939, il passa en clandestinité et se cacha d'abord dans la Creuse. Revenu en Normandie auprès de sa compagne, il réintégra le parti à l'automne 1944, à nouveau responsable de la formation des cadres. Son absence d'activité sous l'Occupation<sup>66</sup> et la présence de l'élément ascendant Yves Péron lui interdirent un retour politique en Périgord à la Libération.

Définitivement resté dans les fonctions utilitaires<sup>67</sup> et vivant à Paris, Bouthonnier décéda dans le 10<sup>e</sup> arrondissement le 13 janvier 1957. Une attention lui fut consentie par le parti communiste puisqu'il repose au cimetière du Père-Lachaise. Oublié de tous depuis longtemps, sa tombe est désormais à l'abandon. *Sic transit gloria...*



Fig. 7. Georges Bonnet en 1932  
(cliché agence Mondial, BNF).

63. Le postier Paul Eyraud avait succédé à Bouthonnier à la tête de la fédération communiste. Mais, entre 1935 et 1940, ils furent trois autres à assumer cette fonction. Guillaume Chapdeville, Julien Fouillou et Henri Naboulet tinrent successivement la fonction de secrétaire fédéral. Sur la reconstitution de l'organisation communiste d'avant-guerre, voir note RG Périgueux de 1942 (ADD, 1 573 W 9). Le document indique alors qu'après une mutation disciplinaire en Corrèze et son internement au camp du Sablou, Julien Fouillou fut envoyé au camp algérien de Bossuet.

64. Sur l'enquête d'envoyés du comité central, lire GILLOT, 2007a et 2007b.

65. Les arrondissements de Nontron et de Bergerac conservèrent de l'activisme. Mais, dans le département, les membres à jour de leurs cotisations se montèrent à la moitié de l'année d'avant. Avant l'affrontement renouvelé avec les autorités officielles et les autres formations du Front populaire, le désappointement se poursuivit. Au printemps 1939, les adhérents communistes périgordins n'auraient plus été qu'un millier. Quand il entra en clandestinité, l'appareil avait encore perdu des militants actifs.

66. Les biographes de l'ancien dirigeant périgordin ne citent pas – et pour cause – la moindre trace d'activisme de Bouthonnier sous l'Occupation. Comme il se fit des plus discrets, ils se limitent à rappeler ses facultés de propagandiste et de formateur. Jacques Girault et Jean Maitron, historiens connaisseurs du monde ouvrier, ont fait état de sa culture intellectuelle élargie et de sa faculté d'« homme-orchestre » (MAITRON, 1983, p. 168).

67. À l'école centrale, Bouthonnier eut pour élève Lucien Dutard. Il eut aussi l'occasion de fréquenter Jean Chaintron, autre instructeur connu de vieille date (CHAINTRON, 1993, p. 287). Roger Ranoux reçut ses enseignements aux sessions de Viroflay en 1947 (entretien avec Henri Faure, 24 juin 2005).

\* Docteur en histoire contemporaine, auteur de *Les communistes en Périgord, 1917-1958* (Périgueux, Pilote 24 éditions, 2007).

## Bibliographie

- AUBIN Nicolas, 2002. « Le chaînon manquant. Les cadres intermédiaires du Parti communiste en Basse-Seine dans l'entre-deux guerres », *Communisme*, n° 69.
- BOUTHONNIER Paul, 1927. « Classe contre classe », *Cahiers du bolchevisme*, n° 86, 15 décembre 1927.
- CHAINTRON Jean, 1993. *Le vent soufflait devant ma porte*, Paris, Le Seuil.
- COHEN-SOLAL Annie, 1980. *Paul Nizan, communiste impossible*, Paris, B. Grasset.
- COLLECTIF, 1962. *Histoire du parti communiste*, *Le Crapouillot*, janvier 1962, n° 55 (numéro spécial).
- DUCLOS Jacques et BILLOUX François (dir.), 1964. *Histoire du Parti communiste français. Manuel*, Paris, Éditions sociales.
- ÉLOI Jean, s. d. *Le docteur Sireyjol*, tapuscrit et entretiens.
- FRAJERMAN Laurent, 2008. « L'engagement des enseignants (1918-1968) », *Histoire de l'éducation*, 117, p. 57-96.
- GILLOT Jean-Jacques, 2007a. *Les communistes et le parti communiste français en Périgord (1917-1958). Essai monographique d'histoire politique et sociale contemporaine*, thèse, Bordeaux III.
- GILLOT Jean-Jacques, 2007b. *Les communistes en Périgord, 1917-1958*, Périgueux, Pilote 24 éditions (préface de Stéphane Courtois, directeur de recherches au CNRS).
- GHEORGHIU Mihaï Dinu, 1997. *Les métamorphoses de l'Agit-prop. Le cas des écoles de parti*, thèse de sociologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- LAVERGNE Géraud, 1945. *Histoire de Périgueux*, Périgueux, Fontas.
- MAITRON Jean (dir.), 1982. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, tome 18.
- MAITRON Jean (dir.), 1983. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, tome 20.
- MALALV Jean-Paul, 2005. *Grand-mère Antonia*, Paris, Presses de la Cité (roman).
- ORY Pascal, 2005. *Nizan. Destin d'un révolté*, Bruxelles, Complexe.
- PROUT Jean-Pierre, 2014. *Les enfants de l'ombre*, Périgueux, Arka.
- PUDAL Bernard, 1989. *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- ROBRIEUX Philippe, 1984. *Histoire intérieure du parti communiste*, tome 4, Paris, Fayard.
- ROBRIEUX Philippe, 1985. *La secte*, Paris, Stock.
- ROSSI A., 1951. *Les communistes français pendant la drôle de guerre*, Paris, Les Îles d'Or.
- SALON Jean-Paul, 2005. *1920... Le Périgord voit rouge*, Périgueux, La Lauze.

# Marius Lévy (1902-1988), professeur au lycée de garçons de Périgueux

par Gilles DELLUC

*L'enseignement, c'est une amitié (Jules Michelet)*

*Le 8 février 2020, une manifestation culturelle permettait de rendre un juste hommage à Marius Lévy (1902-1988), professeur de lettres classiques au lycée de garçons de Périgueux (aujourd'hui Cité scolaire-Bertran-de-Born)<sup>1</sup>. Il s'agissait de rendre compte du « parcours d'un homme hors du commun, parfois méconnu, qui a œuvré pour la Ville en léguant à la bibliothèque son fonds d'érudit. Présentation de très beaux imprimés anciens dont de nombreux incunables... Une découverte passionnante en dialogue entre son legs et ses lieux de vie. »<sup>2</sup>*

*Le 2 juin 1989, la municipalité avait déjà honoré ce donateur et lui avait inauguré un modeste square à l'extrémité du cours Montaigne<sup>3</sup>.*

*Certes ce legs, fait « sans discussion et de façon imprescriptible », de deux mille ouvrages de valeur constituait, de la part d'un honnête homme, une bien belle œuvre en faveur de la Ville<sup>4</sup>.*

1. Grâce à Jean-Marie Barbiche, directeur de la médiathèque Pierre-Fanlac.
2. Manifestation organisée par le Service Ville d'art et d'histoire de Périgueux.
3. Cérémonie présidée par le célèbre ophtalmologiste parisien, Paul Brégeat (1909-1989), originaire de Vieux-Mareuil (et médecin à Cochin avec Gilles Delluc). Il disparaîtra très peu après (GUÉNA et al., 1989).
4. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PÉRIGUEUX, 1993. Ce legs fut donné par M. Lévy à l'Association des anciens élèves du lycée Bertran-de-Born, légataire universel, à charge pour elle de transmettre à la bibliothèque municipale de la Ville de Périgueux « la totalité de ses livres et manuscrits pour en faire tel usage qu'elle voudra. » Comme Littré, son confrère Jean Secret ne prononçait pas le g du mot legs, mais disait le-z.

*Mais nous avons pensé qu'une autre de ses œuvres, plus exceptionnelle encore, méritait d'être rappelée : celle d'un remarquable et exigeant pédagogue et d'un homme d'un grand courage. Il a marqué toute la vie d'un bon nombre de ses fidèles élèves, dont celle de l'auteur, formé bien des caractères et conduit avec succès, durant 35 années, quelque mille cinq cents jeunes Périgordins au bachot, pas facile à l'époque<sup>5</sup>.*

De surcroît, nous sommes un certain nombre à avoir appris de Monsieur Lévy quelques petites choses en plus. À faire les choses à peu près correctement et honnêtement, sans jamais trop prendre au sérieux ni soi-même ni les autres. À rester le plus possible des hommes libres...

Mais n'en parlons pas trop : « La liberté, disait le chirurgien Henri Mondor, c'est comme la santé. Quand on en parle, c'est qu'on l'a perdue. »

## De Lille et de Berck à Beauvais

Revenons en arrière de plus d'un siècle... Marius Lévy est né à Lille le 2 janvier 1902. Disons tout de suite que l'enfant n'était pas gâté par la nature : d'après son motif de réforme, il présentait, dès sa naissance, une luxation de hanche bilatérale et un pied bot. De là, surtout, une scoliose importante qui se traduisait par une cyphose dorsale et une lordose lombaire majeures : en bref, il boitait très bas et était bossu. Ajoutez à cela une tête oblongue avec un nez busqué, supportant des lunettes cerclées de fer et surplombant une courte moustache noire et souvent un très fin sourire.

Berck n'est pas très loin de Lille et il existe quelques chirurgiens dans le bel hôpital maritime sur la plage. Pendant 2 ans, le petit Marius est l'objet de plusieurs interventions (certaines coûtent, dira-t-il, l'équivalent de 500 pièces d'or). Sans grand succès... Pauvre Marius ! Sans compter, durant ses séjours, une scarlatine et un incendie.

Puis ce seront des études tout à fait classiques, primaires au lycée Faidherbe de Lille, puis secondaires classiques (avec l'aide de sa mère) au lycée Félix-Faure de Beauvais. C'est à Beauvais que le garçon revit enfin, fréquentant les bois avec son chien. Son grand-père, un ancien capitaine de Bazaine, lui fait lire *Le Radical*, journal de gauche et anticlérical (dont un

5. Avec l'oral à Bordeaux, autour du tombeau de Montaigne : « Une loterie, seulement pour les tocards ! », disait-il. Ce nombre de mille cinq cents est cité dans *J'ai quitté l'école* de Marius Lévy, édité en 1973, par E. Leymarie (Éditions du Périgord Noir). Nous ferons à cet ouvrage bien d'autres emprunts pour accompagner quelques-uns de nos souvenirs sur celui qui demeurera toujours pour nous ce cher « Monsieur Lévy ». Comment un ancien élève pourrait-il le nommer autrement ?

certain Yvon Delbos sera rédacteur en chef à partir de 1912). Il est reçu au bachot en 1919 : latin-grec puis philosophie, comme on s'en doute...

### Vers l'agrégation et Périgueux, *via* Paris (lycée Henri-IV)

À la rentrée, il choisit de préparer Normale sup' au lycée Henri-IV : « Tu seras chahuté », le prévient-on. Tant pis ! Il passe trois années à Henri-IV. En Khâgne, pas de succès aux concours : « Des infortunes... », explique-t-il. Son maître à penser n'est autre qu'Émile Chartier, *alias* le célèbre Alain, qui côtoie les jeunes normaliens Raymond Aron et Jean-Paul Sartre. Mais, en définitive, Lévy préfère les bonnes lettres classiques à la philosophie rationaliste, individualiste et critique.

Reçu à la licence de lettres en juin 1921, il a 19 ans et peut gagner sa vie désormais en donnant des leçons à des « tapirs », comme on dit rue d'Ulm, souvent de très jeunes filles. Il est admissible à l'agrégation en 1925 mais échoue à l'oral. On le retrouve, pour de courts séjours, en Charente et à Bordeaux. Il est enfin reçu à l'agrégation de lettres en 1927.

Il va opter pour le « lycée national » de Périgueux<sup>6</sup>, malgré les conseils de certains : « Là-bas, tenez-vous sur vos gardes. On s'y entend très mal... Des gens à couteaux tirés ! » (fig. 1).



Fig. 1. L'anonyme lycée de garçons de Périgueux (vers 1950). Sur la façade, on lisait : REPUBLIQUE FRANÇAISE et plus bas (en cartouche) LYCÉE NATIONAL.

6. LYCÉE NATIONAL : c'est ce qui était naguère écrit en capitales sur la façade de cet ancien couvent Saint-Benoît, qui fut une prison pour aristocrates sous la Révolution (SECRET, 1988 ; DELLUC, 1989 ; PENAUD, 1999 et 2003).

## Trente-cinq ans au lycée à Périgueux

Décidément cela commence mal dans ce vieux « bahut ». Son collègue Piron accueille froidement le jeune agrégé : « Reçu à l'agrégation de lettres ? Elle devient très facile. N'importe quel imbécile... » Mais ils revinrent bientôt à un meilleur accord et le malotru apprit au jeune homme les astuces de la pêche en rivière.

Monsieur Lévy habite une charmante maison, flanquée d'un grand jardin, dans une rue tranquille, 11, rue du Pr Samuel-Pozzi, dans le faubourg Saint-Georges. Chaque jour, il gagne le lycée sur un petit vélomoteur, un *pétarou* très périgordin. Le jeudi ou le dimanche, c'est avec ce type d'engin qu'il gagne la campagne pour se livrer à une partie de pêche dans l'Auvézère (au Pervendoux par exemple...) ou pour récolter des églantiers qu'il va greffer : il obtiendra un massif d'une centaine de superbes roses. Les jours de pluie, il se plonge dans les beaux livres ou dans *Le Canard enchaîné*.

Et les élèves ? Il enseigne, en première, le français et le latin et il a introduit le grec au lycée (fig. 2)<sup>7</sup>. Le chahut qu'on lui a prédit ? Pas du tout... Il lui suffit, chaque année, début octobre, de se présenter ainsi à ses nouveaux élèves : « Je m'appelle Marius Lévy<sup>8</sup>. Je suis juif. Je suis tordu, rampant, non seulement boiteux, mais aussi bossu par devant et par derrière. Une sale gueule... Maintenant, vous avez trois minutes pour rire et, après, nous nous mettrons au travail. Allez-y ! » Silence de mort... Que c'est long 180 secondes !<sup>9</sup>

Assez vite, il fait la conquête du voisinage « dans un parfait accord avec les Périgourdin, avec des liens d'amitié multipliés ». Il deviendra même le président du comité des fêtes du quartier de Saint-Georges : les habitants organisent, chaque année au printemps (pluvieux), une grande fiesta pour se distraire et manger des escargots. C'est dire qu'il pourra bientôt noter : « J'espère bien, aujourd'hui, être « naturalisé » ! »

Mais voici la guerre. La « drôle de guerre » d'abord, puis la guerre plus drôle du tout...



Fig. 2. Marius Lévy, le nouveau professeur du lycée en 1928. Il va y enseigner pendant plus de 30 ans (repro. Sud Ouest, 1993).

7. Photo de 1928, dans BERNARD, 1993.

8. Chacun se souvient qu'avant d'être quelque peu ridiculisé par Marcel Pagnol, le porteur de cet antique prénom (Caius Marius, dit le Sage, 157-86 av. J.-C.) fut un grand général et un homme d'Etat romain.

9. Il racontait avoir emprunté ce discours d'accueil à son propre professeur d'histoire, très mal en point et surnommé *Crapal* (crapaud).

## Révoqué par Vichy, Monsieur Lévy fonde la « faculté Pozzi »

La Dordogne ne sera occupée par les Allemands et leurs sbires qu'en novembre 1942. Mais, dès 1940, le « royaume du Maréchal » fait, entre autres, la chasse aux juifs, notamment dès le 17 juillet 1940, puis avec le Statut des juifs du 3 octobre 1940<sup>10</sup>. Au lycée, des portraits du chef de l'État sont lacérés<sup>11</sup>.

Tandis que les élèves repliés d'Alsace<sup>12</sup> « écrasent », par leurs qualités scolaires, les Périgourdins, Monsieur Lévy est révoqué, chassé des lycées par Vichy le 18 décembre 1940, comme une cinquantaine de collègues juifs de France. Il quitte le « bahut » le jour-même. C'est l'inspecteur Maxime Roux (1906-1976), lui aussi agrégé de lettres parisien et inspecteur d'académie en Dordogne depuis 1938, qui est chargé de l'opération. Ce vichysto-résistant rejoindra la clandestinité le 7 juin 1944 et sera nommé « préfet du Maquis » le lendemain par le directoire du Comité départemental des MUR, début d'une belle carrière dans l'Administration<sup>13</sup>.

Son collègue « israélite » (comme on disait alors) Lévy se retrouve confiné dans sa demeure de Saint-Georges, jusqu'à la Libération : un véritable « tunnel » comme dit la victime. Son traitement a été supprimé et il est sans fortune. On sait aujourd'hui qu'à Périgueux, son collègue Jean Maubourguet (1895-1978), grand historien du Périgord et docteur ès lettres, de surcroît secrétaire général de la Société historique et archéologique du Périgord, proposa que les autres professeurs se réunissent pour lui permettre financièrement de vivre. M. Lévy décline cette offre généreuse. Il va se contenter des modestes revenus que lui fournissent les leçons données, « plus que jamais », à ses « tapirs » de la « faculté Pozzi »<sup>14</sup> : jusqu'à 5 élèves à la fois ! Il ne sort guère... De son côté, Jean Maubourguet est recruté, au début de 1942, par le PPF de Doriot et en devient le secrétaire général pour la Dordogne<sup>15</sup>. Marius Lévy échappera donc aux terribles malheurs qui frappèrent les juifs de Dordogne, internés, déportés, fusillés<sup>16</sup>.

10. La première page du projet de loi de ce *Premier statut des juifs* fut complétée au crayon par le maréchal Pétain, lui-même, incluant tous les membres du corps enseignant (VERGEZ-CHAIGNON, 2014).

11. CARCENAC, 2014.

12. Parmi eux, Christian Naegele, dont le père sera ministre de l'Éducation nationale de 1946 à 1948... Mais aussi un chef de la société secrète *Tugendbund* (ligue de la vertu) de Strasbourg.

13. GILLOT et MAUREAU, 2011.

14. Quel hommage pour Samuel Pozzi, le chirurgien « ami des femmes », père de la gynécologie française !

15. Son fils Claude, jeune secrétaire général de *Je suis partout* et chef du service de presse du secrétariat du Maintien de l'ordre de Joseph Darnand, couvrira la sinistre affaire des Glîères.

16. Parmi leurs « parcours de vie » en Dordogne, B. Reviriego retient une trentaine de personnes ou de familles portant le nom de Lévy, Lévi ou Léwi (REVIRIEGO, 2003).

## Monsieur Lévy revient au lycée

Un soir d'août 44, le départ des occupants le surprend alors qu'il est en train de planter des choux... Il est réintégré avec promotion et reprend son travail avec toujours un grand amour de son métier. Deux autres anecdotes :

1. Durant des décennies, il œuvre dans une des plus désagréables salles du vieux lycée, à l'angle nord-ouest de la cour d'honneur, agrémentée par les bruits et effluves venus des cabinets voisins (fig. 3). Les fenêtres (grillagées et closes) donnent sur la très étroite rue Littré<sup>17</sup>, avec, en face, le haut mur du couvent des Visitandines. Étroit conduit où cheminent les troupeaux de brebis ou de bovins que les bergers mènent à l'abattoir<sup>18</sup>. On travaille à la lumière électrique, sauf à de rares moments, vers la fin de l'après-midi, quand le soleil envoie quelques rayons, entre les murs, dans ce *cardo minor*, par-dessus les

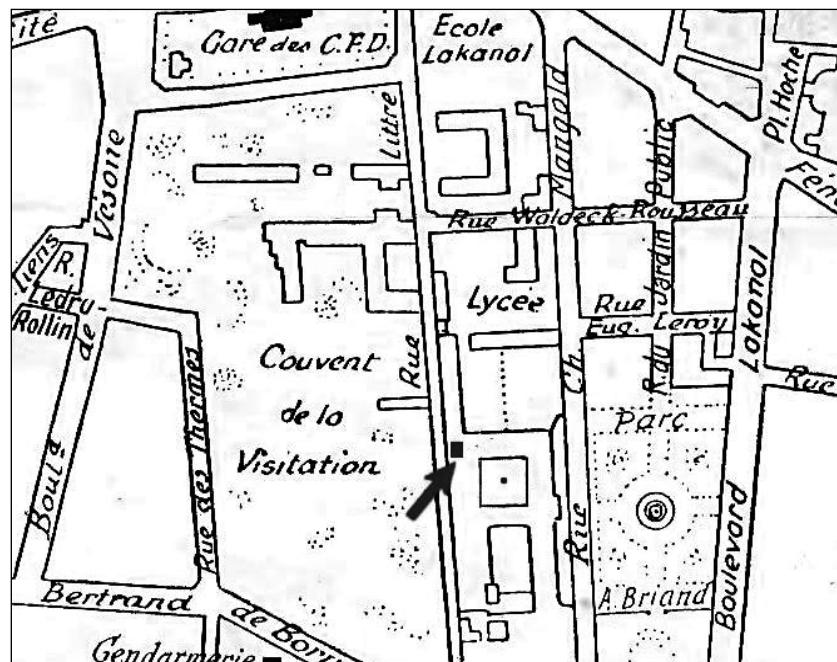


Fig. 3. Le lycée et la salle de classe des 1<sup>ères</sup> (français-latin).  
Au nord-ouest de la cour d'honneur, mais avec vue sur une sombre ruelle  
et proche des cabinets (plan SI, Périgueux).

17. Une minuscule artère dédiée à l'auteur de si gros dictionnaires, par ailleurs ancien interne des hôpitaux de Paris... Elle est devenue une impasse.

18. La place de l'Abattoir est devenue la place du Huit-Mai (sic) pour commémorer la victoire du 8 mai 1945.

gaulois coteaux d'Écornebœuf. Bien plus tard, il héritera d'une vaste salle de classe du Bloc scientifique, sans rideaux, froide en hiver et trop ensoleillée en été, dans la nouvelle Cité scolaire, au nord de notre vieux lycée. Une salle encaustiquée à mort, d'où une plaie du genou et un tour de reins !

2. Le vieux lycée « national », parlons-en. Beaucoup voudraient lui donner le patronyme d'une des innombrables gloires du Périgord. Mais *Montaigne* a été pris par Bordeaux et *La Boétie* tout près, dans le Médoc, *Fénelon* par Paris et par Cambrai (et il était archevêque !), *Bugeaud* conviendrait mieux pour un lycée militaire (ou agricole)... Les autres sont moins connus au plan national ou bien ce sont des politiques voire des femmes (comme Rachilde ou même Joséphine Baker) ou des personnages discutables (comme Jacquou le Croquant ou Jean Galmot). C'est à ce point de la discussion que Monsieur Lévy lance le nom du troubadour Bertran de Born qui sera accepté pour le lycée en 1971 et pour la Cité scolaire en 1977. Il nous confiera, plus tard, que sa proposition était plutôt une plaisanterie – on dirait aujourd'hui un canular – à laquelle il songeait depuis une vingtaine d'années...



Fig. 4. Monsieur Lévy, magister exigeant. Caricature par son élève Joël Cl. Picton, confisquée en cours (coll. Lévy). J. C. Picton (1926-1993), fils du TPG, jeune héros de la guerre, était revenu au « bahut » à la Libération. Poète et dramaturge français, créateur du groupe *Recherches graphiques*, sa caricature de M. Lévy a été publiée dans *J'ai quitté l'école*, 1973, page 7.

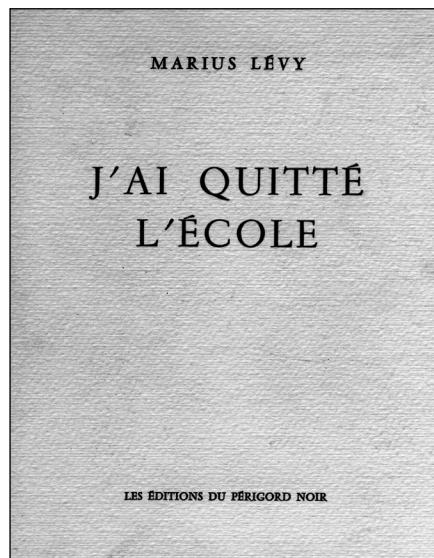


Fig. 5. *J'ai quitté l'école*.  
Un sincère livre de mémoire et d'anecdotes  
(éd. Périgord Noir, 1973).

Le temps passe en effet. Le Maître est toujours le Maître. Exigeant, minutieux, avec parfois une remarque ironique, sarcastique, mais juste... En bref, osons le dire, une sorte de Voltaire avec le physique de Quasimodo, un mélange que sa personnalité nous avait fait bien vite oublier... (fig. 4)

En 1968, il est atteint par l'âge de la retraite. Ce célibataire endurci quitte le lycée, rejoint ses livres, sa pêche et ses rosiers. Et, en 1973, il publie un livre mi-biographie mi-anecdotes : *J'ai quitté l'école*. Un livre de bonne foi..., un bon titre, qui veut peut-être en dire plus qu'il n'y paraît...<sup>19</sup> Un ouvrage composé typographiquement (lettre de plomb par lettre de plomb, la main dans la casse), imprimé et distribué par un autre homme de bien, l'éditeur Emmanuel Leymarie, ancien élève de l'École Estienne (fig. 5).

Ce livre recèle un autoportrait de Monsieur Lévy. Résumons-le. Selon lui, jamais de trac : l'enseignement assure une rupture avec le monde extérieur. Des ennuis et de grandes peines qu'on abandonne à la porte de la classe... La dent dure, la malice, oui, mais pas de punition<sup>20</sup>. Jamais d'absence (pas un

19. Les 37 ans de services de M. Lévy ont été réduits à 32 : « Quel courant d'air dans la pension ! », dit-il.

20. Toutefois, pour avoir écrit « débarasser » avec un seul r, l'auteur de ces pages lui doit cependant 4 heures de retenue un jeudi matin, agrémentées d'une dissertation punitive sur Voltaire et Rousseau (à moins que ce ne soit sur Racine et Corneille).

rhume, ni une grippe, sauf une côte fêlée), pas de Réformite mais des réformes et des vertus « utiles » à l'enseignant : humeur égale, justice, fermeté, rester jeune et assez savant, reconnaître ses erreurs, aimer le beau et le vrai, pratiquer l'autorité sans être autoritaire... Au terme de cette flatteuse liste, le pédagogue concluait avec un clin d'œil : « Zut, j'ai manqué mon portrait !

## Perles et boulettes

Dès le 13 juillet 1928, chargé du discours de sa première distribution des prix à Périgueux, le tout jeune agrégé l'avait composé en alexandrins<sup>21</sup> :

« Quand, dans le noir Hadès, Achille descendit  
D'Hector, au grand cimier, il vit approcher l'ombre,  
Son visage aux Enfers était demeuré sombre.  
Achille prend son glaive et, vers lui, le brandit.  
Mais Hector le fixe de ses yeux qui, jadis,  
Avaient fait reculer des Achéens sans nombre... »<sup>22</sup>

Mais quel collectionneur ! Tout un florilège de perles et boulettes scolaires, précieusement cueillies, une à une, comme les églantiers dans les bois<sup>23</sup> :

- La marâtre est la femme d'un veuf...
- Comme un félin, il tira son poignard...
- Cela vient comme un cheval sur la soupe...
- L'Empire romain fut vendu à un certain Lencan...
- Un roman triste, c'est *Michel Strogoff* de Tolstoï...
- Les horizons funèbres de Bossuet...
- Les fourberies d'escarpins...
- Marc-Aurèle eut de nombreuses filles, dont deux fils...
- Victor Hugo a laissé une œuvre immortelle : *la Chanson de Roland*...
- Et s'il n'en reste qu'un, je serai le cinquième...
- L'homme est une être ondulant et divers...
- L'âne et le cheval en vinrent aux mains...
- Le serpent traînait ses pattes de reptile...
- Cette obscure clarté qui monte des étoiles...
- Cette pensée de Saint-Exupéry est très juste : d'ailleurs, on l'a canonisé...

Avec même, *ejusdem farinæ*, quelques traductions inattendues des textes latins :

21. CANTELAUBE, 1986.

22. *Et cætera...* comme on continue à dire en latin.

23. LÉVY, 1973.

- *Caesar Gallorum sedes occupavit* : César occupa le fondement des Gaulois.
- *O filia matre pulchra pulchrior !* : O toi, fille plus belle qu'une belle-mère !
- *Pectus dextra pulsans* : Son cœur battait à droite.

Mais le Maître savait aussi reconnaître ses erreurs et se flattait d'avoir un jour écrit, à propos d'une romancière jugée trop moderne : « Quant à Colette, je ne m'étendrai pas davantage sur elle... »

En classe, iconoclaste ou saboteur, il adorait « expliquer » *Ruy Blas*, ce « ver de terre amoureux d'une étoile », à la façon de Reboux et Müller dans *À la manière de...*, baptiser « Saint-Colline » le pieux collège Saint-Joseph (rival du lycée) comme dans l'anticlérical livre de Gabriel Chevalier, imaginer des romanciers sud-américains tel *Alonso Perlachez y Ferlanoz* ou de pauvres *moujiks* à la Tolstoï, comme *Yvan Labibine Ossouzof*, sans oublier *Corentin Le Kel-Pudubec*, ce fier amiral breton. Quelle joie d'écouter ce prof inépuisable évoquer les œuvres « anthumes »<sup>24</sup> de Zola ou réciter les 15 orthographies fautives des mots *Victor Hugo* dénichées dans les copies en 40 années<sup>25</sup>.

Enfin, il se vantait moins de son seul ouvrage pédagogique : un manuel vraiment moderne de grammaire et d'exercices latins. Le livre fut prêté à une jeune fille. Elle perdit la raison et l'unique exemplaire fut brûlé...

## Des copies criblées de rouge

L'un des élèves de Monsieur Lévy, aimant lecture et écriture, a conservé ses propres dissertations, remises au Maître chaque mercredi matin durant l'année 1950-1951. Ces feuilles d'il y a 70 ans, de 6 pages 21 x 27, jaunies et reliées au sparadrap, brillent encore par les nombreuses et souvent longues corrections et annotations de Monsieur Lévy, rouges témoignages d'une minutieuse lecture<sup>26</sup> (fig. 6).

En voici quelques exemples :

[À propos de la plus « racinienne » des tragédies de Racine :] « Un vrai mérite ! Votre copie est à peu près la seule où on ne se laisse pas faire et où on cherche à comparer les pièces de Racine entre elles ou par rapport à la théorie, au lieu de faire un choix au hasard. Mais je ne vous suis pas dans votre conclusion. C'est BÉRÉNICE qu'il aurait fallu choisir ! » (12 / 20)<sup>27</sup>

24. Anthume : inverse de posthume (néologisme de M. Lévy).  
25. La pire étant, disait-il, *Vicq Torhugo*. Ce qui étonne, tout de même, un peu...  
26. ARCHIVES G. DELLUCE.  
27. Pour faire « bisquer » son maître, le jeune garçon avait choisi de ne pas choisir...

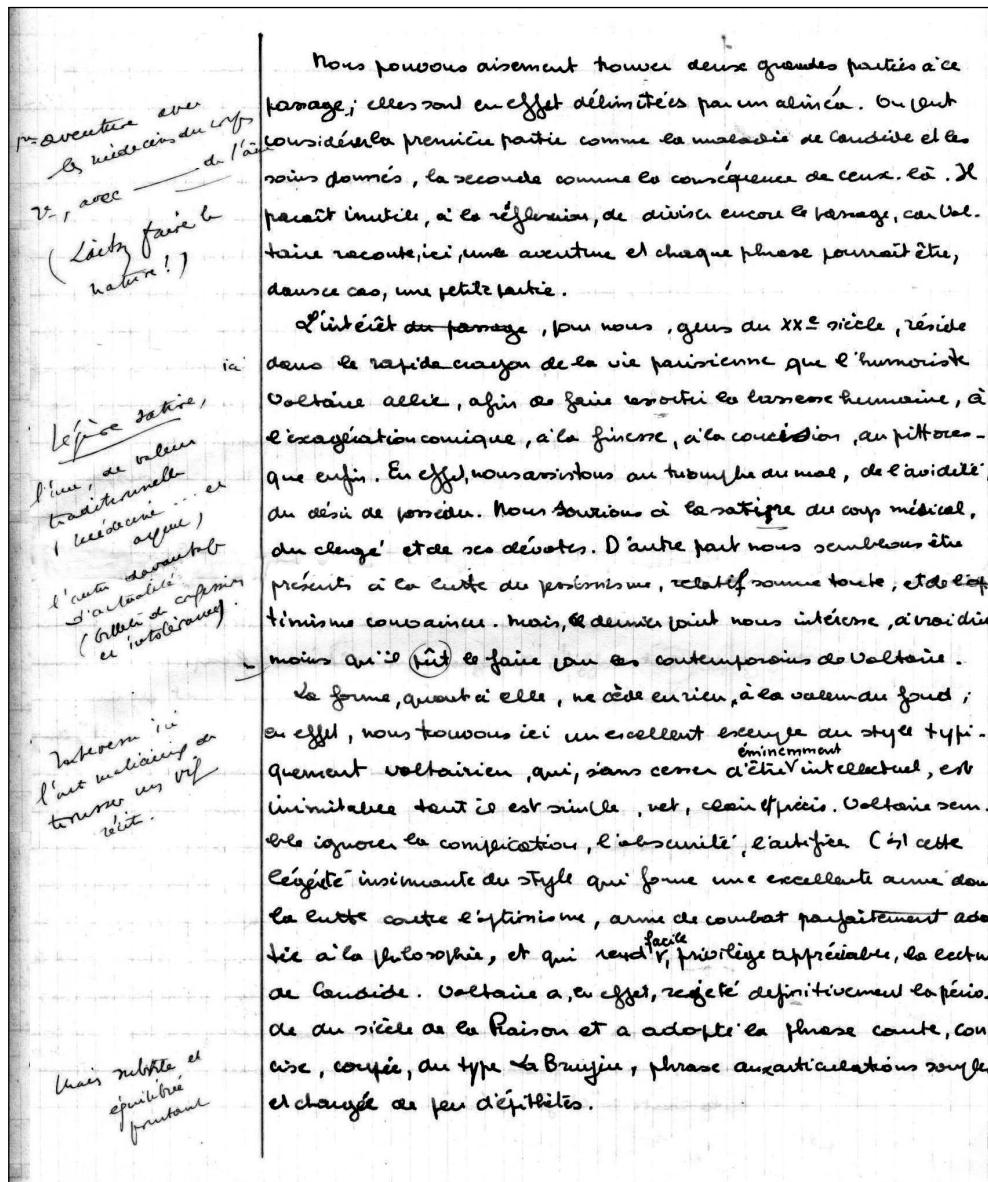


Fig. 6. Une page de dissertation française sur Voltaire (1950). Abondantes corrections et annotations de M. Lévy (coll. GD).

[À propos de la « manière » de Victor Hugo :] « Ce que vous dites n'est pas mal, mais il aurait fallu une étude plus détaillée des procédés, tics, manies, qui permettent de reconnaître de loin une page, un vers de V.H. : antithèses, morne, sombre, etc, alliance de mots... cf. Kolos le nain et Mignonette la géante<sup>28</sup> de Reboux et Müller dont vous m'avez parlé en classe ! » (12 / 20)

[À propos des *Méditations* de Lamartine :] « Bon travail ; on signale ici mieux qu'ailleurs ce qui est ou n'est pas nouveau (preuve de votre goût de la discussion) » (15 / 20)<sup>29</sup>

[À propos de la comédie en général et de la *Comédie humaine* de Balzac] : « Sujet bien compris, bien traité » (16 / 20)

## Merci, Monsieur Lévy...

Ce même élève quitta Périgueux, pendant presque 20 ans (concours des hôpitaux de Paris et trois années dans la Marine nationale). De retour à Périgueux, il fut invité par l'Association des anciens élèves du lycée de garçons, devenu Bertran-de-Born, pour présider le repas annuel de ces amis d'autrefois<sup>30</sup>. D'emblée, il consacra une très longue introduction à Monsieur Lévy, confessant sa honte de ne pas avoir donné signe de vie (et de reconnaissance) à son vieux Maître.

Heureusement, il ne manqua pas d'avouer qu'il avait, chaque mercredi matin, une pensée pour lui en achetant *Le Canard enchaîné*. Le discours parut dans le *Bulletin de l'Association* en 1986 et il reçut, de la rue Pozzi, une réponse d'une exquise gentillesse, sur une belle carte blanche, écrite, *recto verso*, de la fine écriture bien connue de lui. Résumons : cela commençait par « Cher et fidèle vieux potache » et se terminait par « Vous serez toujours le bienvenu. Merci et affectueuses pensées<sup>31</sup> ».

Le fil était renoué et l'ancien élève put, rue Pozzi, admirer, entre autres choses, les chers compagnons du prof : les si beaux livres français, latins et grecs. Ceux dont Xavier Darcos dira : « Ils sont là pour qu'on puisse pénétrer le monde du silence, renouer avec ce qui est perdu, jalonnaient notre existence de balises archéologiques et tutélaires qui invitent à la méditation<sup>32</sup> ».

Las ! Deux ans plus tard, Monsieur Lévy tomba malade, son élève le reçut deux fois à l'hôpital. *In fine*, Raymond Boucharel, alias Rébecca pour

28. M. Lévy soulignait toujours les titres, comme destinés à l'imprimeur. Son père avait été typographe...

29. L'élève avouera plus tard : « Cette dissert' et une autre ont été remises ensemble, le même jour (le mercredi 11 avril 1951), pour épater le prof ».

30. DELLUC, 1985 ; BRÉGÉAT, 1985.

31. LÉVY, 1986 et 1988.

32. DARCO, 1993.

l’Armée secrète, homme de cœur, consacra deux colonnes de journal<sup>33</sup> à celui « qui enseigna pendant de longues années et qui vient de s’éteindre à l’hôpital de Périgueux, dans les bras de son docteur, qui fut un de ses anciens élèves ». Il repose à Saint-Georges depuis le 10 juin 1988.

Rébecca aurait pu aussi publier le *Projet d’épitaphe* qui se cachait humblement dans une des dernières pages de *J’ai quitté l’école* :

« Ci-gît LÉVY, qui ne fit rien  
Que récolter, plus ou moins bien,  
Des fleurs en nombre astronomique.  
Il alternait, étant badin,  
Les fleurs qui poussaient au jardin  
...Et les fleurs de la Rhétorique ! »

G. D.\*

## Bibliographie

- ARCHIVES G. DELLUC : *Douze dissertations françaises*, avec annotations et corrections par M. Lévy, lycée de Périgueux, 1<sup>re</sup> AB, 1950-1951.
- BERNARD A., 1993. « Marius Lévy, un maître », *Sud Ouest*, Périgueux, 3 avril, 1 fig. (M. Lévy en 1928).
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PÉRIGUEUX, 1993. *La Bibliothèque d’un honnête homme, Fonds Marius Lévy*, Périgueux, Copédit (contient X. Darcos, « Le Silence d’une bibliothèque »).
- BOUCHAREL R., 1988. « Le professeur Marius Lévy », *La Dordogne libre*, 10 juin.
- BRÉGEAT P. Pr, 1985. « Présentation du Dr Gilles Delluc, président du Banquet 1985 », *Association amicale des anciens élèves du lycée Bertran-de-Born de Périgueux*, p. 17-18.
- CANTELAUBE J., 1986. « L’immortel discours du Pr Lévy », *Association amicale des anciens élèves du lycée Bertran-de-Born de Périgueux*, p. 37. Discours en alexandrins pour la distribution des prix du 13 juillet 1928 au lycée.
- CARCENAC M., 2014. *Les combats d’un ingénieur*, Belvès, éditions du Hérisson.
- DARCOS X., 1993. « Le Silence d’une bibliothèque », dans BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PÉRIGUEUX, 1993.
- DELLUC G., 1986. « Discours du Dr G. Delluc, président du Banquet 1985 », *Association amicale des anciens élèves du lycée Bertran de Born de Périgueux*, p. 19-24 (sur M. Lévy, p. 20-21).

33. BOUCHAREL, 1988 ; voir aussi X., 1988.

\* UMR 7194 du CNRS (Histoire naturelle de l’Homme préhistorique), MNHN, Paris (gilles.delluc@orange.fr).

- DELLUC G., 1989. « Les volailles du marquis de Taillefer », dans COLLECTIF, *Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord*, Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord (suppl. du *BSHAP*), p. 649-661, 5 fig. (sur l'abbaye Saint-Benoît, prison et futur lycée).
- GILLOT J.-J. et MAUREAU M., 2011. *Résistants du Périgord*, Bordeaux, Sud Ouest.
- GUÉNA Y. et le Conseil municipal, 1989. *Invitation à l'inauguration du square Marius-Lévy*, le 2 juin.
- LÉVY M., 1973. *J'ai quitté l'école*, Périgueux, Les Éditions du Périgord Noir (avec une caricature représentant M. Lévy par son élève Joël Cl. Picton).
- LÉVY M., 1986 et 1988. *Correspondance avec G. Delluc*, 2 cartes lettres, 17 juillet et 11 mars.
- PENAUD G., 1999. *Dictionnaire biographique du Périgord*, Périgueux, Fanlac.
- PENAUD G., 2003. *Le Grand Livre de Périgueux*, Périgueux, La Lauze.
- REVIRIEGO B., 2003, *Les Juifs en Dordogne*, Périgueux, Archives départementales de la Dordogne / Fanlac.
- SECRET J., 1988. *Vieilles demeures de Périgueux*, Périgueux, Fanlac.
- SYNDICAT D'INITIATIVE DE PÉRIGUEUX, circa 1950. *Plan monumental et touristique de Périgueux*, Paris, A. Blay.
- VERGEZ-CHAIGNON B., 2014. *Pétain*, Paris, Perrin.
- X., 1988. « Nécrologie Marius Lévy », *Sud Ouest*, Périgueux, le 10 juin.

# *VIE DE LA SOCIÉTÉ*



## **Influences du coronavirus sur la vie de notre Société**

Compte tenu des circonstances actuelles dues à la pandémie covid-19 et après réflexions, nous avons été amenés à annuler nos réunions mensuelles à compter du mois d'avril, à reporter nos sorties du 28 mars (vallée du Salembre) et du 16 mai (l'art roman en Charente) à une date ultérieure fin 2020 ou 2021.

En raison des incertitudes que la crise sanitaire génère quant aux mois à venir, nous sommes au regret de reporter le colloque de Brantôme en 2021 et le voyage en Italie, prévu en septembre, au printemps 2021. Notre collègue François Michel a proposé d'organiser un second voyage à l'automne 2021 à Chypre, nous l'en remercions chaleureusement.

La première livraison du bulletin a pu être publiée normalement et vous avez en main la deuxième livraison de l'année.

Toutefois, la bibliothèque sera de nouveau ouverte le vendredi après-midi, à partir du 15 mai, mais uniquement sur rendez-vous.  
Vous devrez être muni d'un masque.

Nos réunions mensuelles devraient reprendre à partir de septembre, de même pour les autres manifestations (sorties et colloque).  
Mais tout ceci reste au conditionnel tant cette épidémie nous laisse dans le désarroi.

Soyez certains, chers collègues, que nous continuerons à vous tenir informés des décisions prises, au fur et à mesure des évènements.  
Prenez soin de vous.

Huguette Bonnefond,  
secrétaire générale

## ***Le mot de Gérard Fayolle, président d'honneur***

*Notre président d'honneur Gérard Fayolle remercie les membres pour les « Mélanges » qui lui ont été offerts (1<sup>re</sup> livraison 2020 de notre Bulletin). Voici le courrier qu'il nous a adressé.*

Le Bugue, le 20 avril 2020

Monsieur le Président, cher Dominique,

J'ai, évidemment, été très honoré et très touché de voir un de nos bulletins consacré aux « Mélanges Gérard Fayolle ». Je vous en remercie bien sincèrement, vous-même et toutes celles et tous ceux qui ont participé à sa réalisation. Je suis d'autant plus sensible à cette initiative que le contenu de cette publication, dans la tradition de notre compagnie, apporte de très nombreuses informations, et de surcroît, sur un sujet qui m'est cher, l'histoire du Bugue dont les habitants peuvent découvrir avec moi de nouveaux aspects.

Le contenu des articles nous instruit en effet sur les découvertes de nos trésors (celui de Bara-Bahau, celui de l'abbé Glory !) comme sur des faits inconnus comme l'évolution des méthodes éducatives au cours des derniers siècles dans le monde rural ou encore sur sa vie culturelle autour de la salle de cinéma. Nous retrouvons de précieuses informations sur les travaux qui ont abouti à la construction de notre mairie et de notre halle et une recherche très approfondie sur un panneau sculpté de notre église qui donne à cette œuvre d'art une nouvelle dimension. La liste de nos « célébrités » nous rappelle notre histoire avec la diversité des destinées présentées. Enfin, l'analyse très rigoureuse de la gestion du département de la Dordogne entre 1992 et 1994 illustre la grandeur et les servitudes de la vie publique dans notre Périgord du xx<sup>e</sup> siècle !

À la suite de ce remarquable ensemble de travaux de recherches, la partie du bulletin consacrée à la vie de la Société témoigne, elle aussi, de la diversité et de l'importance des apports de nos collègues dans tous nos domaines d'action. Sans oublier la présentation de l'ouvrage et sa belle iconographie. (Dois-je faire l'éloge de la couverture ? Je suis très mal placé, mais des collègues m'assurent qu'elle le mérite grâce, bien entendu, au talent reconnu du peintre !)

Je suis d'autant plus sensible au développement culturel de notre compagnie, tel qu'en témoignent nos publications, qu'il se poursuit dans un cadre nouveau et que nous devons exprimer notre gratitude à l'ensemble de nos collègues et à tous ceux qui nous aident sous les formes les plus diverses pour la réussite de la transition entre deux phases de notre longue histoire.

C'est sous votre impulsion, cher Président, que se réalise cette évolution qui s'imposait, que nous avons préconisée il y a maintenant trois ans et que vous mettez en œuvre avec talent et détermination, avec tous nos collègues. En vous exprimant à nouveau ma gratitude, ainsi qu'à tous nos amis, je souhaite aussi voir la SHAP continuer, comme vous le dites dans votre éditorial, à défendre « un héritage », « un savoir-faire », « une invitation permanente au service du plus grand nombre ».

Gérard Fayolle

À PARAÎTRE

# PEINTURES MURALES EN PÉRIGORD. X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLE



co-édition éditions confluences / Société historique et archéologique du Périgord

Dès les temps préhistoriques, l'image gravée ou le simple tracé témoignait d'une croyance ou d'un savoir, connu et à léguer. Chaque figuration avait un sens ; ce n'était pas seulement un décor, modeste ou raffiné, mais un langage véritable. Ainsi à l'époque romane où les fresques sont un catéchisme authentique, une sorte de bande dessinée offerte à chacun pour s'instruire et méditer. Les siècles suivants ont aussi témoigné d'un riche savoir-faire tant religieux que profane.

Nous redécouvrons ces dernières années les peintures murales de nos églises et de nos vieilles demeures, souvent occultées aux siècles passés. Elles sont à la fois simples, belles, signifiantes et justes. Restaurées avec beaucoup de soin et de compétence, elles rayonnent à nouveau. Elles suscitent curiosité et admiration, questions et réponses.

La Société historique et archéologique du Périgord a consacré, au fil des pages de son bulletin, de nombreuses études ou de multiples mentions consacrées aux peintures murales. Voici plusieurs

années, Hubert de Commarque a pris l'initiative de réaliser un premier recensement avec des descriptions de chaque site, des plans et des photos. Il ne faut pas non plus oublier les importants travaux de Michèle Gaborit et son livre *Des Histoyres et des Couleurs* paru en 2002.

Après le colloque de Saint-Méard-de-Drône et le numéro spécial de notre bulletin consacré en 2019 aux peintures murales, il nous a paru intéressant de reprendre les connaissances acquises et de les prolonger en complétant à la fois l'inventaire et les analyses. De nouveaux sites, tant religieux que civils, sont ici décrits. Au total, ce sont 182 représentations remarquables qui sont décrites et commentées par des historiens et des spécialistes reconnus.

Tel est l'objet de l'ouvrage que notre compagnie se propose de coéditer avec les éditions confluences de Bordeaux, sous la forme d'un album richement illustré.

*Un encart, pour la souscription de cet ouvrage à prix réduit, à retourner aux éditions confluences est inséré dans le présent bulletin. Les modalités de la souscription lancée pour cette publication exceptionnelle sont également consultables sur notre site Internet [www.shap.fr](http://www.shap.fr)*

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 MARS 2020

### ***RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2019***

2019 fut l'année des changements : déménagement de notre bibliothèque en juillet et août, après la fin des travaux de notre nouveau siège. Lieu convivial, aménagé de façon à recevoir tous nos livres mais aussi de nouveaux, tout y fonctionnel et agréable.

L'inauguration de nos locaux a eu lieu le samedi 21 septembre, de nombreux membres et officiels étaient présents et ont apprécié le travail accompli. Un grand merci à tous ceux qui ont oeuvré à sa réalisation, notre architecte M. Alain de La Ville, le maître d'œuvre M. Alain Nouhaud, les entreprises et leurs ouvriers (les sociétés RMPB, Dubuisson, Lagorce, ETEC, Vaudou), sans oublier M. Bruno de La Clergerie (Pano-Boutique) pour le don de la plaque signalétique et l'acheteur de nos anciens immeubles, M. René Woreczek, pour sa compréhension.

Nos séances mensuelles se sont tenues jusqu'en septembre dans les salles de l'Odyssée puis à l'amphithéâtre de la médiathèque Pierre-Fanlac, elles continuent à s'y dérouler.

**Le site Internet** continue à se développer, il est de plus en plus convivial et riche en informations grâce à notre collègue Pierre Besse qui effectue un véritable travail à mi-temps et ce bénévolement. La page d'accueil affiche le planning des manifestations et des travaux prévus ainsi qu'un nouveau lien vers le « portail des sociétés historiques de Dordogne ». Ce portail est destiné à accueillir les documents que des membres des sociétés amies publient sur notre site ainsi que les annonces de publications.

En novembre et décembre, des séances techniques de travail ont été organisées pour mieux comprendre l'architecture du site et pour envisager de nouvelles possibilités.

Le catalogue de la bibliothèque s'enrichit chaque semaine, 18 000 documents sont référencés.

Un nouveau site, « la bibliothèque numérique de la SHAP », est en ligne à l'adresse [bibnum.shap.fr](http://bibnum.shap.fr). Il contient déjà plus de 2 000 éléments numérisés qui étaient jusqu'alors accessibles dans les pages « iconothèque ». Outre l'affichage de ces documents, il sera possible de réaliser des expositions virtuelles autour de documents choisis pour illustrer un thème.

**Sorties** : La sortie de printemps a eu lieu le 27 avril 2019 et nous a fait découvrir des châteaux de vin et un centre orthodoxe en Bergeracois sur la rive gauche de la Dordogne. Face à l'afflux des demandes, une deuxième sortie sur le même thème a été organisée le 24 mai 2019. Le 7 septembre, un groupe de la SHAP et un groupe du Club Histoire, Mémoire et Patrimoine de La Tour-Blanche ont visité le site de Jovelle, le bourg de La Tour-Blanche et le château de Fongrenon. Le 28 septembre Brigitte Delluc nous a conduits aux Eyzies (église de Tayac, abri Cro-Magnon, château de Commarque). Le 26 octobre, nos pas nous ont menés vers trois châteaux, témoins de l'enseignement agricole en Dordogne : Saltgourde, Lavalade et Chaulnes.

**Visite et appropriation d'un monument** : Visite de la cathédrale Saint-Front (cloître, vitraux, retable, cryptes et coupoles) ainsi que le parc et les salons de la préfecture. Nous continuerons en 2020 avec l'église et la lanterne des morts à Atur.

**Voyage** : Du 12 au 19 juin, certains de nos membres ont découvert et apprécié les Pouilles grâce à la compétence de notre collègue François Michel.

**Colloque** : Le 12 janvier, à l'Odyssée, quatre historiens nous ont retracé : *2018, mille six centième anniversaire de la création du Royaume wisigothique d'Aquitaine*. Les actes de ce colloque ont été publiés dans un supplément à notre bulletin.

**Dîner-conférence** : Le vendredi 22 novembre, au restaurant le Saint-Jacques, en partenariat avec l'Association des Vieilles Maisons Françaises, nous avons accueilli Lord J. Sumption, magistrat britannique et historien, pour une conférence sur « La guerre de Cent Ans en Périgord ».

**Création d'une collection** : Extraits ou suppléments du bulletin pour une large diffusion de nos travaux (actes du colloque *2018. mille six centième anniversaire de la création du Royaume wisigothique d'Aquitaine* et *1939-2019. 80<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation des Alsaciens en Dordogne*) et nous sommes co-éditeur avec les Éditions Les Livres de l'Îlot pour les *100 Félibrées en Périgord 1903-2019* de Pascal Serre.

Nos bulletins sont toujours appréciés pour leur qualité. Nous remercions chaleureusement tous les auteurs et collègues qui participent à leur élaboration.

**Bibliothèque** : Nous vous rappelons que notre bibliothèque est ouverte tous les vendredis de 14h à 17h30.

Si nous faisons le compte des heures passées à la société par les membres de notre compagnie, en déménagement, aménagement et enregistrement de notre bibliothèque, nous obtenons un nombre d'heures travaillées considérable :

7 800... Nous remercions les membres qui, chaque jeudi, participent au classement et à l'enregistrement de nos collections.

Nous pouvons insister particulièrement sur l'action accomplie par Jeannine Rousset, Pierre Besse, Maurice Cestac et Michel Roy, mais également, sur la volonté et la persévérance de notre Président, Dominique Audrerie, pour insuffler à notre société un nouvel élan, en ce début du xxie siècle. Une mention particulière doit être faite à notre secrétaire Sophie Bridoux-Pradeau dont le dévouement et la gentillesse sont reconnus par chacun.

Nous remercions chaleureusement la ville de Périgueux pour la mise à disposition de l'amphithéâtre Jean-Moulin à la médiathèque Pierre-Fanlac et l'aide attentive dont elle accompagne nos manifestations.

Huguette Bonnefond,  
secrétaire générale

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019**

### **I. Le compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation arrêté au 31 décembre 2019 fait apparaître un excédent de 2 874,24 € contre un déficit, en 2018, de 7 793 €. Cette situation est la conséquence directe des changements importants intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : vente de l'ancien bâtiment du 16 et 18 rue du Plantier, aménagement de la maison, située à proximité, en bibliothèque, salle de travail, de consultation et de bureau de la société. Au regard des principaux chiffres du tableau ci-après, un certain nombre de points positifs sont liés à ce changement de situation (chiffres arrondis) : une baisse des impôts (- 11 450 €), des amortissements (- 4 600), des fluides (- 1 800), des assurances (- 1 300), des honoraires (- 1 000).

Les deux postes majeurs restent le coût et l'expédition du bulletin, 21 026,51 €, contre 19 781 € en 2018. Le léger surcoût des bulletins est lié à l'introduction de quelques pages couleurs dans notre bulletin. L'autre poste important est celui des frais de personnel : 36 616 € contre 35 622 € en 2018. Les autres postes étant sensiblement semblables.

La perte des loyers encore perçus en 2018, la légère diminution des cotisations et abonnements sont ainsi largement compensés par les points positifs déjà cités.

Charges	2019	2018	Produits	2019	2018
Eau Gaz électricité	1 588,29	3 307,00	Excursions et colloques	15 245,00	85 572,00
Petit équipement et entretien	1 047,85	140,00	Voyages	49 469,00	
Fournitures administratives	571,53	436,37	Produits d'activité	80,00	
Achat de livres et abonnements	250,21	562,20	Vente de livres	2 819,70	3 858,00
Crédit-Bail immobilier	1 089,34	783,00	Partenariat (Ville de Périgueux)	2 750,00	
Entretien et réparations	238,60	141,00	Cotisations	22 888,00	23 911,00
Primes d'assurances	2 275,00	3 606,00	Abonnements	21 013,00	25 570,00
Documentation générale	340,60		Abonnements des Sociétés	2 754,00	
Honoraires	1 250,00	2 210,00	Dons	11 857,04	11 602,00
Insertion abonnement site	8,39		Revenus des titres immobilisés	289,57	
Fabrication des bulletins	17 775,58	1 9781,00	Placement	2 505,24	375,00
Divers (dons, pourboires....)	100,00	53,00	Loyers		10 008,00
Frais de voyage	41 052,65	78 455,00			
Frais d'excursions et colloques	10 264,00				
Locations de salles	2 750,00				
Missions et réceptions	569,22				
Frais postaux des bulletins	3 251,01				
Autres frais postaux et téléphone	1 520,61				
Services bancaires	500,88				
Cotisations	104,20				
Impôts (IH et TH)	2 772,20				
Salaires	21 846,00				
URSSAF	14 770,00				
Dotation aux amortissements	3 860,15				
Résultat	2 874,24				-7 793,00
<b>TOTAL</b>	<b>132 670,55</b>			<b>132 670,55</b>	
Mise à disposition gratuite locaux	2 570,00		Prestation en nature Ville de Périgueux	2 570,00	

On peut même affirmer que si en 2019 nous étions restés dans les bâtiments anciens, la perte aurait sûrement avoisiné les 20 000 €, car nous aurions eu les mêmes charges liées aux anciens bâtiments et nous n'aurions plus eu de recettes de loyers car il était impossible de relouer les appartements dans leur état de vétusté.

À noter en bas du tableau du bilan, la participation de la mairie de Périgueux pour la mise à disposition gracieuse des salles pour les réunions mensuelles. Nous la remercions bien vivement.

## II. Le bilan

ACTIF			PASSIF		
Valeurs immobilisées		<b>530 052,39</b>	Fonds associatifs	578 226,92	VALEURS IMMOBILISÉES + STOCKS
Logiciels	389,22		Excédents 2019	2 874,24	CAPITAL PROPRE
Bâtiments	221 028,21				581 101
Aménagements	53 792,58				542 894
Matériel	3 465,33				
Matériel de bureau	208,41				
Parts sociales	11 220,64				
Obligations	30 000,00				
SCPI	209 948,00				
Stocks		<b>12 842,00</b>	Dettes à court terme	8 816,65	
Disponible		<b>47 022,42</b>			
Compte Épargne	20 000,00				
Dépôt à terme	25 000,00				
CA LSO	247,90				
Compte courant	1 774,52				
<b>TOTAL</b>		<b>589 916,81</b>		<b>589 916,81</b>	
					<b>Disponible</b>
					<b>47 022</b>
					Fonds de roulement 38 206
					Dettes à C. T 8 816

En vendant l'immeuble ancien, la SHAP ne s'est pas appauvrie, elle a simplement transformé un immeuble amorti nécessitant d'énormes travaux de mise en conformité en, d'une part, un nouvel immeuble dont le coût s'élève à 221 000 € et, d'autre part, des investissements en parts de SCPI (Pierre Papier) (209 000 €) et des obligations, éventuellement mobilisables si cela était nécessaire. Le capital propre, ou fonds associatifs, s'élève à 581 000 €.

## III. Le budget pour 2020

Le budget ci-dessous, validé en bureau et conseil d'administration, est présenté en équilibre à hauteur de 130 910 €. Il a été préparé avec prudence en matière de recettes. Nous escomptons quelques recettes supplémentaires liées aux colloques de 2020, nous prévoyons des recettes de partenariat liées à des projets et non à du fonctionnement courant (sur les 6 000 prévus, 4 000 sont déjà actés). Nous espérons une stabilisation des recettes de cotisations et abonnements.

Les dépenses quant à elles sont évaluées sur la base des dépenses 2019.

Charges		Produits	
Eau Gaz électricité	1 600	Colloques	11 900
Petit équipement et entretien	500	Excursions	6 850
Fournitures administratives	400	Voyages	45 900
Achat de livres et abonnements	400	Autres produits d'activité	100
Crédit-Bail immobilier	1 100	Vente de livres	1 000
Entretien et réparations	500	Partenariat	6 000
Restauration d'ouvrages	2 000	Cotisations	23 000
Primes d'assurances	1 200	Abonnements	21 000
Documentation générale	100	Abonnements des Sociétés	3 500
Honoraires	1 300	Dons	4 160
Insertion abonnement site	100	Revenus des titres immobilisés	500
Fabrication des bulletins	20 000	R. des valeurs mobilières de placement	7 000
Frais de voyage	37 000		
Frais d'excursions	5 200		
Frais de colloques	8 410		
Missions et réceptions	300		
Frais postaux des bulletins	2 600		
Autres frais postaux et téléphone	1 200		
Services bancaires	300		
Cotisations	200		
Impôts (IH et TH)	2 500		
Salaires	20 600		
URSSAF	14 400		
Dotation aux amortissements	9 000		
<b>TOTAL</b>	<b>130 910</b>		<b>130 910</b>

Maurice Cestac,  
trésorier

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Ce budget a été présenté et voté avant l'épidémie de Covid-19 et les mesures de restriction de rassemblements et de circulation qui en découlent. Les sorties, les voyages et les colloques étant annulés, le budget 2020 s'en trouvera impacté et le compte de résultat 2020 ne sera peut-être pas en équilibre.

# Comptes rendus des réunions mensuelles

## *SÉANCE DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2020*

Président : Dominique Audrerie.

Présents : 112 personnes.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

Nécrologie : Francis Gérard, notre collègue et président du GRHIN (Groupe de recherches historiques du Nontronnais). Le président présente les condoléances de la SHAP.

Le président annonce les différentes sorties et manifestations qui auront lieu prochainement : le samedi 15 février 2020, visite de l'église d'Atur et de la lanterne des morts ; le samedi 28 mars 2020, avec l'amical partenariat de l'association « Les Patrimoniales de la vallée du Salembre », sortie en vallée du Salembre ; le samedi 16 mai 2020, l'art roman charentais (abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et église de Bourg-Charente) ; le samedi 6 juin 2020 à Brantôme, colloque sur l'alimentation et la gastronomie.

La parole est donnée aux différents intervenants.

### **Le bilan des recherches du projet NeMo (Néandertal face à la mort), par Bruno Maureille**

À l'échelle du Sud-Ouest de l'Europe, le Bassin aquitain est remarquable par la richesse des enregistrements archéologiques attribués au Paléolithique moyen et par la diversité chrono-culturelle des industries lithiques associées. Le projet NéMo, codirigé par Jean-Philippe Faivre (CNRS

UMR PACEA Université de Bordeaux), Christelle Lahaye (MCF, Université Bordeaux Montaigne, UMR Ausonius) et Bruno Maureille (CNRS UMR PACEA Université de Bordeaux), s'est intéressé à différents gisements ayant livré des restes humains afin de tenter de discuter les potentielles relations entre traditions techniques, économiques et vestiges anthropiques au cours du Paléolithique moyen. En effet, plusieurs contextes offrent l'opportunité d'aborder le traitement des morts et donc la sphère symbolique, dont les indices sont aussi ténus que précieux pour cette période. La diversité des restes humains (du squelette en connexion à l'ossement fragmentaire isolé) et les témoignages de traitement post-mortem des corps y est exceptionnelle (par exemple plus d'un tiers des sépultures primaires néandertaliennes connues à ce jour). Les résultats obtenus ont été conséquents. Des sites identifiés, ayant tous livré des restes humains, ont été étudiés (archives anciennes et collections) et, pour beaucoup, ont fait l'objet de reprises de fouille. Cela a conduit à un renouvellement des registres de données concernant la chronologie régionale des cultures néandertaliennes, l'identité technique de ces cultures, les activités de subsistance qu'elles ont développé et, bien sûr, les pratiques mortuaires qui leur sont associées, lors de cette conférence, avec quelques exemples nous essaierons d'illustrer certains de ces résultats. (résumé de l'intervenant, un article sera consacré à ce sujet dans un prochain bulletin)

### **Les acquisitions patrimoniales de la médiathèque Pierre-Fanlac en 2018-2019, par Jean-Marie Barbiche**

La médiathèque Pierre-Fanlac est l'une des six bibliothèques municipales classées de Nouvelle-Aquitaine, ce qui implique des missions de conservation, enrichissement et valorisation de ses fonds patrimoniaux. Les achats obéissent à des critères stricts : documents de ou sur le Périgord ou les Périgourdins, documents portant sur la Préhistoire, la gastronomie ou le mime. Chaque acquisition potentielle est aussi sélectionnée selon sa rareté ou son histoire (possesseurs périgourdins, etc.) et toujours dans un objectif de complémentarité avec les autres fonds publics.

En 2018-2019, la médiathèque a enrichi le fonds Léon Bloy en achetant un carnet autographe manuscrit portant sur les années 1870-1871 et relatant sa guerre contre les Prussiens au sein des mobiles de la Dordogne. Cette acquisition a été soutenue par le ministère de la Culture au titre des Acquisitions patrimoniales d'intérêt national : numérisé en 2019, ce carnet est consultable sur <http://petrocoria-num.perigueux.fr>. A aussi été acquis un exemplaire des *Méditations d'un solitaire en 1916* avec des ajouts manuscrits autographes de Léon Bloy rétablissant les passages supprimés par la censure.

L'acquisition la plus ancienne remonte au XVII<sup>e</sup> siècle : il s'agit de l'édition originale des *Vies des dames illustres* et *Vies des grands capitaines étrangers* (1665) de Brantôme. À l'inverse, l'une des acquisitions les plus

récentes date de 1963 : c'est un ouvrage de bibliophilie contemporaine sur le mime Marceau illustré par l'artiste suisse Karl Domenic Geissbühler.

Les femmes de lettres sont largement représentées dans ces acquisitions : la médiathèque a ainsi acheté l'édition originale (1697) de *Gustave Vasa*, *Histoire de Suède*, de Charlotte-Rose de Caumont-La Force (1650-1724) ainsi que des correspondances manuscrites de Georges de Peyrebrune (1841-1917) et Rachilde (1860-1953). La médiathèque a aussi reçu le don d'un volume d'archives sur Aimée-Félicie Tarpet-Leclercq (1839-1906), enseignante au conservatoire national supérieur de musique de Paris.

Enfin, le dernier grand ensemble concerne les éditions Fanlac dont des archives se trouvaient déjà à la médiathèque. Ont été reçus cette année des éditions originales des années 1940 non encore présentes dans le fonds de la médiathèque, des brochures et des documents d'archives (photographies et manuscrits) sur des œuvres éditées par Pierre Fanlac. La médiathèque a par ailleurs acquis des matrices d'impression de gravures de Maurice Albe, ayant servi à imprimer par exemple *Le vieux Périgord* ou *Croquants du Périgord* de Georges Rocal (éditions de 1987).

Pour conclure, la médiathèque rappelle qu'elle est ouverte aux dons de documents, à l'instar de la dizaine de brochures des années 1930 aux années 1950 reçue d'une famille périgourdine en 2019. (résumé de l'intervenant)

#### **Le Belvésois Paul Crampel. Les images d'une expédition pacifique en Afrique centrale, massacrée en 1891, par Gilles Delluc**

L'intervenant, très intéressé par l'intervention de M. Pierre Martial, il y a quelques années (BSHAP, 2016, p. 19-20), a recherché les documents qui demeurent de ce personnage hors du commun. Il remercie les Drs Carcenac et Biraben de leurs renseignements. Cela se rattachait, pour l'intervenant, au souvenir d'une mission médicale qui l'amena sur place, en Afrique centrale, à l'époque où il exerçait à l'hôpital Cochin à Paris. À son retour de mission, il était allé visiter l'ancien musée des Colonies et avait remarqué une inscription en l'honneur de l'explorateur sur la façade du musée. Surtout, les souvenirs les plus explicites étaient les nombreux dessins de M<sup>me</sup> Paule Crampel réalisés, d'après les photos, les croquis et les notes des collaborateurs de l'explorateur, tout au long de sa dernière mission. Ils permettent de faire revivre la vie d'un jeune homme né à Nancy en 1864, arrivé tout jeune à Belvès avec son père, inspecteur des tabacs. Après une scolarité sans problème au collège de Belvès (qui fut lycée Paul-Crampel pendant quelques décennies au cours du xx<sup>e</sup> siècle), puis au lycée de Périgueux et des études littéraires à Bordeaux, il était devenu secrétaire particulier de Savorgnan de Brazza. Encouragé par ce dernier (une très belle lettre en témoigne), il a été missionné par le ministère de l'Instruction publique pour découvrir et « coloniser » le centre de l'Afrique à partir du Congo. Sa dernière mission consistait à rejoindre

ce qui est devenu Bangui, la capitale de l'Oubangui-Chari (ancien nom de la République Centrafricaine), puis à monter directement vers le nord pour rejoindre le lac Tchad. La progression s'était étonnamment bien déroulée, avec des traités passés avec les tribus successivement rencontrées, jusqu'à l'entrée dans le territoire du sultan Senoussi, nettement moins bien disposé. Près de ce qui est devenu la frontière avec le Tchad, près de l'actuelle ville de N'Délé, la mission fut massacrée par l'aventurier Rabah, à l'initiative du sultan. Il y eut un seul survivant, Albert Néboult. La disparition de Paul Crampel eut quelques retentissements dans le *Journal des Voyages* et une mission fut envoyée sur place. Aujourd'hui, son nom subsiste dans l'appellation de rue ou d'avenue dans quelques villes comme, bien sûr, Belvès et Nancy, mais aussi Paris et Toulouse. On trouve aussi le nom de Paul Crampel pour une rue au sud de Sidi-Bel-Abbès en Algérie et pour un fort et une montagne de République Centrafricaine. Plus surprenant, son nom a été donné à une rose, à une tulipe et à un pélargonium. (résumé de l'intervenant)

Vu le président  
Dominique Audrerie

La secrétaire générale  
Huguette Bonnefond

## SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2020

Président : Dominique Audrerie.

Présents : 95 personnes.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

Après l'assemblée générale (compte rendu p. 251-256), le président annonce les différentes sorties et manifestations qui auront lieu prochainement : le samedi 28 mars 2020, avec l'amical partenariat de l'association « Les Patri moniales de la vallée du Salembre », sortie en vallée du Salembre ; le samedi 16 mai 2020, sortie sur « L'art roman charentais » (abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et église de Bourg-Charente) ; le samedi 6 juin 2020 à Brantôme, colloque sur l'alimentation et la gastronomie (les inscriptions sont ouvertes).

La parole est donnée aux différents intervenants.

### À propos des noms de maisons, par Serge Larüe de Charlus

Dans les années 1970, je me suis intéressé et amusé des noms donnés aux maisons : « Ça me suffit », « Maison adorée ». Un nom, que je voyais

lorsque je circulais sur la nationale 89, m'intriguait : « Ma sueur ». À partir de ce moment-là, je me suis mis à les relever, à les photographier. De tout temps, on a dénommé les lieux, une villa gallo-romaine, un château, un lieu-dit, mais les maisons... Des noms ont été donnés à un habitat particulier, pavillons construits à partir de 1920, tout de suite après la première guerre mondiale, et jusqu'aux années 1935-1939. Cette architecture pavillonnaire s'est installée dans la périphérie des grandes et petites villes, pendant une durée de vingt-cinq ans. C'est un habitat classique, maison de trois à six ouvertures avec souvent un coin cassé de l'auvent de la toiture, pour décor quelques briques et pierres. Le système bancaire et l'État ont favorisé, après la première guerre mondiale, l'accession à la propriété. Un salariat important s'est ouvert, de nombreuses veuves de guerre ont obtenu des postes dans la fonction publique ou des entreprises telles que les chemins de fer, etc. Avant de venir travailler en ville, beaucoup étaient des propriétaires ; faute de bras masculins, suite à l'hécatombe de la guerre, elles ont déserté les campagnes. Construire une maison, c'était se réapproprier une identité, un lieu. (résumé de l'intervenant)

### **Une courte aventure du romancier Pierre Benoit dans un maquis de Dordogne, par Gilles Delluc**

L'intervenant s'interroge sur un épisode surprenant qui se situe en avril-mai 1944, conté par André Goinaud-Bérard dans son livre *Maquisard à 17 ans* (paru en 1997), ouvrage qui a été complété et réédité en 2005, avec une préface d'Yves Guéna. On dispose aussi à ce sujet d'un livre de Gérard de Cortanze, paru en 2012, qui raconte la même histoire encore plus détaillée, après que l'auteur ait interviewé longuement A. Goinaud-Bérard, c'est-à-dire près de 60 ans après les faits. Ni *L'Histoire de la Résistance* de Guy Penaud, ni l'inventaire des *Résistants* de J.-J. Gillot n'évoquent cette histoire. Deux personnages importants interviennent, mais l'intervenant n'a malheureusement pas réussi à retrouver des recoupements utilisables : 1 - Roland Clée (dit *Roland*), 24 ans, lieutenant de l'Armée secrète, du Groupe franc *Roland* (Vergt, Centre Dordogne), puis de la Brigade *RAC* et du 50<sup>e</sup> RI ; 2 - L'historien du Périgord, Georges Julien (dit *G. Rocal*), 63 ans, aumônier-chef de la Brigade *RAC*.

L'histoire est la suivante. D'après A. Goinaud-Bérard, G. Rocal (abbé Julien) a introduit au maquis M. et M<sup>me</sup> Molho et leurs deux filles, des juifs (ce qui lui a valu d'être reconnu Juste parmi les Nations), avec quatre volontaires dont un certain *Noël*, décrit comme gauche, silencieux et rond : il s'agirait de Pierre Benoit. *Noël* s'occupait des animaux réquisitionnés (biberon/veau), a assisté à l'exécution d'un milicien près de Laxion, a préparé un coup de main sur Thiviers le 12 mai. Un gendarme ami a reconnu P. Benoit et *Noël* a été fiché à la gendarmerie (13 mai, rapport 351 ADD). Avec Goinaud-Bérard, dit *Radio*, on retrouve bien Pierre Benoit, dit *Noël* ou encore *Septans*, dans la liste des membres du groupe des FTPF, publiée par lui. Mais le raccord entre *Noël* et



Pierre Benoit reste lié à ce seul témoignage. En outre, Goinaud-Bérard a laissé le souvenir d'un auteur imaginatif : plusieurs de ses écrits ont été durement contestés, en particulier sur les templiers qu'il a imaginé enfermés dans une porte de Domme à la suite d'une analyse falsifiée de graffiti ou sur le Christ qu'il a imaginé sauvé du Golgotha et finissant sa vie au Cachemire.

L'épisode de Pierre Benoit dans un maquis du Périgord cadre assez difficilement avec ce que l'on connaît du célèbre romancier Pierre Benoit (1886-1962), dont le grand roman à succès, *L'Atlantide*, date de 1919. Certes, il connaît bien la région. Son premier séjour à Saint-Céré date de 1925 et il y place l'intrigue de trois de ses très nombreux romans (42 livres). Pendant la guerre, il a refusé que ses pièces de théâtre, ses livres soient publiés en Allemagne, mais néanmoins il a rendu visite à Pétain (dont il prononcera l'éloge funèbre à l'Académie en 1951) et, à la Libération, il a été emprisonné deux fois à Dax et à Paris, mais sans autre condamnation qu'une interdiction de publier pendant deux ans.

Il y a peut-être encore une piste à suivre dans les archives de Rocal.  
(résumé de l'intervenant)

Vu le président  
Dominique Audrerie

La secrétaire générale  
Huguette Bonnefond

### **SÉANCE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2020**

Séance annulée pour cause de confinement.

# Admissions Nouveaux membres

## ADMISSIONS du 4 mai 2020. Ont été élus :

- M. Barbiche Jean-Marie, 12, avenue Georges-Pompidou, 24000 Périgueux, présenté par M. Dominique Audrerie et M<sup>me</sup> Huguette Bonnefond.
- M<sup>me</sup> Blanc Josette, 20, avenue de la Fraternité, 24750 Boulazac-Isle-Manoire (réintégration).
- M<sup>me</sup> Del Boca Annie, Grange Basse, Route du Venat, 24350 Lisle, présentée par M. Jean Hameau et M. Michel Roy.
- M. Jacquinot de Presle Hubert, 7, rue de Villersexel, 75007 Paris (réintégration).
- M. Legoux Yves, 19, avenue Georges-Pompidou, 24000 Périgueux, présenté par M. Jean Marie Cazauran et M. Serge Laruë de Charlus.
- M. Lesfargues Bruno, Bitarel, 24130 La Force, présenté par M. Gérard Fayolle et M<sup>me</sup> Catherine Paoletti.
- M. Linz André, 15, rue Robert-Schuman, 57160 Scy-Chazelles, présenté par M. Alain Kervella et M. le président.
- M<sup>me</sup> Peyromaure de Bord Eglé, Roulède, 24800 Corgnac-sur-l'Isle (réintégration).
- M. Tierce Roland, 1451, La Vigerie, 24660 Notre-Dame-de-Sanilhac, présenté par M. le président et M<sup>me</sup> la vice-présidente.

# Dîner-conférence à Périgueux

**« LA GUERRE DE CENT ANS »**  
**(22 novembre 2019)**

En Dordogne, il existe deux associations forcément liées par leurs centres d'intérêt : la SHAP, qui s'attache aux archives et au patrimoine, et les Vieilles Maisons françaises (VMF), qui se passionnent pour le patrimoine bâti. Beaucoup d'entre nous appartiennent aux deux, d'ailleurs. L'idée est donc venue de développer des activités communes.

C'est ainsi que SHAP et VMF ont proposé à un lord anglais de prononcer une conférence, à Périgueux, sur la guerre de Cent Ans et d'en faire le prétexte d'un dîner pris en commun.

Disons-le tout de suite : le succès était assuré à l'avance. Ce sont ainsi plus de 90 convives qui se sont retrouvés au restaurant « Le Saint-Jacques », près de la Maison diocésaine, pour écouter lord Sumption, grand juriste britannique et membre du Conseil privé de Sa Majesté la reine d'Angleterre. Lord Sumption qui, dans notre Périgord, possède le beau château de Berbiguières, maîtrise parfaitement notre langue et possède ce talent de faire rire les Français avec l'humour anglais. Il a réussi à faire revivre des faits parfois vieux de sept siècles et à nous faire oublier le Brexit.

Le succès de cette manifestation pourrait en entraîner de nouvelles...

Jacques Bernot,  
délégué des Vieilles Maisons françaises pour la Dordogne

# Vie de la bibliothèque

## *ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE*

- Le Mans Université, *L'identité nobiliaire : dix siècles de métamorphoses (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, [Le Mans], Publication du Laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, 1997.
- Bécheau Anne, *Carsac-Aillac : histoire & chroniques*, s.l., Au Fil de l'Art, 2019 (don de l'auteur).
- Blaudy Jean-Baptiste, *Gabarier sur la Dordogne*, Paris, La Table ronde, 1995.
- Sadouillet-Perrin Alberte, *Mémoires d'une centenaire en Périgord sarladais*, Bayac, Le Roc de Bourzac, 1998.
- Galy Jean-Marie, *Le Périgord dans la course au parlement, 1936-1986*, Boulazac, Autoédition, 1987 (don de Patrick et Martine Prost).
- Fenié Bénédicte et Jean-Jacques, *Dictionnaire des pays et provinces de France*, Bordeaux, Sud Ouest, 2000 (don de Patrick et Martine Prost).
- Laroza O., *Guide touristique, historique et archéologique de la Gironde*, Bordeaux, Féret et fils, 1975 (don de Patrick et Martine Prost).
- Collectif, *François Augiéras ou Le théâtre des Esprits*, L'Île Verte, 1998 (don de Patrick et Martine Prost).
- Pussegur Daniel, *La Dordogne en 500 questions*, Bordeaux, Sud Ouest, 2006 (don de Patrick et Martine Prost).
- *Le secours immédiat des électriciens et gaziers, 40, allée du Port, Périgueux. Association pour secours en cas de décès. Statuts*, Périgueux, impr. Bousquet, [1955 ?] (don de Patrick et Martine Prost).
- *Reflets du Périgord*, été automne 1992, n° 5, « Hommage à Pierre Fanlac » (don de Patrick et Martine Prost).
- Ochs Patrick et Correa José, *Rue de la Muette, carnet de route*, Périgueux, La Lauze, 2008 (don de Patrick et Martine Prost).
- Fulbert Dumonteil, *Le Périgord gourmand de Fulbert Dumonteil*, Castelnaud-la-Chapelle, L'Hydre, 1996 (don de Patrick et Martine Prost).

- Grandin Michel, *Villages de France : histoires et portraits*, Paris, François Bourin, 1996 (don de Patrick et Martine Prost).
- Miquel Pierre, *Petite histoire des noms de lieux villages de France*, Paris, Albin Michel, 1993 (don de Patrick et Martine Prost).
- *Lycée national de Périgueux. Distribution solennelle des prix du samedi 13 juillet 1930*, Périgueux, impr. E. Ribes, 1935 (don de Patrick et Martine Prost).
- *Statut national du personnel des industries électriques et gazières*, Paris, Imprimerie nationale, 1946 (don de Patrick et Martine Prost).
- Dupuy Hervé et Lecat Michel, *Le drapeau rouge flotte à Bergerac : les 119 photographies retrouvées du camp soviétique de Creysse : janvier-août 1945*, Beaumontois-en-Périgord, Secrets de Pays, 2019 (don de Michel Lecat).
- Dotte-Mespoulède Isabelle, *Vieilles églises en Périgord. 2. L'abbaye de Chancelade*, Le Bugue, PLB, 1992 (don de Dominique Audrerie).
- Bouyé Édouard, *Vieilles églises en Périgord. 5. L'église de Saint-Martin de Limeuil*, Le Bugue, PLB, 1994 (don de Dominique Audrerie).
- Bondonneau Romain (sous la dir.), *Bestiaire Périgourdin*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 3, 2015 (don de l'éditeur).
- Bondonneau Romain et Boutin Enora (sous la dir.), *Doisneau et la Dordogne*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 4, 2017 (don de l'éditeur).
- Bondonneau Romain (sous la dir.), *Alain Carrier. Dessinateur et affichiste*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 6, 2017 (don de l'éditeur).
- Cohen Claudine et Bondonneau Romain (sous la dir.), *Anthologie de la Préhistoire littéraire*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 7, 2018 (don de l'éditeur).
- Boutin Enora et Bondonneau Romain (sous la dir.), *La Dordogne des grands photographes*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 8, 2018 (don de l'éditeur).
- Bondonneau Romain (sous la dir.), *L'expérience de la forêt*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 9, 2019 (don de l'éditeur).
- Bondonneau Romain (sous la dir.), *Montaigne et Nous*, Association Périgord Patrimoine, coll. Sédiments, n° 10, 2019 (don de l'éditeur).
- Bondonneau Romain (sous la dir.), *Carsac et Aillac*, Association Périgord Patrimoine, coll. Les petits guides Périgord Patrimoines, 2011 (don de l'éditeur).
- Bondonneau Romain (sous la dir.), *La Boétie et Sarlat*, Association Périgord Patrimoine, coll. Les petits guides Périgord Patrimoines, 2012 (don de l'éditeur).
- *Notre Province*, n° 1 à 19 (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).
- *Le « RAC » déchaîné*, n° 1, décembre 1944 (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- *Forces françaises, organe hebdomadaire du secteur nord de la Dordogne. AS, n° 4, 9-10 septembre 1944* (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- *Forces françaises, hebdomadaire militaire régional des forces françaises de l'intérieur édité par le régiment « RAC » (Dordogne-Nord), 21 août 1944 ; n° 3, 27 août-3 septembre 1944 ; n° 8, 4-11 octobre 1944 à n° 13, 8-15 novembre 1944 ; n° 20, 27 décembre-3 janvier 1945 ; n° 24, 24-31 janvier 1945* (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- *Cahiers Léon Bloy*, n° 1, septembre-octobre 1924 ; n° 5, mai-juin 1925 ; n° 2 (2<sup>e</sup> année), novembre-décembre 1925 ; n° 4 (2<sup>e</sup> année), mars-avril 1926 à n° 1 (3<sup>e</sup> année), septembre-octobre 1926 ; n° 3 (3<sup>e</sup> année), janvier-février 1927 à n° 6 (4<sup>e</sup> année), juillet-août 1928 ; n° 2 (5<sup>e</sup> année), novembre-décembre 1928 à n° 5-6 (15<sup>e</sup> année), mai-août 1939 (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- *Recueil littéraire de la Dordogne*, n° 1, 1<sup>er</sup> avril 1829 à n° 4, mai 1829 ; n° 6, juin 1829 à n° 10, août 1829 ; n° 12, septembre 1829 ; n° 14, octobre 1829 à n° 23, avril 1830 ; n° 25, juin 1830 ; n° 27, août 1830 ; n° 28, septembre 1830 ; n° 31, décembre 1830 ; n° 34, mars 1831 à n° 36, mai 1831 ; n° 38, juillet 1831 à n° 40, septembre 1831 (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- *Bulletin du département de la Dordogne*, 1806, complet (n° 1 à 27) ; 1807, complet (n° 28 à 79) ; 1808, complet (n° 80 à 131) ; 1809, complet (n° 132 à 183) ; 1810, n° 184 à 209 et n° 211 à 235 ; 1811, n° 236 à 272 et n° 274 à 287 ; 1812, n° 290 à 340 ; 1813, complet (n° 341 à 392) ; 1814, n° 393 à 395 et n° 397 à 444 ; 1815, complet (n° 445 à 496) ; 1816, n° 2 à 16 et n° 18 à 22 ; 1818, n° 123 à 157 ; 1819, n° 171, n° 173 à 175 et n° 179 à 211 ; 1820, n° 212 à 231 et n° 233 à 239 (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- *Feuille supplémentaire d'annonces et avis divers du Bulletin du département de la Dordogne*, 1811, n° 1, n° 3 ; 1813, n° 56 à 85, n° 87, n° 89 à 96, n° 98 à 101 ; 1814, n° 102 à 127, n° 129 à 140 ; 1815, n° 141 à 149, n° 151, n° 153, n° 155, n° 158 à 161, n° 163, n° 165, n° 168, n° 172, n° 173, n° 175, n° 177 à 183 ; 1816, n° 184 à 188, n° 190 à 199, n° 202, n° 203 (don de la médiathèque Pierre-Fanlac).

- Pomarel-Olivier Suzy, *Hommage à Raoul Personne, déporté à Buchenwald*, tapuscrit, 2019 (don de l'auteur).

- Fayolle Gérard et Pralong Francis, *La grande histoire du Périgord illustrée*, Neuvic-sur-l'Isle, Les Livres de l'Îlot (don de l'éditeur).

Huguette Bonnefond



## DANS NOS COLLECTIONS

### Le premier dictionnaire linguistique et encyclopédique : *Ambrosii Calepini Dictionarium*, édition de 1577<sup>1</sup>

#### Une innovation

Le titre en latin du livre, *Ambrosii Calepini Dictionarium*, est explicite : il s’agit d’un dictionnaire écrit par Ambrogio Calepino (1440 ?-1511), moine italien, de l’ordre augustinien (fig. 1). Il est publié en 1502, d’abord en latin et en italien, à Reggio dans la province d’Émilie. Il est progressivement augmenté d’autres langues, sept dans l’édition de 1577 conservée à la SHAP<sup>2</sup> (fig. 2), huit dans l’édition de 1586 publiée à Lyon : à côté du latin et de l’italien, le grec et l’hébreu (langue de culture encore au xvii<sup>e</sup> siècle) pour les langues anciennes, le français, l’espagnol, l’anglais et l’allemand pour les modernes. À partir du xvi<sup>e</sup> siècle, plusieurs savants ont pris le relais de Calepino pour le compléter et introduire d’autres langues, comme par exemple les frères La Cerdà, jésuites espagnols. On connaît aussi Jean Passerat (1554-1602), humaniste français et poète qui, par ailleurs, collabora notamment à la *Satire Ménippée*, écrit satirique qui soutenait le futur Henri IV contre les prétentions de l’Espagne.



Fig. 1.

1. Cette édition a été imprimée à Paris (Lutetiae, apud Johannem Macaeum).  
2. SHAP1015858.

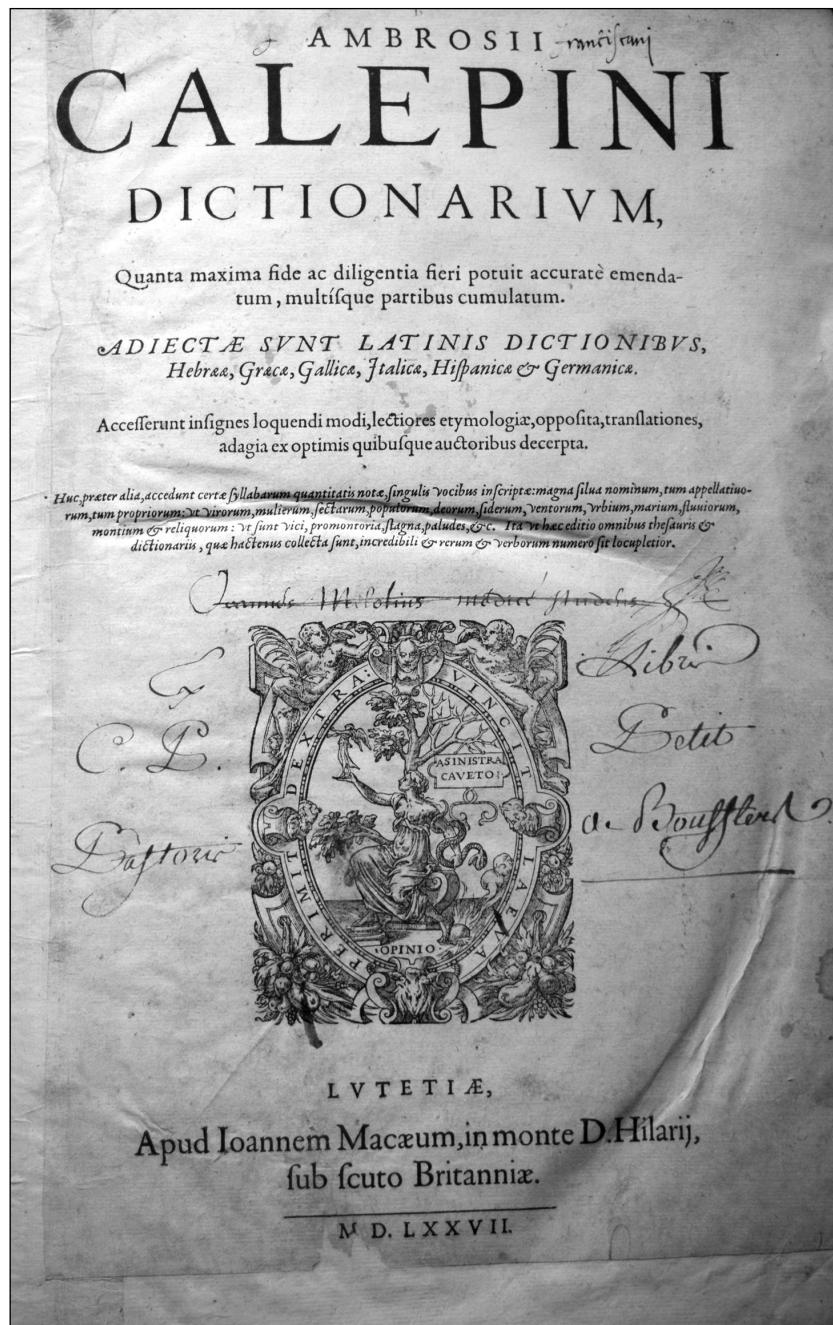


Fig. 2.

## Rayonnement du dictionnaire

Le dictionnaire de Calepino a eu un succès européen et a connu de très nombreuses éditions jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle – il existe à la Bibliothèque nationale une édition publiée en 1778. Pourquoi ? Tout simplement parce que sa publication a comblé un manque : c'était un dictionnaire à la fois de langue et une encyclopédie. Or ce type d'ouvrage n'existe pas auparavant. Qu'il soit rédigé en latin n'était pas un obstacle pour la lecture. Le monde savant a communiqué en latin jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle et, plus largement, la minorité qui faisait des études apprenait le latin et, souvent, le grec ; en outre, la diffusion des dictionnaires était très limitée. Pour la langue française, il faut se souvenir que les premiers dictionnaires l'associaient au latin ; le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne (qui fut l'imprimeur de François I<sup>er</sup>) est publié en 1549, le *Dictionnaire françois-latin ou Thresor de la langue françoise* en 1606, après la mort de son auteur, Jean Nicot – de son nom vient le mot *nicotine*. Sont ensuite publiés *Les origines de la langue françoise* de Gilles Ménage (1650), – c'est le premier dictionnaire étymologique du français –, le dictionnaire de Pierre Richelet, en 1680, imprimé à Genève sous le titre *Dictionnaire contenant les mots et les choses, des remarques sur la langue et les termes des arts et des sciences*. Le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, en 1690, est plus proprement un dictionnaire de langue française, il précède celui de l'Académie française publié en 1694. Aujourd'hui, le seul dictionnaire latin-français encore vivant est celui de Félix Gaffiot, dont une version revue est disponible en ligne ; l'abandon accéléré des langues anciennes aboutira probablement à moyen terme à la disparition de l'édition papier.

## Organisation du dictionnaire de Calepino

L'édition de la bibliothèque de la SHAP compte 1 474 pages in-folio, sur deux colonnes. L'exemplaire a été beaucoup utilisé ; certains articles sont marqués d'une croix en marge, d'autres annotés en latin. Il a appartenu à un membre de la famille de Boufflers, qui a laissé la trace d'un ex-libris manuscrit en page titre.

Sans entrer dans une étude détaillée, voici ci-contre l'article *Humanus* (« Humain ») (fig. 3).

L'entrée est donc l'adjectif latin *humanus*, décliné et suivi de ses principaux sens, en latin, hébreu et grec. Suivent ensuite les traductions, ici en trois langues. Pour le français, comme pour les autres langues, Calepino reprend la désignation latine : « Gal », abréviation de « Gallica » = gaulois. De même, « Hispanica » (= espagnol) est abrégé en « Hisp », « Germanica » (= allemand) en « Germ ». D'autres acceptations peuvent ensuite être données, toujours introduites par le signe ¶ et toujours en latin ; elles sont accompagnées

Hūmanūs, na, num, denominatiuum est ab homine deductum, Benignus, mitis, lenis, facilis, affabilis, blandus. Χινάνθανάν. φιλάνθρωπος, ἀνθρώπινος, ἀνθρώπωπος. Gal. Humain, d'homme doux, courtois. ITAL. *Humano, benigno*. Ger. Menschlich. HISP. *Cosa humana y benigna*. } sicut à fera ferinus. Cic. 4. Ver. Quod est aliud in illa prouincia genus huma-  
num? Plin. lib. 11. cap. 49, Sunt iis etiam humano calculo remedia præ-  
cipua. id est calculo, qui in homine generatur. Cic. pro Rosc. Amer.  
Portentum atque monstrum certissimum est, esse aliquem humana  
spécie & figura, qui tantum immanitate bestias vicerit, ut propter  
quos hanc suauissimam lucem aspicerit, eos indignissimè luce priu-  
arit: quum etiam feras inter se se partus atque educatio, & natura ipsa  
conciliet, &c. Terent. in Andr. Hæc ego putabam esse omnia humani  
mansuetique animi officia. ¶ Accipitur etiam interdum humanus pro  
eo quod ab hominis natura non abhorret. Terent. in Adelp. Nam hoc  
quidem ferendum aliquo modo est, Persuasit nox, amor, vinum,  
adolescentia: humanū est. Vbi donatus, Nihil tandem ex ea sumptum  
consuetudine est quod non humanum. Et hoc dicere solemus, vbi pec-  
catum quidem non negamus, sed tolerabile esse dicimus.

Fig. 3.

de citations, ici de Cicéron [Cic.], Pline [Plin.] et Térence [Terent.]. Dans l'ensemble du dictionnaire, Virgile et Pline sont privilégiés. C'est l'ordre, à très peu près, qui sera adopté ensuite dans les dictionnaires jusqu'à aujourd'hui avec le couple définition-citation.

En même temps que des articles sur les mots, le dictionnaire de Calepino a une vocation encyclopédique et contient donc des articles à propos de personnes – par exemple Caesar (César), Cicero (Cicéron), Romulus, etc. –, de villes – Roma – et d'institutions – Senatus (le Sénat), Censor (Censeur), etc.

### De Calepino à *calepin*, histoire d'une antonomase

Notre mot *calepin* appartient à la série des antonomases, c'est-à-dire de mots issus d'un nom de personne, comme *poubelle*, *chatterton*, *dédale* ou *fiacre* ; il vient bien du nom d'Ambrogio Calepino, devenu célèbre grâce à son dictionnaire. *Calepin* a d'abord désigné, dès 1534, un dictionnaire, sens qui ne s'est pas maintenu, puis au xvii<sup>e</sup> siècle, par analogie avec le contenu d'un dictionnaire, un recueil de renseignements. Cet emploi est bien vivant au xviii<sup>e</sup> siècle, on le relève même dans un titre de livre, *L'Agenda des auteurs, ou calepin littéraire à l'usage de ceux qui veulent faire des livres*



(1755) de Rémond de Saint-Sauveur – cet ouvrage est lui aussi présent dans la bibliothèque de la SHAP. Le sens moderne n'est relevé qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et *calepin* désigne donc aujourd'hui un « carnet de poche sur lequel on inscrit des renseignements divers, des notes, des réflexions, [...] en vue d'un usage personnel » (*Trésor de la langue française*).

Tristan Hordé



# Revue de presse

- *Les amis de Saint-Pardoux-de-Mareuil*, n° 32, janvier 2020 : « Lavoir couvert des Caves » ; « Réfection du mur de soutènement des terres » ; « Approchons-nous des chapiteaux de l'église de Saint-Pardoux » (J. Vives).
- *Groupe de recherches historiques du Nontronnais*, n° 510, janvier 2020 : programme des conférences de 2020.
- *Groupe de recherches historiques du Nontronnais*, n° 513, mars 2020 : « Strasbourg-Périgueux, villes sœurs » (C. et F. Schunck).
- *Lemouzi*, 7<sup>e</sup> série, n° 224, 2019-2 : « Comment soignait-on sous Louis XIV, l'exemple d'une ordonnance médicale prescrite en 1655 » (collectif).
- *Roccafortis. Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, n° 65, janvier 2020 : « Le contrôle de la marine à Rochefort sous l'Ancien Régime » (P. Duprat).
- *Bulletin de la Société historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch*, n° 183, 1<sup>er</sup> tr. 2020 : « Regards sur l'hôtellerie arcachonnaise » (J. Dubroca) ; « Le renouvellement des élites sociales au XVII<sup>e</sup> siècle » (P. Faure).
- *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, n° 434, 4<sup>e</sup> tr. 2019 : « Louis Ducos du Hauron (1837-1920) inventeur de la photographie en couleurs » (J. Petitjean).
- *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, n° 810-811, t. CXVII/2, juillet-décembre 2016 : « La terre est-elle ronde ? » (T. Lambre) ; « Peintures murales du château de Murol à Saint-Amant » (Y. Morvan).
- *Académie des Beaux Arts, Institut de France*, lettre de l'Académie, n° 91 : dossiers « Patrimoine de l'Académie », « La Fondation Paul Marmottan : entretenir le passé, regarder le futur » (P. de Carolis) ; « La Fondation Claude Monet à Giverny » (H. R. Gall) ; « La Fondation Béatrice Ephrussi de Rothschild » (L. Barthélémy-Labeeuw) ; « La Fondation Jean et Simone Lurçat » (X. Hermel).
- *Direction régionale des Affaires culturelles Nouvelle Aquitaine, Service régional de l'archéologie, Bilan scientifique 2017* : travaux et recherches archéologiques en Dordogne de la page 156 à 238.

- *Le Festin*, avril 2020 : « Portrait de ville : Périgueux insolite et remarquable » (M. Balout) ; « Les bassins à flot de Bordeaux : la concordance de temps » (É. Cron).
- *Art et Histoire en Périgord Noir*, n° 160, 2020/1 : « Un homme double face : François Bordes / Francis Carsac » (J.-P. Loiseau) ; « Éléments d'une petite histoire du château de Campagnac » (M. Feigneux).
- *Société archéologique et historique de la Charente, bulletins et mémoires*, 2019 : « La sortie annuelle à Villebois-Lavalette » (J. Baudet) ; « La bataille de Saint-Amant-de-Boixe en 575 » (J. Baudet) ; « La franc-maçonnerie en Charente. 1744-1939 » (B. Beauchet)
- *Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, bulletin*, n° 2020, 1<sup>er</sup> tr. 2020 : « Louis-Antoine de Bougainville » (G. Valet).
- *Église en Périgord*, n° 3, mars 2020 : « Voici 150 ans, les débuts de la maison Saint-Vincent » (J.-C. Peteytas).
- *Revue archéologique de Bordeaux*, t. CIX, 2018 : « À propos du cénotaphe de Montaigne [fragments] » (R. Coustet).
- *Aquitaine historique*, n° 139, mars 2020 : « Légendes et contes de fées en Gironde (2<sup>e</sup> partie) » (A. Hambücken) ; « Une approche du goût au Moyen Âge » (S. Lefèvre).
- *Revue historique du Centre-Ouest*, t. XVII, 2<sup>e</sup> sem. 2018 : « Un tour d'Aquitaine royal à l'été 1137. Les voyages de Louis VII et de sa suite à l'occasion de son mariage avec Aliénor » (S.-A. Laurent) ; « Monseigneur Pie et les cinq conciles provinciaux d'Aquitaine (1850-1868) » (M. Mathieu) (dont celui de Périgueux en 1856).

Huguette Bonnefond

# Visite du 15 février 2020

## L'église et la lanterne des morts d'Atur

par Huguette BONNEFOND

### L'église Notre-Dame d'Atur

L'église Notre-Dame d'Atur (dite aussi église Saint-Jean) est datée du XII<sup>e</sup> siècle en grande partie. Elle est de style roman, malgré les nombreuses transformations subies au cours des siècles. Les sources sont peu nombreuses. La visite canonique de 1688 mentionne : « la nef paroît avoir été voutée, n'est lambrissée n'y pavée, n'y vitrée ». La guerre de Cent Ans et les guerres de Religion ont probablement marqué leur passage par des destructions. En 1812, Pierre Benoît de Laubrenet écrit au préfet pour l'alerter sur l'état de l'église : « Une église qui déjà en l'an huit demandait des réparations pressantes se trouve maintenant dans un état qui menace ruine... ». En 1876, grâce à M. Meunier, architecte à Périgueux, des travaux sont entrepris, la voûte en plâtre et les lattis datent de cette époque.

L'église mesure 30 mètres de long sur 8 mètres de large. Composée d'une nef unique elle est prolongée d'un avant-chœur, dont le clocher carré couvre la coupole, et d'un chœur voûté en berceau.

#### Extérieur

Le portail (fig. 1), qui s'ouvre au sud, possède quatre voussures en arc plein cintre à moulures prismatiques qui retombent sur de fines colonnettes. L'archivolte extérieur repose sur des culots à angelots, seul celui de droite est

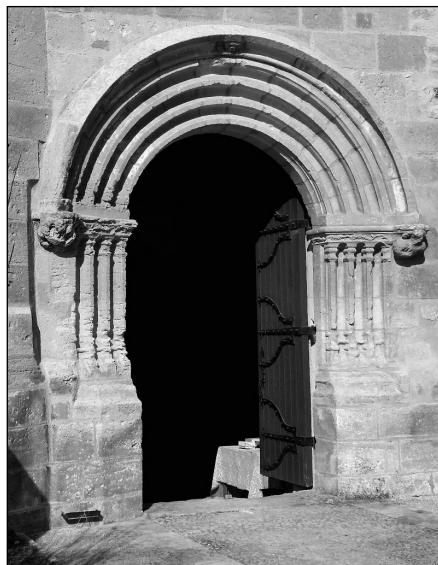


Fig. 1.

encore visible. On voit également un décor sculpté de feuilles de chênes. Au centre et au-dessus des voussures, figure une tête grimaçante, sorte de masque. Ce portail est daté du xv<sup>e</sup> siècle ainsi que les trois contreforts.

Cette église, à l'origine fortifiée, a été dotée d'un système défensif dont il reste des mâchicoulis à l'arrière.

Le clocher carré est contrebuté par des contreforts massifs, restaurés ou créés au xix<sup>e</sup> siècle, au nord et à l'angle sud-ouest.

Le chœur possède deux arcs d'applique sur les façades sud et nord.

## Intérieur

La nef se compose de trois travées. Tout autour court une frise, départ des voûtes gothiques du xv<sup>e</sup> siècle. Elles se sont effondrées avant le xvii<sup>e</sup> siècle et ce n'est qu'à la fin du xix<sup>e</sup> siècle qu'on tronque les six colonnes à la hauteur de la naissance des voûtes et que l'on construit une voûte en berceau.

La chapelle de la Vierge (fig. 2) s'ouvre sur un arc en plein cintre, côté nord. Elle devait, à l'origine, constituer le transept prévu et non construit côté sud, des traces sont visibles dans l'actuelle charpente. Elle est sous croisées d'ogives. Au sud, les retombées se font sur des culots ornés. Au sud-ouest, le culot orné est un angelot portant un écusson. Celui du sud-est représente une sorte de dragon, style gothique flamboyant du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle comporte un second étage qui servit de chambre de défense : le mur nord est percé d'une meurtrière. Un escalier à vis permet d'y accéder.

La nef est séparée du chœur par des marches. Une très belle table de communion en noyer datée de 1779 a été installée devant l'avant-chœur. L'arc plein cintre côté nef a été restauré en 1757 (cette date y est inscrite). Cet avant-chœur, de plan carré, est formé de quatre grands arcs plein cintre.

La coupole est, en un premier temps, octogonale puis sphérique. Jean Secret utilise le terme de « coupole empirique ». Cette coupole est plus proche d'une coupole sur trompes que sur pendentifs.

Le chœur est voûté d'un berceau et se termine par un chevet plat.

En 1989, lors de travaux de restauration de l'église, ont été découvertes des peintures des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, qui ont été étudiées par Christian Morin, restaurateur de peintures murales en Aquitaine, dont une tête de chevalier gravée et un rempart, non visibles actuellement. Côté nord, court, sous la voûte du chœur, une litre avec blason. Au-dessous, des peintures du XV<sup>e</sup> siècle figurent des personnages représentant des fragments de la Cène, le Christ au mont des Oliviers et le baiser de Judas. Ces peintures ont été restaurées mais beaucoup d'éléments sont manquants (fig. 3).



Fig. 2.

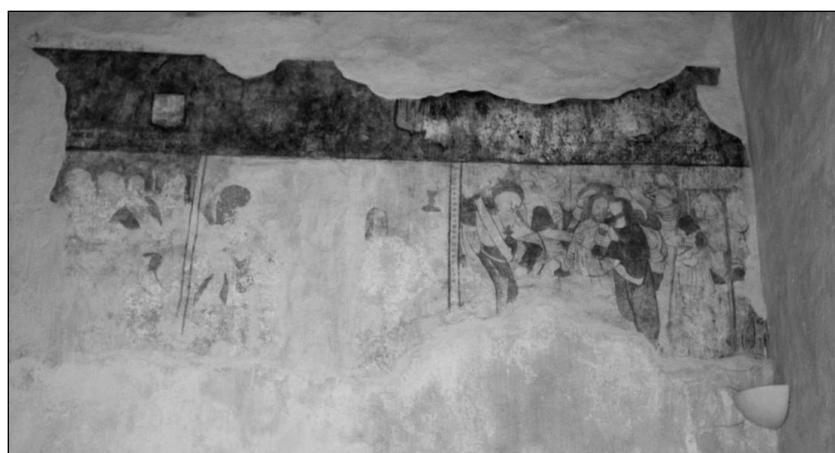


Fig. 3.

Côté ouest, on trouve des décors en partie XIII<sup>e</sup> siècle et XV<sup>e</sup> siècle, d'après François Gondran : un quadrillage rouge avec, à l'intérieur, des fleurs et souligné, à la base, « par une fresque en pointe de diamant ».

L'église est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 21 mai 1947.

### Objets mobiliers

La cuve baptismale du XV<sup>e</sup> siècle, de forme octogonale, possède huit blasons fortement abîmés lors de la Révolution. Elle repose sur un cylindre à neuf pieds rayonnants moulurés. Il s'agit probablement d'une clé de voûte du XV<sup>e</sup> siècle. L'ensemble est classé monument historique en décembre 1947.

Un beau meuble de sacristie deux corps du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec chasublier, en très bon état, a été classé monument historique le 29 mars 1968.

L'église renferme également :

- une chaire en noyer du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les quatre évangélistes,
- un retable, du XVIII<sup>e</sup> siècle, en noyer avec décor sculpté. Les statues des niches ont disparues.
- un autel, certainement du XIX<sup>e</sup> siècle, en bois. Les personnages peints ont été recouverts de cire et ne sont plus visibles.
- trois tableaux du XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'avant-chœur, en mauvais état. L'un d'eux, représentant Jean-Baptiste baptisant le Christ, mériterait d'être restauré.
- une sculpture en bois polychrome du XVIII<sup>e</sup> siècle, où figure la Trinité avec Dieu le Père, le Christ et le Saint Esprit avec la colombe (fig. 4). Elle pourrait faire l'objet d'une demande d'inscription aux monuments historiques.

Les vitraux sont datés de 1870 et signés Audogneau. Mais deux sont du XX<sup>e</sup> siècle (1993) du maître verrier périgourdin, Louis Martin.



Fig. 4.

## La lanterne des morts

Il reste en France une centaine de « lanternes des morts », qui sont aussi appelées fanaux, faisceaux de lumière... Elles sont de forme ronde ou carrée, hexagonale ou octogonale, leur hauteur varie de 5 à 20 mètres. Elles apparaissent dès les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

En 1122, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, nous dit :

« Il faudra tenir compte de ce qu'au milieu du cimetière, un monument de pierre ait à son sommet la place d'une lampe, à cause du respect que l'on doit aux fidèles qui y reposent, cette lampe doit éclairer les lieux saints toute la nuit ».

Les lanternes des morts restent encore de nos jours des énigmes sur leur implantation et même l'usage auquel elles étaient destinées : « fanal des morts, tour de résurrection ou repère pour le voyageur par temps d'obscurité ou de brouillard. »

L'appellation « lanterne des morts » est récente. Elle n'apparaît qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. En Périgord, seulement trois sont conservées (Atur, Sarlat et Cherveix-Cubas).

La lanterne des morts d'Atur (fig. 5) se dresse au centre de l'ancien cimetière, à 500 mètres de l'église. C'est une colonne circulaire évidée, d'une hauteur de 5 m environ et d'un mètre de diamètre, en forme de tourelle se terminant par un lanternon de forme conique, surmontée d'une croix de fer forgé qui n'est pas d'origine. Sa partie supérieure, véritable lanterne, est percée de quatre ouvertures séparées les unes des autres par deux colonnettes. En bas, une petite porte permet d'accéder au système de levage. L'ensemble est posé sur un socle de pierre.

Grâce à leur lanternon, ces édifices ont une fonction de veilleuse. On y entretient la flamme, en hissant, à l'aide d'une poulie et d'une corde, un godet contenant de l'huile et la mèche allumée. Si les lanternes étaient assez larges, on accédait à leur sommet par un escalier ou en s'aidant de trous pratiqués dans le mur ou de crampons de fer.

La lanterne des morts de Cubas, non loin d'Hautefort, est semblable à celle d'Atur par sa



Fig. 5.

forme, mais son clocheton est surmonté d'une croix en pierre. Son cimetière est proche d'une ancienne voie romaine.

La troisième connue en Périgord est celle de Sarlat, d'aspect beaucoup plus monumental qui en fait une chapelle sépulcrale. Elle possède des peintures murales, une litre avec des écussons. Le plafond sur fond bleu, avec firmament, soleil et lune, étoiles, est parsemé de fleurs de lys.

Celle d'Atur, probablement construite vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, semble la plus ancienne.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, suivant les traditions périgourdines, les lanternes des morts étaient allumées pour chaque décès et l'inhumation avait lieu trois jours après l'allumage de la lanterne.

Depuis les lampes posées sur les tombeaux romains, en passant par les lanternes des morts au Moyen Âge, jusqu'à flamme que l'on ranime chaque soir au pied de l'Arc de triomphe, la lumière reste source de vie, de mémoire et de gratitude.

H. B.

*Un grand merci à nos collègues Michel Leghait et Marie-France Bunel pour leur aide.  
Photos : Michel Roy et Michel Leghait.*

### **Bibliographie**

- DAUXERRE Gérard, 1991. *Ces mystérieuses lanternes des morts*, Civray, Les Amis du Pays civraisien.
- POMMARÈDE Pierre, 2004. *Le Périgord des églises et des chapelles oubliées, tome II, À l'ombre du clocher*, Périgueux, Pilote 24.
- ROUX Joseph, 1927. « Visite canonique du diocèse de Périgueux en 1688 », *Bulletin de la SHAP*, t. LIV.
- SECRET Jean, 1968. *Périgord roman*, Zodiaque.
- *Zone de protection architecturale : Atur. Étude engagée et élaborée à la demande de la commune d'Atur, sous la conduite de M. Emmanuel Payen, architecte des Bâtiments de France (SDA Dordogne)*, tapuscrit.

## **COURRIER DES CERCHEURS ET PETITES NOUVELLES**

par Brigitte DELLUC

### **COURRIERS DES CERCHEURS**

- M. Jean-Philippe Strauel, président de la Société d'histoire de la Hardt et du Ried (Centre Alsace) (jph.strauel@free.fr) nous envoie la photo d'une « plaque de voiture d'un revendeur de voiture alsacienne Mathis à Périgueux, datant sans doute des années 20-30 » (fig. 1), ainsi que deux documents évoquant le déplacement des Alsaciens en Périgord : « Un couvercle de caisse de déménagement de la bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg en 1939 (fig. 2) et un certificat de bonne conduite, trouvé aux puces l'été dernier, d'une personne sans doute d'Elsenheim, née à Montignac en 1939 (fig. 3). » Ce certificat du 153<sup>e</sup> régiment d'infanterie motorisée a été délivré le 23 février 1962, par le colonel Degas, au 1<sup>re</sup> classe Étienne Losser, qui était né le 23 octobre 1939 à Montignac (Dordogne).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

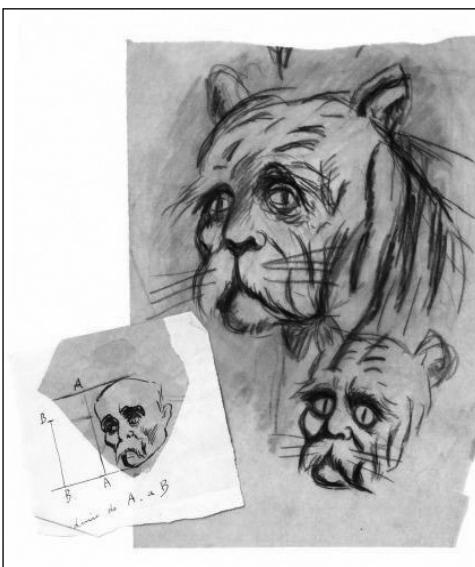


Fig. 4.

de Périgueux (fig. 5) (voir *BSHAP*, 2019, p. 71-82) ; 3 - Une étiquette du revigorant Vin de Bugeaud, au quinquina et au cacao, vendu en carafe

- Pour compléter divers de ses articles, le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr) a déniché sur Internet : 1 - Un dessin de Clemenceau en tigre (fig. 4), œuvre de Sem (Georges Goursat), sans date, mine de plomb et rehaut de crayon gras sur calque (24,5 x 17 cm), vendue 2 550 euros en salle des ventes le 9 mai 2011. Ce dessin fut présenté en 1980 dans l'exposition « Clemenceau, du portrait à la caricature » au « musée des deux victoires » (ou musée national Clemenceau-de Lattre) à Mouilleron-en-Pareds en Vendée (voir *BSHAP*, 2008, p. 473-490) ; 2 - Une carte postale ancienne reproduisant un billet de nécessité du 24 juin 1916, émis par la chambre de commerce



Fig. 5.



Fig. 6.



Fig. 7.

portant ce nom (fig. 6 et 7). Un jugement du tribunal de commerce de Paris du 16 octobre 1882, confirmé par arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 mai 1884, stipule que MM. Lebeault, Mayet et C<sup>ie</sup>, pharmaciens, « ont seuls le droit de se servir du nom de Bugeaud » pour ce vin « dit toni-nutritif », qui a fait l'objet de contrefaçons (annonce dans *L'Union pharmaceutique*, février 1886, p. 103) (Voir *BSHAP*, 2012, p. 227-258).

- Sa compagne (anne-bourgeoislenoir@hotmail.fr), son frère Christophe (ch.poidevin@outlook.fr) et sa famille nous informent du décès d'Hervé Poidevin, le mardi 5 juin 2020 à Blois (Loir-et-Cher). Ce chercheur s'est passionné pour les graffiti des châteaux (voir son « blog Hervé Poidevin Les pierres du songe »). Il était venu participer au colloque des Amis de Cadouin en 2012, avec notre collègue Serge Avrilleau. Il avait démontré que les graffiti de la Porte des Tours de Domme ne devaient rien aux templiers, contrairement à ce qui avait été publié par le chanoine P. M. Tonnellier (*Archéologia*, 1970, n° 32, 33 et 1971, n° 38), à la suite d'estampages plus que douteux et que les 70 templiers emprisonnés à Domme, dont la liste a été publiée par A. Goineaud-Bérard (*BSHAP*, t. CXXVII, 2000, p. 263-285 et *Templiers et hospitaliers en Périgord*, Pilote 24, 2002, p. 245-262), n'ont pu y séjourner, vu l'exiguïté des lieux (Poidevin H., « Les templiers en Périgord », *Actes du XIX<sup>e</sup> colloque des Amis de Cadouin*, p. 43-53 ; voir aussi dans ce volume p. 262 et la notice de Wikipedia sur Domme).

- M. Jean-Pierre Boissavat (Le Puy-Saint-Astier 24110 Saint-Astier), faisant écho à la parution de la 4<sup>e</sup> livraison 2019 de notre *Bulletin* consacrée à l'évacuation des Alsaciens en 1939, signale que l'écrivain Jean Orieux (1907-1990) relate, non sans humour, l'arrivée des Alsaciens en Limousin dans son ouvrage *Souvenirs de campagne*. Jean Orieux était alors inspecteur de l'enseignement en Limousin. J.-P. Boissavat rappelle que cet auteur résida longtemps au Bugue, rue de La Reynerie.

- M. Claude Ribeyrol (claude.ribeyrol@neuf.fr ; tél. 01 73 70 56 85) annonce la sortie de sa lettre d'avril 2020 sur le site [www.guyenne.fr](http://www.guyenne.fr). Il a continué à dépouiller les dossiers E 232, E 716, E 625 et E 627 de la série E des Archives départementales de Pau. Dans sa lettre précédente (mars 2020), il indiquait l'absence du traité de paix entre Jean V duc de Bretagne et Jean de Bretagne, comte de Périgord, dans le dossier E 643. En fait, le manuscrit correspondant existe bien dans ce dossier, mais plié et très abîmé ([http://guyenne.fr/ArchivesPerigord/Pau/E643/E643\\_Traite\\_Bretagne.htm](http://guyenne.fr/ArchivesPerigord/Pau/E643/E643_Traite_Bretagne.htm)).

« Ce traité de paix est de mon point de vue une archive majeure de notre Histoire, de l'histoire de la Bretagne et de la guerre de Cent Ans. Désormais, après avoir renoncé par ce traité à leur souveraineté sur la Bretagne, les descendants de Charles de Blois allaient consacrer toutes leurs forces à la conquête décisive de la "Guyenne" jusqu'à la victoire sur les troupes du vieux Talbot. Un cycle majeur de notre histoire s'achevait ici. » M. Ribeyrol

lance un appel pressant à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire médiévale du Périgord : « Je vieillis, le site “guyenne” est appelé à disparaître, du moins sous sa forme actuelle, mais j'eusse aimé qu'une restauration et une mise en valeur de ce manuscrit puisse un jour être exposée ».

### DEMANDES DES CHERCHEURS

- Le jour de l'excursion de notre compagnie dans l'église d'Atur, le 15 février 2020, une question a été posée par M. Cournil, maire d'Atur. « Lors des travaux extérieurs sur l'église du village, a été mise au jour, au-dessus du portail d'entrée, légèrement à l'ouest de celui-ci, une niche renfermant un crâne (fig. 8, photo M. Cournil). La niche a depuis été rebouchée et le crâne conservé en lieu sûr ». De quoi s'agit-il ? Y a-t-il d'autres exemples en Périgord ?

- M. Christian Dumaitre, auteur/concepteur de projets (dumaitre.christian@orange.fr ; tél : 06 32 53 50 78) effectue des recherches sur « l'abbé Mazeau, un personnage périgourdin qu'il a connu, fréquenté et dont il cherche à retracer le parcours... En effet, l'abbé Mazeau, qui fut, de 1955 à 1992, curé de Marsac-sur-l'Isle et de Chancelade (où j'ai eu le plaisir de participer à la restauration de l'abbatiale durant deux années à ses côtés), est tombé totalement dans l'oubli. Il fut le successeur de l'abbé Pommarède, membre éminent de votre Société, sur la paroisse de Marsac-sur-l'Isle au début des années cinquante. J'aimerais savoir ce que vous avez sur lui comme informations sur ses actions, pour les années passées en Dordogne, sur le territoire de l'évêché de Périgueux, ainsi que sur son parcours personnel (origines, lieux de formation...) ».

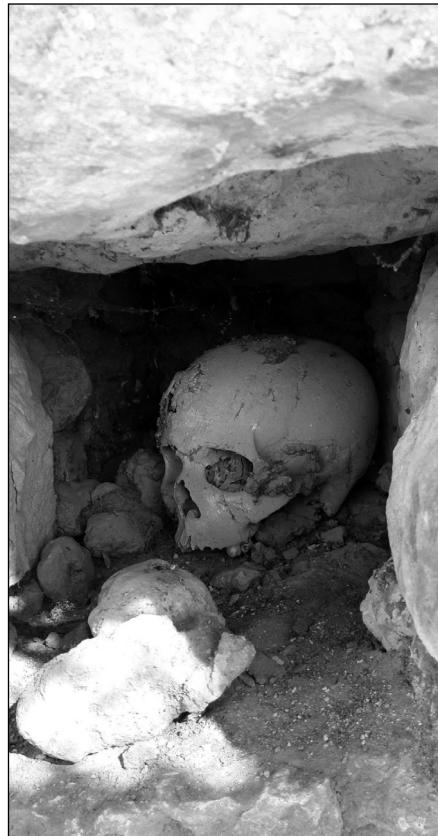


Fig. 8.

## INFORMATIONS

- La Fondation du Patrimoine signale l'inauguration du sentier d'interprétation de la zone humide du lavoir du Gau, sur les communes de Connezac et Chantérac (site Natura des vallées de la Double) et le lancement de deux collectes de fonds pour la restauration du château de Nontron et de fontaines à Sainte-Orse.

### **CORRESPONDANCE POUR « COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »**

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M<sup>me</sup> Brigitte Delluc, vice-présidente, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

La 1<sup>re</sup> livraison 2021 de notre Bulletin sera consacrée  
au thème « Industries, fabriques et entreprises ».

Merci de nous communiquer les titres de vos projets dès que possible.  
Les textes devront être remis au comité de rédaction par courriel  
(shap24@yahoo.fr) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020.  
Renseignements : 05 53 06 95 88

## NOTES DE LECTURE

### *Le drapeau rouge flotte à Bergerac*

Hervé Dupuy et Michel Lecat (préface Guillaume Bourgeois)  
éd. Secrets de Pays, 2019, 192 p., ill., 22 €

Une découverte pour moi : du 20 janvier au 12 août 1945, 1 550 soviétiques (300 femmes, 1 230 hommes et 20 enfants) ont séjourné dans un camp soviétique à Creysse. Ces personnes étaient rescapées des violences nazies. De nombreuses photographies font revivre cet épisode bergeracois quelque peu oublié. Dans sa préface, Guillaume Bourgeois indique que « cette petite Russie de Creysse apparaît dans le contexte d'une nouvelle alliance voulue par le général de Gaulle. Elle dura seulement le temps du muguet ». ■ D. A.



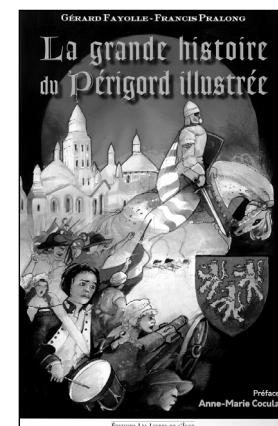
### *La grande histoire du Périgord illustrée*

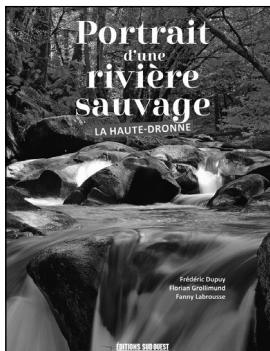
Gérard Fayolle et Francis Pralong (préface Anne-Marie Cocula)  
éd. Les Livres de l'Îlot, 2020, 64 p., ill., 20 €

Ce n'est pas une bande dessinée que nous proposent Gérard Fayolle et Francis Pralong, mais une histoire synthétique du Périgord enrichie de nombreuses illustrations. Riches et belles illustrations, car elles font chaque fois référence aux événements historiques, qualité des images et richesse des couleurs nous transportent et nous font vivre chaque époque grâce aussi à la pertinence et la précision du trait. Histoire synthétique car nous voyons défiler les grandes dates et périodes marquantes de l'histoire du Périgord en ne retenant que l'essentiel pour le fixer dans notre mémoire.

Reprendons l'image d'Anne-Marie Cocula dans son avant-propos : « La mémoire a besoin de tels arrêts sur image et sur texte pour garder en souvenir et nourrir l'imagination du peintre et du dessinateur. »

Chacun, adulte et enfant, trouvera dans cet ouvrage de quoi rafraîchir sa mémoire pour les uns et acquérir les fondements de la riche histoire du Périgord pour les autres. ■ M. C.





**Portrait d'une rivière sauvage, la Haute-Dronne**  
Frédéric Dupuy, Florian Grollimund, Fanny Labrousse  
éd. Sud Ouest, 2019, 124 p., ill., 20 €

On sait la qualité des actions du Parc Naturel régional Périgord-Limousin en faveur de la protection des richesses naturelles de cette région et aussi pour la valorisation des espaces. Plusieurs responsables du parc ont réuni leurs compétences pour évoquer la Haute-Dronne, ses lieux emblématiques, ses activités présentes et passées et ses légendes. Les habitants, qui font vivre les lieux au quotidien, ont aussi la parole pour dire, avec sensibilité, ce qu'ils sont aujourd'hui.

L'ouvrage est servi par une présentation soignée et des photographies choisies. ■ D. A.



**Lo brageiraqués. Comprender, parlar, legir e escriure la lenga d'òc del pais de Brageirac (Perigòrd Porpre)**  
Patrick Chalmel  
éd. Lo Bornat dau Perigord, 2018, 612 p., 30 €

Le sous-titre, à lui seul, exprime la richesse de cet ouvrage qui va enchanter les habitants « del pais de Brageirac » qui s'inquiètent de voir disparaître leur langue d'oc maternelle. L'auteur de ce « manuel », Patrick Chalmel, explique, avec clarté et pédagogie, toutes les finesse de ce parler savoureux, proche de celui du Sarladais et qui n'est pas un patois ! Méthodiquement, nous pénétrons dans la linguistique, la grammaire et la musicalité particulière de cette langue. Et

comme à chaque son, mot, phrase, locution est donnée la traduction en français, nous allons parler et aimer cette langue d'oc chère à nos anciens. Ces derniers parlaient encore « l'unique dialecte de langue d'oc qui conjugue la triple influence du gascon, du languedocien et du limousin ». En annexe sont présentés des textes fort intéressants et une riche bibliographie. ■ J. R.

*Ont participé à cette rubrique : Dominique Audrerie,  
Maurice Cestac, Jeannine Rousset.*

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.